Entre Nous

VOLUME 27, n° 3

Établissement Port-Cartier

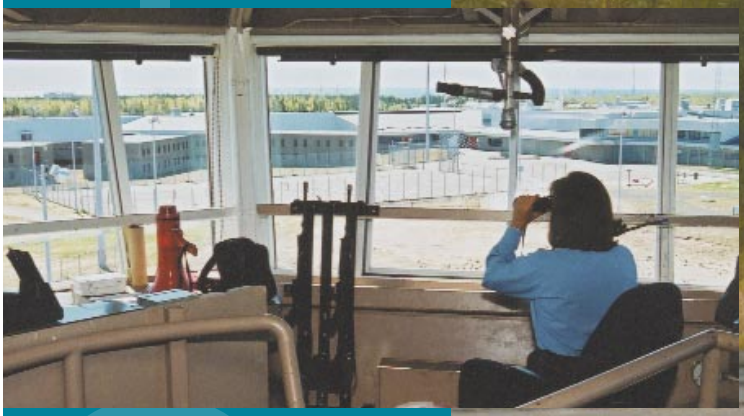

Au cœur de la collectivité de la Côte-Nord

Une alternative à l'isolement prolongé

La dynamique de la vie chez CORCAN

Une relation pour un appui mutuel

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada
Canada

Entre Nous

Le magazine ***Entre Nous*** est publié par le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada. Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles de la commissaire.

Commissaire adjoint Tim Farr
Rédacteur en chef Pierre Simard
Rédacteur en chef adjoint Martin Bélanger
Rédacteur, réviseur et photographe Bill Rankin
Réviseure Julie Renaud
Rédactrice, révision française et anglaise Djamila Amellal
Rédaction anglaise Graham Chartier
Distribution Denis Bertrand
Traduction Bureau de la traduction
Service de révision Mary Jean McAleer
Conception graphique Marc Quirouet

Comité de rédaction
Julie Fournier, Shereen Miller, Peter Hecht, France Myre, Ellen Henderson, Fernande Rainville, Dean Jones, Bill Staubi, Jim Laplante, John Vandoremalen, Julie McGregor, Lisa Watson

Collaborateurs
Manchettes Martin Bélanger, Fred Mohlmann, Odette Leblanc-Pellerin, Suzanne Leclerc, Troy Demers
Cahier sectoriel Ellen Henderson, Paul Provost, Jodi McDonough
Atlantique Brian Richard, Lynn Chaplin, Denis D'Amour, Joanne Belliveau, Jim MacLeod, Debbie Eason, Don Robichaud
Québec Richard Tardif, Lucienne Thibault, Michel Beauchamp
Ontario Cecilia Sword, Terry Holub, Jodi Holmberg, Jeff McGregor, Christine Grant, Connie Cookman, Bob Fisher
Prairies Donna Marion, Jannis Budnick, John Barrajon, Harry Michael, Kim Ezzard, Gaylene Romero, Shelly Borrowman, Albert Manceau, Loran Phillips
Pacifique Diane Mousouliotis, Wendy Townsend, Claude Demers

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'*Entre* **Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

Entre **Nous** / *Let's* **Talk**
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 2002

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Entre Nous

2002 Vol. 27, nº 3

MANCHETTES

ÉDITORIAL DE LA COMMISSAIRE 1
L'ÉTABLISSEMENT PORT-CARTIER 2
• AU COEUR DE LA COLLECTIVITÉ DE LA CÔTE-NORD 3
• UNE ALTERNATIVE À L'ISOLEMENT PROLONGÉ 5
• LA DYNAMIQUE DE VIE CHEZ CORCAN 6
• UNE RELATION POUR UN APPUI MUTUEL 6
DE RETOUR CHEZ SOI- TRANSFÈREMENT INTERNATIONAL DE CANADIENS CONDAMNÉS À L'ÉTRANGER 7
LA LSCMLC - RÉFLEXION SUR LES DIX PREMIÈRES ANNÉES 12
LE SCC PARTICIPE À LA 14e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE SIDA 14
HABITAT POUR L'HUMANITÉ 15
FORUM D'EXPERTS INTERNATIONAUX – ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE RECHERCHE CORRECTIONNELLE SUR LA TOXICOMANIE 15
DU VÉLO POUR UNE BONNE CAUSE 16
UN MEURTRIER ENFIN DÉPISTÉ 17
LA PAROLE AUX JEUNES – SEMAINE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE 18
LA CSA HONORE JIM ROBERTS 18
DEUX VIDÉOS DU SCC GAGNENT DES PRIX DANS UN FESTIVAL DE FILMS 18
LETTRES À LA RÉDACTION 19
LEADERSHIP RENOUVELÉ 19

ARTICLES

CAHIER SECTORIEL

Le SCC en Namibie 20
Canada/Lithuanie : mission accomplie 21
Justice Behind the Walls 22
CORCAN célèbre son 10eme anniversaire 22
Déjeuner de remise de prix- Société Saint-Léonard du Canada et Option vie 23
Faire le ménage dans les déchets dangereux La région de Québec fait preuve de vigilance . 24

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région de l'Atlantique

Un détenu sensibilise les étudiants aux drogues 25
Le centre de ressourcement Shepody 25
L'excellence dans la région de l'Atlantique reconnue 26
Consultation publique ; nouveaux enjeux en toxicomanie 26
Heureux d'être ensemble 26
Hommage aux bénévoles de la PAE et de la GSIC 27
Paul Devarennes : personne PAE de l'année 2001 28
La présidente du Conseil du Trésor honore un gestionnaire principal 28
Le SCC se fait l'hôte d'un forum sur les groupe confessionnels 29
Conférence des plus réussie sur la réinsertion sociale 29
L'excellence à l'honneur 30
L'établissement Atlantique ouvre une usine de recyclage de matelas 30

Région du Québec

Mon premier jour au centre Ogilvy 31
Journée mondiale de la jeunesse 2002 – Des sacs du pèlerin fabriqués par les détenus 31
Une dignité retrouvée 32

Région de l'Ontario

Les délinquants atteignent des sommets grâce à la formation en technologie de pointe 32
La collectivité de Beaver Creek rend hommage à M. Les Judson 33
Prix du leadership dans la collaboration de 2002 34
Félicitations aux participants du programme de recrutement auprès des collectivités 34
De la grande visite d'Afrique du Sud 35
Les EIU de l'Ontario célèbrent leur 25 eme anniversaire 35
Journée de reconnaissance des bénévoles . . . 36

Région des Prairies

La caméra : mon moyen d'expression 37
Les membres de l'équipe du CPR mettent leurs muscles à contribution et amassent des fonds 37
Tendance environnementale 38
Des Autochtones d'Australie en visite au pavillon Willow Cree 39
Projet Books for Kids 39
Carrière et formation des Autochtones 40
Unité de guérison autochtone 40
Renouvellement spirituel des détenus de l'établissement Rockwood 41
Des employés bénévoles du SCC aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 42
Les participantes au programme Spirit of a Warrior 43

Région du Pacifique

Coup de pouce pour la collectivité 44
Établissement William Head – Ouverture d'un nouveau centre de santé pour Autochtones . .45
Des cheveux qui valent leur pesant d'or 45
Ils visent et comptent 46

Une voix, un message pour nos collectivités

La liaison avec la collectivité est un élément essentiel du fonctionnement du Service correctionnel du Canada (SCC). Il s'agit d'un investissement dans notre sécurité commune et d'une façon de créer des communautés plus fortes. En effet, cela nous donne l'occasion de communiquer directement avec les Canadiennes et les Canadiens pour connaître *leurs* besoins avant de réintégrer les délinquants dans la société. Afin de remplir notre mandat, nous devons, lors de nos prises de décisions, considérer les attentes du public face à leur sécurité, à court et à long terme.

Depuis les dernières années, le SCC ne cesse de concevoir et d'améliorer les activités de liaison avec la collectivité en vue d'accroître la participation du public. Les exemples de ce genre d'initiatives ne manquent pas. En effet, en partenariat avec des clubs de garçons et de filles et d'autres organismes, le Service organise des séances de consultation auprès des jeunes, ce qui leur donne l'occasion de parler de questions de justice pénale auxquelles ils sont confrontés. En outre, la série diffusée par la télévision par câble Cogeco, qui a réuni de nombreux partenaires du SCC dans le but d'informer le grand public et de l'inciter à parler de questions sérieuses liées au système de justice pénale en est un autre exemple. Et non le moindre, il y a le Projet de réinsertion communautaire de Moncton, lequel favorise l'acquisition de compétences dans le domaine du bâtiment. Le projet vise à fournir le soutien nécessaire aux délinquants en leur offrant la possibilité de parfaire leurs connaissances pour devenir des membres productifs de la collectivité.

La sécurité des collectivités est l'affaire de tous. L'appui des citoyens à l'égard de nos objectifs et leur participation aux projets mis en oeuvre dans les collectivités ainsi que dans les établissements aident les délinquants à devenir des citoyens responsables.

Maintenir des liens avec la collectivité est essentiel. Nous devons continuer d'agir de façon convaincante, nous encourager et partager nos pratiques exemplaires afin d'atteindre notre but commun, soit le bien-être et la sécurité de nos communautés.

Lucie McClung
Commissaire
Service correctionnel du Canada

La sécurité, le respect et la dignité pour tous

Safety, Respect and Dignity for All

Établissement Port-Cartier

Les deux détenus à gauche font partie de la population régulière de EPC. Celui qui se trouve à droite, à l'intérieur de l'aire grillagée, est en isolement protecteur prolongé.

Les services correctionnels efficaces font la distinction entre les délinquants qui doivent être séparés de la collectivité et ceux qui pourraient être gérés en toute sécurité dans la société. De la même façon, l'établissement Port-Cartier héberge des délinquants qui ne peuvent être intégrés dans des établissements de population régulière et qui requièrent une protection accrue.

Port-Cartier

Au cœur de la collectivité de la Côte-Nord

Par Djamila Amellal et Bill Rankin, agents de communication, Secteur des communications et de la consultation

Photos : Bill Rankin

À la frontière du cinquantième parallèle, entre les villes de Tadoussac et de Natashquan dans le Nord québécois, se trouve la ville industrielle de Port-Cartier. Elle repose entre l'orée sud d'une forêt boréale qui ceinture la planète entière aux mêmes latitudes et les bouches du fleuve Saint-Laurent dont les eaux douces se déversent dans les eaux bleues et salées de l'Atlantique.

Port-Cartier est une ville moderne dont les assises économiques sont composées de trois industries traditionnelles. Les vastes forêts de la région permettent d'alimenter constamment l'usine de pâtes et papiers. Le fer, qui donne aux rochers de la région leur teinte rouge unique, est extrait, transformé et transporté dans des aciéries partout dans le monde. Enfin, la pêcherie de la Côte-Nord offre une multitude de produits de la mer.

S'est ajouté à ces industries un nouveau venu - un employeur qui a, depuis les années 1980, une relation exceptionnelle et symbiotique avec la collectivité : l'établissement Port-Cartier, un pénitencier fédéral apprécié par les membres de la collectivité locale pour la sécurité et les avantages économiques qu'il offre.

Des membres de L'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence. De gauche à droite : Rangée avant : Esther Boily, Denis Dion, Eric Dumont. Rangée arrière : Guy Boulay, Frédéric Héran

(Prière de noter qu'après la rédaction de cet article, le directeur Serge Gagnon a été nommé directeur à l'établissement Montée Saint-François à Laval.)

Le directeur d'établissement Serge Gagnon

L'ÉTABLISSEMENT PORT-CARTIER (EPC)

C'est en 1985 que le gouvernement a annoncé son intention de construire l'établissement dans la région de la Côte-Nord. Cette infrastructure moderne au coeur d'une nature à l'état presque vierge est un établissement à sécurité maximale, qui assure l'isolement protecteur ordinaire. Il a ouvert ses portes à l'automne 1988 lorsqu'il a accueilli ses premiers détenus, ceux du vieux pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul qui a fermé ses portes pour de bon juste après.

L'établissement est situé près de la ville de Sept-Îles, à plus de 1 170 km de l'administration centrale du Service correctionnel du Canada (SCC) à Ottawa.

UNE POPULATION CARCÉRALE UNIQUE EN SON GENRE

Les services correctionnels efficaces font la distinction entre les délinquants qui doivent être séparés de la collectivité et ceux qui pourraient être gérés en toute sécurité dans la société. De la même façon, l'EPC héberge des délinquants qui ne peuvent être intégrés dans des établissements de population régulière et qui requièrent une protection accrue. De plus, certains de ces mêmes détenus peuvent être placés en isolement protecteur prolongé pour de nombreux motifs, notamment, la nature du délit tels les infractions sexuelles contre les femmes ou les enfants, les crimes non tolérés dans le milieu carcéral local, les dettes, la paranoïa et la délation.

La capacité de l'EPC est de 300 lits même si actuellement il ne compte que 185 détenus. La composition ethnique de la population est un mélange d'anglophones, de francophones et d'Autochtones, dont plusieurs purgent des peines à perpétuité. Pour plus de 28 p.100 des détenus la peine est de durée indéterminée, 51 p.100 ont commis des infractions qui ont causé un dommage grave, certains délinquants sont répertoriés comme étant dangereux et certains autres sont suicidaires. De plus, l'âge des

Port-Cartier

détenus varie entre 21 et 50 ans et plusieurs d'entre eux manquent de motivation.

DES VISITES FAMILIALES LOINTAINES

Malgré l'éloignement, les visites familiales privées au profit des détenus existent aussi à l'EPC. Les détenus y sont admissibles aux huit semaines. Elles durent 72 heures pour les familles qui demeurent dans le territoire entre Port-Cartier et Tadoussac (à environ 358 km) et 96 heures pour les familles qui demeurent au sud de Tadoussac, soit de l'autre côté de la rivière Saguenay. En raison de l'éloignement, les visiteurs ont ici droit à une journée de plus comparativement aux autres établissements.

Le personnel de l'établissement est jeune et dynamique et, souvent, les CX viennent juste de terminer leurs études collégiales. C'est un personnel performant, avec des aptitudes et des compétences supplémentaires qui aident à gérer efficacement la population de l'EPC.

« Je suis très fier des nouvelles recrues ainsi que du personnel ancien, déclare le directeur, M. Serge Gagnon. Nous fournissons une orientation au nouveau personnel pendant deux semaines et les anciens offrent volontairement d'accompagner les nouveaux. Le nouveau personnel est formé de façon à prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses particulières et il est toujours jumelé avec des employés chevronnés qui interviennent au besoin, lors de situations difficiles. »

Le directeur adjoint, M. Jean-Yves Bergeron, qui a commencé sa carrière au SCC comme agent de correction à l'établissement Donnacona en 1987 et qui a rejoint l'EPC en 1998 comme gérant d'unité, ajoute : « Le personnel est efficace et les employés s'appuient mutuellement, comme dans la situation d'extraction de cellules avec l'équipe pénitentiaire d'intervention d'urgence. »

Le directeur, M. Gagnon, travaille afin d'améliorer l'environnement encore plus. « Suite à des réunions de personnel, nous nous sommes aperçus que chaque employé devrait savoir ce que les autres employés font afin de favoriser une meilleure collaboration. Aussi, je pense à une sorte "d'échange de postes" pour des périodes courtes, dans chaque secteur de l'établissement, afin de permettre aux employés de mieux comprendre les tâches de leurs collègues. »

Monsieur Gagnon ajoute qu'afin de souligner le rôle vital des employés, l'établissement organise toujours une journée de reconnaissance durant laquelle le sous-commissaire régional, M. Richard Watkins, félicite les employés pour leur excellent travail en leur remettant des médailles et en parlant aux familles de leur précieuse contribution. Selon M. Gagnon, ce geste semble être apprécié par les employés. ◆

Les visiteurs sont parfois à l'origine des drogues qui circulent dans les établissements et l'escouade canine de l'EPC effectue des fouilles efficaces grâce à son chien renifleur, Coal.

Les visites ont lieu dans des locaux spéciaux aménagés sur le terrain du pénitencier, à un endroit qui offre une certaine intimité. Les locaux sont entièrement meublés.

Aussitôt la visite terminée, les détenus font tout de suite une autre demande pour réserver l'unité. Des endroits de jeux sont également prévus pour les enfants accompagnant les parents.

LE PERSONNEL

L'EPC est doté de 143 agents de correction (CX) qui se répartissent en 99 CXI et 44 CXII, dont 31 sont des agents féminins et 112 des agents masculins, incluant les gestionnaires d'unité et les surveillants correctionnels. Quatre psychologues contractuels y travaillent également. Le nombre d'employés, le personnel à contrat inclus, est de 267.

> « Le nouveau personnel est formé de façon à prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses particulières et il est toujours jumelé avec des employés chevronnés qui interviennent au besoin, lors de situations difficiles. »
>
> *Serge Gagnon, directeur*

Une alternative à l'isolement prolongé

Par Djamila Amellal et Bill Rankin, agents de communications, Secteur des communication et de la consultation

L'établissement Port-Cartier, tout comme les autres établissements du Service correctionnel du Canada (SCC), offre des programmes correctionnels variés pour aider les délinquants à changer leur comportement criminel. Cependant, le programme d'adaptation sociale (PAS) a un statut particulier.

Le gérant d'unité Gilles Rose, un promoteur principal du programme d'adaptation sociale (PAS)

LE PROGRAMME

« Le programme avait d'abord vu le jour en 1990 à l'établissement Archambault et il a été restructuré en 1999 pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle de l'EPC », déclare M. Gilles Rose, un vétéran de vingt-cinq ans du SCC et gérant d'unité à l'EPC depuis douze ans et demi. « On avait besoin d'un programme pour détenus en isolement, un programme pour l'adaptation, la cohabitation et l'enseignement des besoins de base comme l'hygiène personnelle et l'interaction sociale. »

Le PAS est un programme destiné à tous les délinquants en isolement volontaire en raison du rejet, de la trahison de la « loi du milieu » ou de la persécution par d'autres détenus. Les objectifs varient, mais ils sont étroitement liés aux besoins du délinquant et visent à trouver des solutions pour sortir le délinquant de l'isolement à long terme, et l'aider à s'intégrer à la population générale de l'établissement.

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement du PAS requiert une équipe de cinq personnes : un psychologue, un animateur et trois agents de correction. Les CX rencontrent les détenus qui s'isolent volontairement et leur suggèrent de joindre le PAS. Si les détenus sont d'accord, le psychologue effectue d'abord une évaluation psychologique et établit des objectifs à atteindre. L'animateur intervient de différentes façons lors d'activités scolaires, physiques ou culturelles qu'il organise. Il planifie également des rencontres individuelles et des rencontres de groupe, suivies d'évaluations.

« Le PAS est un programme très exigeant qui requiert beaucoup de patience de la part des intervenants, mais c'est l'alternative par excellence à l'isolement, déclare M. Gilles Rose. Quand le détenu interagit en groupe, il arrive à s'adapter et à prendre des décisions positives, comme payer ses dettes par exemple. Il favorise l'esprit d'équipe et la satisfaction personnelle. »

L'agente du PAS, Mme Donna Walker, dit que le programme est très prisé car c'est un effort en groupe, qui permet au détenu de croire en lui-même et en ceux qui l'encadrent. De plus, le PAS peut être amélioré en tout temps pour mieux répondre aux besoins du détenu après évaluation. « J'offre le cours d'aptitudes sociales qui fait partie du PAS et dix sessions sur la résolution de problèmes, explique Mme Donna Walker. J'organise toutes sortes d'activités comme les déjeuners, les soupers-rencontres et j'essaie de mettre en pratique les aspects théoriques que j'enseigne. Alors on parle de problèmes, on cherche des solutions, on filme les détenus dans différentes circonstances et on leur montre cela pour s'autocritiquer. Le programme est viable car il apprend aux détenus à être moins agressifs, plus polis et à avoir des attitudes plus positives. »

L'agent de correction (CXII) Sylvain Gaul qui s'est joint à l'établissement Port-Cartier en octobre 1989 fait également partie de l'équipe du PAS. « Notre travail consiste à assurer le suivi sécuritaire et à partager avec les membres de l'équipe du PAS, dit-il. Nous sommes un maillon important car nous sommes en contact direct avec les détenus, facilitant ainsi le suivi des cas. C'est un travail d'équipe qui rallie l'agent de correction, l'agent de programme, le coordonnateur de programme, le surveillant correctionnel de l'unité, le gérant d'unité et enfin tous ceux affectés au pavillon et qui doivent composer avec la rangée et ses particularités. »

Denis Dion, un autre agent de correction qui est à l'EPC depuis février 2001, déclare : « Il ne faut pas s'attendre à des miracles. Cela se fait graduellement et chaque petit progrès est une victoire. » ◆

Sylvain Gaul, agent de correction (CXII)

Donna Walker, agente du programme PAS

La dynamique de la vie chez **CORCAN**

Par Djamila Amellal et Bill Rankin, agents de communication, Secteur des communications et de la consultation

À l'établissement Port-Cartier, CORCAN joue un rôle vital dans la prestation de programmes car, en plus de la gamme de produits textiles qui procure de l'emploi à environ 35 détenus, c'est dans les ateliers de CORCAN que les détenus mettent en pratique ce qu'ils ont appris sur l'interaction sociale.

« L'établissement est une sorte de microsociété et travailler chez CORCAN permet aux délinquants d'interagir », explique Daniel Côté, un enseignant contractuel chargé du programme Service d'intégration socio-professionnelle (SIS).

Monsieur Côté explique que le SIS apprend également aux détenus à s'adapter au marché du travail et à augmenter leur sens des responsabilités. En un mot, c'est un outil conçu pour aider les détenus à affronter la société.

Lorsque les détenus complètent leur formation, on leur remet une attestation qu'ils pourront montrer à d'éventuels employeurs. « Un diplôme en poche veut dire de l'espoir et de la confiance en soi », déclare M. Côté qui relève de la Commission scolaire de Seigneurie-des-Milles-Îles et qui a déjà enseigné dans la collectivité de la Côte-Nord.

« J'aime mieux ce que je fais ici dans l'établissement plutôt que dans les écoles en collectivité. J'aime être avec des adultes. Les détenus sont eux-mêmes; il n'ont rien à cacher. De plus, il y a des défis à relever ici. En plus d'enseigner, on aide également le détenu à se remettre sur la bonne voie. C'est une bonne cause et les efforts en valent la peine. » ◆

À l'intérieur de l'atelier de CORCAN. De gauche à droite : Dorothée Leblanc, représentante de CORCAN, Daniel Landry et Daniel Côté, enseignants du programme SIS

Une relation pour un appui mutuel

Par Djamila Amellal et Bill Rankin, agents de communication, Secteur des communications et de la consultation

Puisque les services correctionnels efficaces dépendent de la participation de la collectivité, les établissements doivent travailler de près avec la collectivité, et l'EPC investit temps et efforts en ce sens.

« Nous essayons de démystifier le rôle de l'établissement et du SCC, déclare le directeur, M. Gagnon. On a commencé à organiser des activités, comme l'événement portes ouvertes du 8 juin 2002 organisé pour la première fois au profit des familles des employés et pour lequel nous avons reçu des commentaires très encourageants. On entend élargir l'événement la prochaine fois pour inviter les membres de la collectivité. »

Ces propos sont réitérés par le maire suppléant de la ville de Port-Cartier, M. Raymond Blaney, qui a déclaré : « Nous entretenons une relation saine avec le pénitencier. Elle l'a toujours été. Cet établissement, depuis l'amorce de sa construction, a relancé l'économie dans la région. Aujourd'hui, la relation prend encore d'autres allures. » Monsieur Bernard Gauthier, commissaire industriel de la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier ajoute « La présence du pénitencier ici est un plus pour la région; sa fermeture et les pertes d'emploi conséquentes auraient des répercussions négatives sur l'économie. »

De gauche à droite : Denis Paquet, directeur général, Ville de Port-Cartier; Raymond Blaney, maire suppléant de la Ville de Port-Cartier, Bernard Gauthier, commissaire industriel de la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier

C'est dans le cadre de cette relation que les employés du SCC entreprennent de plus en plus de travail bénévole dans la collectivité.

LE RÉSEAU DE LA CÔTE-NORD

Les directrices et directeurs de la Côte-Nord travaillent d'arrache-pied à établir des réseaux de communication et à contrecarrer l'isolement entre ministères fédéraux. Grâce à l'encouragement de M. Gagnon, directeur de l'EPC, dix représentants des ministères se retrouvent pour discuter d'économie et de partenariat, et afin de parer à toute situation problématique. La question de l'emploi fait toujours partie de l'ordre du jour : Que peut-on faire pour inciter les jeunes à ne pas quitter la région ? Comment les ministères pourraient regrouper leurs ressources ? Les solutions sont souvent simples mais, sans les rencontres, elles risquent de ne jamais être considérées.

Qui sait comment, à long terme, ces regroupements pourraient influencer l'économie locale ? ◆

L'agent de l'immigration François Jobidon parle à chacun des délinquants dans l'autobus.

De retour chez soi

Transfèrement international de Canadiens condamnés à l'étranger

Par G. Chartier et Martin Bélanger, Secteur des communications et de la consultation

Le paysage pittoresque des Adirondacks de l'État de New York attire de nombreux amoureux de la nature, qui y viennent pour profiter de l'air pur, des lacs, des montagnes, et d'une myriade d'activités de plein air. En 1932, puis en 1980, cette région a accueilli les Jeux olympiques d'hiver ainsi que des visiteurs des quatre coins du monde. Après les jeux de l'année 1980, le Village des athlètes a été transformé en un établissement correctionnel fédéral, le Ray Brook. Conçu d'abord pour recevoir 500 détenus, l'établissement, en date du 27 juin 2002, en comptait 1 227.

Le 18 juin 2002, des représentants du Canada et des États-Unis se sont rendus à l'établissement Ray Brook, dans l'État de New York, pour assister au transfèrement de douze citoyens canadiens pour qu'ils soient sous la garde du Canada. Après l'audience de vérification du consentement, les détenus devaient être emmenés au centre régional de réception (CRR) situé à Sainte-Anne-des-Plaines, dans la région du Québec. De ce centre, les délinquants devaient ensuite être envoyés dans des établissements correctionnels à travers le Canada pour y purger le reste de leur peine.

Les transfèrements internationaux donnent suite à des accords internationaux entre États souverains. Ils permettent à un délinquant de quitter le pays où il a été condamné pour retourner dans son propre pays. De nos jours, ces transfèrements font partie intégrante des pratiques correctionnelles internationales. Ainsi, le délinquant peut, avec son consentement et celui des deux pays, purger dans son pays de citoyenneté la peine qu'un pays étranger lui a imposée.

UNE AUDIENCE DEVANT UN JUGE

Pour que ces transfèrements se fassent en toute légalité, le processus fait intervenir un grand nombre de personnes, qui préparent chaque transfèrement dans les moindres détails. Bon nombre des Canadiens et des Américains qui s'étaient occupés des transfèrements du 18 juin étaient présents à l'audience tenue à l'établissement correctionnel fédéral Ray Brook. Tel que l'exige la loi américaine, le juge magistrat des États-Unis Larry Kudrle a étudié chaque dossier et a parlé à chaque délinquant, pour s'assurer que chacun d'eux consentait au transfèrement.

Le défenseur public adjoint au fédéral Paul J. Evangelista, du Bureau du défenseur public du district Nord de New York et du Vermont, a représenté les délinquants lors de l'audience.

« Je parcours avec eux le formulaire de vérification et je fais en sorte qu'ils comprennent chacun des points, dit-il. Mon rôle consiste à m'assurer que les personnes qui seront transférées comprennent les droits qu'elles ont et les droits qu'elles délaissent, et de les conseiller au moment de l'audience. »

Dans le cadre du transfèrement du 18 juin 2002, l'établissement Ray Brook accueillait des délinquants en provenance d'établissements étatiques et fédéraux de tous les États-Unis, dont certains, d'aussi loin que la Californie.

L'AUDIENCE

Les délinquants arrivent à la salle d'audience en salopettes beiges – l'uniforme des détenus de l'établissement Ray Brook. Un par un, les hommes prêtent serment devant le juge Kudrle, qui évalue la compétence de chacun d'eux et s'assure qu'ils ont eu la possibilité de consulter un défenseur public. Le juge explique les conditions de transfèrement à chaque délinquant. Par exemple, les condamnations des délinquants peuvent, aux États-Unis seulement, être modifiées ou annulées grâce au recours à des procédures appropriées. La peine, quant à elle, sera exécutée conformément aux lois du Canada. Le juge avise également les

Le directeur de l'établissement correctionnel fédéral Ray Brook, Michael Nalley, accueille chaleureusement les délégués.

Les délégations canadienne et américaine, accompagnées du personnel administratif de l'établissement Ray Brook

Le juge magistrat Larry Kudrle et le défenseur public adjoint au fédéral, Paul J. Evangelista, Bureau du défenseur public du district Nord de New York et du Vermont

Le personnel d'escorte du SCC, de gauche à droite : Jacques Valiquette (conducteur de l'autobus), Philippe Blondin, Martin Cadieux, Michèle Bourbonnais, Michel Lavoie (conducteur du camion du gardien) et Benoît Bertrand (surveillant des opérations correctionnelles)

délinquants qu'une fois qu'il atteste leur consentement, celui-ci ne peut être révoqué.

« Votre consentement est-il entièrement volontaire et non motivé par des menaces, des promesses ou des incitations condamnables ? », demande-t-il à chaque délinquant.

À tour de rôle, les douze hommes consentent au transfèrement devant le juge Kudrle. Celui-ci conclut alors que, dans chaque cas, le consentement était volontaire et éclairé. De plus, chaque délinquant est tenu de notifier son consentement par écrit.

DES AGENTS DE CORRECTION CANADIENS PRENNENT LES DÉLINQUANTS SOUS LEUR GARDE

Une fois l'audience levée, une équipe d'escortes composée d'agents de correction attend les douze délinquants pour les prendre sous leur garde et pour les ramener au Canada. Ce matin-là, l'équipe avait pris la route du Centre régional de réception (CRR) à bord d'un véhicule servant à l'escorte, connu sous le nom de « camion du gardien », et à bord d'un autobus spécialement équipé. L'équipe d'escortes du SCC rencontre les délinquants et les prépare pour le chemin du retour, un voyage de quatre heures.

Les détenus sont fouillés à nu, et le personnel leur met les menottes aux mains et aux pieds. Ils montent ensuite dans l'autobus du SCC et sont placés par groupe de deux ou de trois derrière une barrière de sécurité, comme dans une cellule.

L'autobus et le camion du gardien sont rejoints par deux camionnettes, qui transportent les observateurs américains et canadiens ayant organisé le transfèrement et ayant participé à l'audience. Les véhicules du SCC ne contiennent aucune arme, toutes les armes à feu ayant été laissées à la frontière. Les quatre véhicules canadiens sont continuellement escortés, aux États-Unis, par deux véhicules de l'établissement Ray Brook, un à l'avant et un à l'arrière. Des agents de correction armés se trouvent dans les véhicules américains.

Avant d'arriver à la frontière canadienne, les

En quittant l'établissement Ray Brook, les quatre véhicules canadiens sont escortés par deux véhicules de l'établissement Ray Brook (camions blancs), un à l'avant et un à l'arrière. Des agents de correction armés se trouvent dans les véhicules américains.

Avant d'arriver à la frontière canadienne, les agents américains se rangent sur le côté et disent au revoir à leurs collègues canadiens et aux agents en visite. Les quatre autres véhicules poursuivent leur chemin jusqu'à la frontière canadienne.

Un agent correctionnel américain de l'établissement Ray Brook dit au revoir à Michael Lavoie, conducteur du camion du gardien du SCC.

Le convoi approche des douanes canadiennes à Saint-Bernard-de-Lacolle.

Le surveillant correctionnel du SCC Benoît Bertrand remet les passeports canadiens d'urgence des délinquants à l'agent de l'immigration François Jobidon.

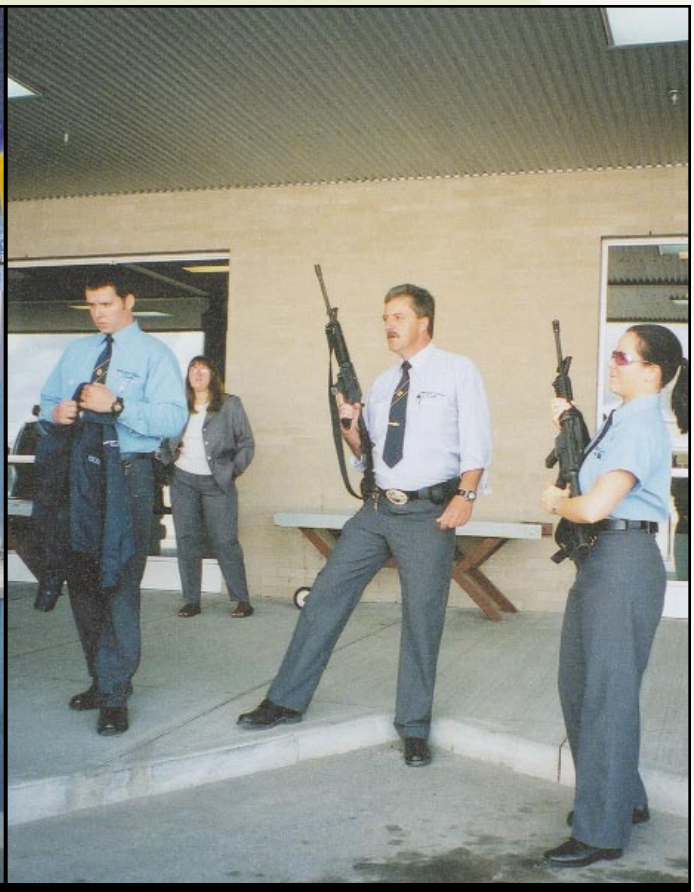

Des agents de correction surveillent l'autobus, le temps que l'agent remplisse les formulaires d'immigration.

À la frontière, les agents du SCC reprennent leurs armes à feu qu'ils avaient laissées là avant d'entrer aux États-Unis.

Des agents de correction attendent les délinquants, qui s'étirent les jambes lors d'un arrêt.

agents se rangent sur le côté et disent au revoir à leurs collègues canadiens et aux agents en visite. Les quatre autres véhicules poursuivent leur chemin jusqu'à la frontière canadienne.

TRAVERSER LA FRONTIÈRE

L'autobus, le camion du gardien et les camionnettes s'arrêtent à la frontière. Des passeports d'urgence, que les Missions canadiennes ont préparés pour les détenus spécialement pour ce transfèrement, sont alors présentés à un agent de l'immigration. Les agents du SCC retrouvent, du même coup, leurs armes à feu retenues à la frontière lorsqu'ils sont entrés aux États-Unis. Une fois la procédure d'entrée au pays terminée, les détenus sont accompagnés en dehors de l'autobus pour se rendre aux toilettes.

Quand tout le monde est de retour dans les véhicules et que tout est jugé fin prêt, le convoi reprend la route pour Montréal et pour le CRR, à Sainte-Anne-des-Plaines.

Le convoi roule prudemment sur l'autoroute, en veillant à la sécurité du public, des agents d'escorte et des détenus transférés. Les quatre véhicules voyagent ensemble, en file. Si un autre véhicule s'intercale dans la lignée du convoi, le camion du gardien l'écarte habilement du chemin et l'éloigne de l'autobus.

Cette formation serrée et efficace se poursuit jusqu'à ce que le convoi atteigne le CRR. Rendus là, les détenus sont envoyés dans un établissement du SCC. Par suite de ce transfèrement, cinq des détenus restent dans la région du Québec tandis que, le jour suivant, les sept autres sont encore transférés, cette fois, dans des établissements situés dans les régions de l'Ontario et du Pacifique.

La journée fut longue pour tout le monde. Il a fallu des mois de préparation rigoureuse et d'étroite collaboration entre différents pays et différents systèmes judiciaires.

Ces préparatifs ont fait appel aux efforts assidus du personnel à chaque étape du processus. Douze Canadiens demeuraient incarcérés pour avoir commis des infractions dans un autre pays. Mais, au crépuscule de cette journée de juin, ils sont enfin de retour en terre familière. ◆

C'est la fin d'une longue journée. Des délégués se tiennent devant le CRR à Sainte-Anne-des-Plaines. De gauche à droite : Lisa Kahn, avocate plaidante, unité des transfèrements internationaux des prisonniers, département de la Justice des États-Unis; Brenda Price, spécialiste juridique, unité des transfèrements internationaux des prisonniers, département de la Justice des États-Unis; Joseph Daou, spécialiste de criminologie, unité des transfèrements internationaux, Service correctionnel du Canada (SCC); Paula A. Wolff, chef de l'unité des transfèrements internationaux des prisonniers, département de la Justice des États-Unis; Lorraine Lachance, analyste au sein de l'Unité des transfèrements internationaux, (SCC); Hélène Bouchard, agente consulaire, ambassade du Canada à Washington (D.C.); Nancy Collins, agente de gestion des cas (É-U), Direction générale des affaires consulaires, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI); Richard Preston, chef adjoint, unité des transfèrements internationaux des prisonniers, département de la Justice des États-Unis; Kimberly Lorentz, agente consulaire, consulat général du Canada à Buffalo (New York); Stacy Stone, agente de projets, unité des transfèrements internationaux, (SCC).

L'Unité des transfèrements internationaux du SCC

Le Programme de transfèrements internationaux du SCC est administré par l'Unité des transfèrements internationaux de l'administration centrale, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de ses missions à l'étranger.

On compte actuellement plus de 3 000 Canadiens incarcérés à l'étranger et quelque 1 100 délinquants étrangers purgeant des peines au Canada. Au début des années 70, le Canada et les États-Unis ont conclu une entente afin de permettre aux délinquants canadiens et américains de purger leur peine dans leur pays de citoyenneté respectif. Le Canada a depuis conclu des ententes de transfèrements internationaux avec 119 pays souverains.

M. Serge Boudreau, gestionnaire, Transfèrements internationaux

Depuis 1978 et en vertu de ces ententes, le Canada a rapatrié 967 de ses citoyens, alors que 116 délinquants étrangers qui avaient été condamnés au Canada sont retournés dans leur pays d'origine.

Monsieur Serge Boudreau, gestionnaire, Transfèrements internationaux, dit qu'« il s'agit fondamentalement d'un programme humanitaire, qui s'inscrit dans la Mission du SCC. Il a pour but de permettre aux délinquants de purger leur peine imposée à l'étranger dans leur pays de citoyenneté. »

« Il s'agit là d'une initiative visant à éviter aux délinquants et à leur famille des difficultés excessives, et à faciliter la future réinsertion sociale des détenus. »

Les décisions en matière de transfèrement international sont discrétionnaires. Pour qu'il y ait transfèrement, le pays de condamnation et le pays de citoyenneté et d'accueil doivent s'entendre. Le délinquant doit également donner son consentement.

Au Canada, tous les transfèrements doivent être approuvés par le solliciteur général. ◆

La LSCMLC
réflexion sur les dix premières années

Par Fred Mohlmann, analyste principal des politiques, Direction des politiques correctionnelles, ministère du Solliciteur général du Canada

Bien que le taux de criminalité ait diminué régulièrement au cours de la dernière décennie, de nombreux États misent plus qu'auparavant sur l'incarcération pour assurer la sécurité du public. Certains experts attribuent cet état de chose au fait que la population fait moins confiance au système de justice pénale. En raison de la peur du crime, du désenchantement face aux programmes de réadaptation et aux solutions de rechange à l'incarcération, de l'augmentation de la criminalité chez les jeunes et de l'importance accordée aux droits des victimes, on favorise les peines plus longues et plus sévères.

Au Canada, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) a été élaborée dans un contexte où l'on retrouvait beaucoup de ces éléments. Pourtant, dix ans après la promulgation de la Loi, le taux de criminalité est en baisse au pays et la population est plus en sécurité. À l'approche du 10e anniversaire de la LSCMLC, cela vaudrait la peine que nous examinions comment et pourquoi nous avons obtenu ces résultats.

DES RÉFORMES CONCERTÉES

Il existe des liens évidents entre la réforme du droit pénal et la réforme du système correctionnel au Canada. Durant les années 1970, les pénitenciers ont connu une longue période de troubles et de violence. Dans son rapport au Parlement de 1976, le Sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada concluait que les problèmes importants du système pénitentiaire étaient liés au fait que les organismes de justice pénale n'avaient pas de buts communs.

Cette observation avait déjà été formulée, notamment dans le rapport de 1969 du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle et dans diverses études menées durant les années 1970 par la Commission de réforme du droit du Canada.

Les troubles dans les pénitenciers et le mécontentement croissant de la population à l'égard d'autres composantes du système de justice pénale indiquaient qu'il était urgent de réviser le *Code criminel* du Canada, qui datait de 90 ans, et les lois connexes. Plus tard, en 1979, tous les ministres fédéraux et provinciaux responsables des divers aspects du système de justice pénale ont convenu qu'il fallait procéder à une révision du droit pénal – une étude générale et approfondie visant à hâter la promulgation de lois pénales modernes et adaptées aux besoins de la population du Canada.

LE CADRE DE RÉVISION

Le droit pénal dans la société canadienne, document publié par le ministère de la Justice en août 1982, a servi de cadre pour cette révision. Afin de guider le travail considérable qui allait s'étendre sur une quinzaine d'années, on a utilisé comme base la définition suivante (tirée du document mentionné ci-dessus) :

Le droit pénal a pour objet de contribuer à faire régner la justice, la paix et la sécurité dans la société au moyen d'un ensemble de prohibitions, de sanctions et de procédures destinées à réagir de façon équitable et appropriée aux comportements répréhensibles qui causent ou menacent de causer un préjudice grave aux personnes ou à la collectivité.

Au moment où cette définition a été formulée, nombreux étaient ceux qui croyaient que le droit pénal et la façon dont il était administré donnaient souvent lieu à un recours excessif à l'incarcération.

Se basant sur l'information obtenue dans le cadre du projet de révision du droit pénal, le gouvernement a publié *Vers une réforme*, un document de consultation qui renfermait des propositions législatives sur la détermination de la peine, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition. Ce document proposait diverses mesures pour améliorer le système de justice pénale :

- Énoncer clairement les objectifs et les principes.
- Regagner la confiance du public, répondre aux craintes de la population à propos de la criminalité et à ses préoccupations à l'égard de la justice pénale, renseigner davantage le public sur le crime et la justice pénale.
- Favoriser une plus grande équité et une plus grande prévisibilité dans le système et dans les décisions concernant les délinquants, y compris les femmes et les Autochtones.
- Augmenter l'efficacité de la détermination de la peine, de l'administration des peines et de la mise en liberté sous condition en améliorant la capacité d'évaluer et de réduire le risque (actuel et futur) que présentent les délinquants.
- Favoriser la restriction dans le recours aux sanctions pénales, et encourager l'utilisation la plus efficace des ressources.
- Réduire le recours excessif à l'incarcération et favoriser l'application de solutions de rechange.

La mise en place de ces mesures s'est faite en deux étapes : la promulgation de la LSCMLC, le 1er novembre 1992, et la modification de dispositions du *Code criminel* et de la LSCMLC en 1996. À la fin de cette période, la notion de maintien d'une société juste, paisible et sûre était incluse à la fois dans l'énoncé d'objet de la détermination de la peine du *Code criminel* et dans l'énoncé d'objet de la LSCMLC.

DEUX ÉLÉMENTS DANS UNE MÊME LOI

La LSCMLC englobe les dispositions législatives qu'on trouvait auparavant dans l'*Acte des pénitenciers* (1868) et la *Loi sur la libération conditionnelle* (1959), et elle souligne le double objectif du système correctionnel :

Le système correctionnel vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et

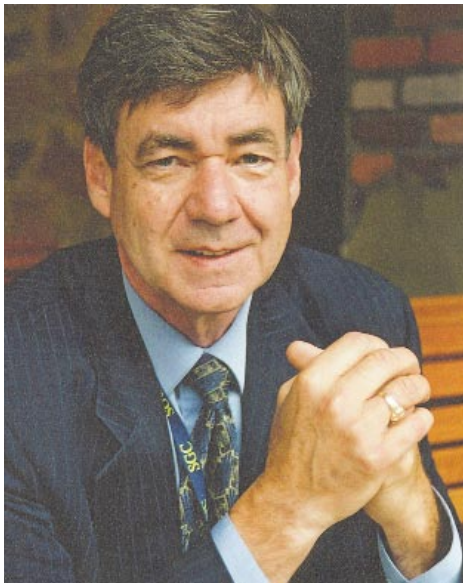

Fred Mohlmann

La décision de maintenir la libération conditionnelle se fonde à la fois sur des études qui ont prouvé que la libération conditionnelle est un outil efficace pour protéger le public et sur le soutien de la population

de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

LA DÉCISION DE MAINTENIR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Pendant le processus de révision du droit pénal, on avait envisagé de supprimer la mise en liberté sous condition (libération conditionnelle et libération d'office) en présumant qu'on imposerait des peines plus courtes, mais que les délinquants resteraient incarcérés pendant toute la durée de leur peine. On a toutefois rejeté cette proposition en se fondant à la fois sur des études qui ont prouvé que la libération conditionnelle est un outil efficace pour protéger le public.

Même si l'on a décidé de conserver la libération conditionnelle et les formes de mise en liberté à court terme en vertu de la LSCMLC, leur utilisation a été soumise à plusieurs restrictions et à d'autres mesures destinées à augmenter la protection du public et à conserver la confiance du public.

Le maintien de la mise en liberté sous condition assujettie à ces dispositions a permis de continuer à assurer la protection du public sans avoir recours à des mesures nécessitant la construction d'autres prisons ou entraînant le surpeuplement des prisons. De façon générale, environ 40 p. 100 des délinquants sous responsabilité fédérale sont sous surveillance dans la collectivité, en liberté sous condition, et 60 p. 100 sont incarcérés. Ce rapport n'a pas changé depuis l'entrée en vigueur de la LSCMLC.

L'ÉVALUATION DE LA LSCMLC

Plusieurs données indiquent que les mesures introduites par la LSCMLC ont contribué à augmenter la sécurité du public. En 1994-1995, le nombre total de condamnations imposées pour des infractions violentes commises par des délinquants bénéficiant d'une forme ou d'une autre de liberté sous condition était de 339. Ce nombre est passé à 188 en 2000-2001. La baisse du nombre total de condamnations pour infractions violentes se reflète dans le taux de crimes avec violence commis par des délinquants sous surveillance pendant la même période. En 1994-1995, le nombre de condamnations pour 1 000 délinquants en semi-liberté était de 58 – en 2000-2001, il était seulement de 18. On a observé une diminution semblable dans le cas des délinquants en liberté conditionnelle totale et en liberté d'office durant cette période.

LES RÉFORMES DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

Après l'entrée en vigueur de la LSCMLC, on a apporté des modifications à la détermination de la peine, en septembre 1996. Ces réformes comprenaient les éléments suivants :

- ajout de l'objectif et des principes de la détermination de la peine dans le *Code criminel*;
- programmes de mesures de rechange;
- création de la condamnation avec sursis.

Ces mesures ont permis de réduire considérablement le recours à l'incarcération tout en maintenant la sécurité du public.

RETARDER LA CROISSANCE DE LA POPULATION CARCÉRALE

Au Canada, la croissance de la population carcérale s'est poursuivie durant une grande partie de la période pendant laquelle on a élaboré la LSCMLC et les modifications au *Code criminel*. Durant l'exercice 1980-1981, le nombre de délinquants incarcérés était de 22 735. Parmi ces détenus, 14 090 étaient dans des prisons provinciales et 8 645 dans des établissements fédéraux. En 1994-1995, ce nombre était passé à 33 759 – 19 811 dans des établissements provinciaux et 13 948 dans des pénitenciers fédéraux -, ce qui représentait un taux d'incarcération de 136 pour 100 000 habitants.

À partir de janvier 1995, les gouvernements fédéral et provinciaux ont travaillé ensemble à élaborer des solutions pratiques pour mettre fin à cette croissance alarmante et insoutenable : traitement de la toxicomanie, programmes communautaires pour les délinquants présentant un faible risque, recours plus fréquent aux programmes de déjudiciarisation, mesures de rechange de la justice réparatrice et médiation, méthodes et techniques d'évaluation du risque.

Ces mesures ont contribué à réduire la population carcérale totale au Canada, qui est passée de 34 041 en 1996-1997 à 31 467 en 1999-2000. On prévoit que la population carcérale sous responsabilité fédérale augmentera à un taux d'un peu plus de 1 p. 100 au cours des trois prochaines années.

UNE CONSTANTE : LA PEUR DU CRIME

Les progrès réalisés dans la réduction du recours à l'incarcération au Canada sont survenus au moment où les crimes déclarés par les services de police sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1979. Malgré cela, la crainte des Canadiens et des Canadiennes face au crime continue d'augmenter. Divers sondages d'opinion et groupes d'enquête ont montré que de nombreux citoyens croient que la criminalité a augmenté, que les crimes sont plus violents, et que le système de justice pénale est trop indulgent et manque de cohérence. Toutefois, nombreux sont ceux qui sont en faveur des peines non privatives de liberté pour les délinquants non violents, même parmi les personnes qui favorisent les peines plus sévères pour certains crimes.

Tout cela montre que l'éducation du public est importante si l'on veut maintenir à long terme des politiques de justice pénale efficaces dans une société démocratique où les perceptions et les opinions du public peuvent souvent persuader les élus de prôner contre le crime des mesures rigoureuses qui tendent à accorder une grande place au recours plus fréquent à l'incarcération.

DÉPART RÉUSSI, AVENIR PROMETTEUR

Au cours des dix dernières années, la LSCMLC et les réformes de la détermination de la peine ont beaucoup aidé à faire du Canada une société juste, paisible et sûre. Il y a évidemment encore beaucoup à accomplir. Il reste à voir jusqu'où nous pouvons aller et jusqu'où nous irons . La réponse dépend en grande partie de la façon dont le système pénal et les institutions qui le soutiennent pourront travailler individuellement et en harmonie, et de l'accueil que fera le public aux résultats obtenus. Quelle que soit cette réponse, elle se manifestera invariablement dans le taux d'incarcération et la taille de la population carcérale.◆

Le SCC participe à la 14e Conférence internationale sur le SIDA

Par Odette LeBlanc-Pellerin, chef, Services cliniques, région de l'Atlantique

Photos : Odette LeBlanc-Pellerin

L'inscription à la conférence

La 14e Conférence internationale sur le SIDA s'est tenue à Barcelone, en Espagne, du 7 au 12 juillet 2002. Le Canada (représenté par des membres du gouvernement fédéral et d'organismes non gouvernementaux) a participé à chacune des conférences internationales portant sur ce thème et a été l'hôte de deux d'entre elles : celle de Montréal en 1998 et celle de Vancouver en 1996. La candidature de Toronto comme ville-hôte de la conférence de 2006 a été confirmée.

Le nombre lui-même de participants à la conférence de cette année, soit 15 000 délégués provenant de 150 pays, reflète bien la gravité de l'épidémie du SIDA, que l'un des orateurs de clôture, monsieur Nelson Mandela, qualifie comme étant « la maladie qui a déclaré la guerre à l'humanité ». Aujourd'hui, deux décennies après la découverte de cette maladie, la pandémie du SIDA tue une personne toutes les dix secondes [une pandémie est une épidémie qui fait rage dans plus d'un continent à la fois].

LES PARTICIPANTS

Le « stand du Canada », créé pour la conférence de 2000 à Durban, en Afrique du Sud, a été installé dans le hall d'exposition de la *Fira de Barcelona*. Ainsi, quatre organismes fédéraux y étaient représentés : Santé Canada, le Service correctionnel du Canada (SCC), l'Agence canadienne de développement international et les Instituts de recherche en santé du Canada. Richard Johnson, coordonnateur régional, Services de santé, région des Prairies, et moi-même avons été choisis comme porte-parole du SCC lors de cet événement. Des représentants de certains organismes canadiens de lutte contre le VIH/SIDA et des partenaires de la Stratégie canadienne sur le VIH/SIDA, notamment le Réseau juridique canadien VIH/SIDA et le Conseil international des ONG de lutte contre le SIDA, étaient également présents, accompagnés par la délégation canadienne dirigée par Mme Susan Whelan, ministre responsable de la coopération internationale.

Cette conférence médicale a été l'une des plus illustres compte tenu de la renommé des chercheurs et des scientifiques qui y ont présenté des exposés sur leurs récentes découvertes. Bon nombre d'experts présents, notamment MM. Robert Gallo, Anthony Fauci et Paul Volberding ont associé leur travail à l'épidémie du VIH/SIDA depuis le début des années 80, moment où cette maladie a été initialement diagnostiquée.

Une murale fraîchement peinte en face du stand du Canada

LE PROGRAMME

Le programme de la conférence avait été élaboré de façon à ce que tous les participants, qu'ils proviennent d'organismes scientifiques ou communautaires, puissent apprendre les uns des autres et retourner dans leur milieu de travail respectif avec un bagage de nouvelles connaissances. En plus des centaines de discours liminaires, d'ateliers d'acquisition de connaissances et de séances de démonstration, les possibilités de réseautage étaient exceptionnellement intéressantes, puisque chacun avait la chance de partager ses expériences avec de nombreux autres participants aux prises avec les même problèmes.

L'ATTENTION N'EST TOUJOURS PAS TOURNÉE VERS LES PRISONS…

Le SCC est assurément considéré comme le leader mondial en ce qui touche la prévention et le traitement du VIH/SIDA, le thème principal de la conférence de cette année. Cependant, les médias portent peu d'attention aux prisons comparativement à celle portée aux actions politiques nécessaires pour obtenir les 10 milliards de dollars requis chaque année pour acheter des médicaments, particulièrement pour aider les peuples du Tiers-Monde touchés par cette maladie (des 40 millions de personnes atteintes dans le monde, 28,5 millions d'entre elles vivent en Afrique subsaharienne). Les activistes ont également critiqué la situation des femmes dans bon nombre de ces pays. Ainsi, l'autonomisation des femmes est une question qui revient inlassablement, puisque l'inégalité des sexes place celles-ci dans une situation de vulnérabilité face au VIH/SIDA.

FAIRE PLACE À L'AMÉLIORATION

De toutes les recommandations soumises aux discussions lors de la séance plénière finale, celle qui pourrait attirer sur le SCC davantage d'attention lors de la conférence à Toronto en 2006 porte sur l'approvisionnement des détenus faisant usage de drogues en seringues stérilisées. Certains pays d'Europe, tels que l'Espagne, l'Allemagne et la Suisse, ainsi que certaines administrations en Australie ont surpassé le SCC de ce point de vue, car des programmes très efficaces d'échange des seringues ont été mis en place depuis bon nombre d'années dans leurs prisons.

SOYONS FIERS DES PROGRÈS RÉALISÉS

Les détenus du SCC ont accès depuis plusieurs années à d'excellents soins de santé. Bon nombre de nos détenus touchés par la maladie ont été les premiers à recevoir les plus récents médicaments antirétroviraux, dont 17 sont maintenant sur le marché. Le SCC mérite également d'être reconnu pour ses mesures de prévention mises en place au cours de la dernière décennie (p. ex., la distribution de condoms, la désinfection à l'eau de Javel, le traitement à la méthadone, les programmes de traitement de la toxicomanie).

« Il est satisfaisant de constater que le SCC occupe une place de leader parmi tous les services correctionnels du monde. La conférence fut une excellente occasion de comparer les similitudes entre les stratégies relatives aux maladies infectieuses du SCC et celles d'autres pays ou organismes. » —Richard Johnson, Services de santé pour délinquants atteints de maladies infectieuses, région des Prairies ◆

Habitat pour l'humanité

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Le 16 août 2002, cinq membres de l'équipe du Service correctionnel du Canada (SCC) ont retroussé leurs manches, scié des planches et frappé du marteau en vue de construire une maison pour une famille nécessiteuse.

Cette année, *Habitat pour l'humanité* de la région de la capitale nationale (HPH-RCN), en partenariat avec HPH-Canada, a organisé du 9 au 16 août 2002 le 8e projet annuel Ed Schreyer. En six jours, l'organisme a construit dix maisons, situées entre les avenues Goth et Daoust, un emplacement idéal pour les familles, qui seront ainsi proches d'écoles et d'un centre communautaire.

Habitat pour l'humanité est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui s'emploie à construire des maisons abordables, simples et décentes, en partenariat avec des familles dans le besoin. L'organisme part du principe qu'un logement décent constitue un droit humain fondamental.

La gagnante du premier tirage dans le cadre du projet Habitat pour l'humanité est Alma Ianiro, Vérification et Accréditation de programmes (au centre) avec la championne de Habitat pour l'humanité Laura Contini et Pierre Allard, Commissaire adjoint, Secteur de l'engagement communautaire.

L'équipe de construction du SCC. De gauche à droite : Dernière rangée : Jim Murphy, Tim Byrne et André Landry. Rangée du milieu : Everett Dunham, Lucie McClung, Jane Miller Ashton. Rangée avant : Christine Cloutier et Laura Contini

Il ne s'agit pas de donner gratuitement des maisons aux familles, mais d'unir les efforts de futurs propriétaires, de gens d'affaires, de donateurs et de travailleurs bénévoles. L'organisme, qui a vu le jour en 1976, est aujourd'hui actif dans une soixantaine de pays. Il a permis de construire plus de 100 000 maisons un peu partout dans le monde. Ses bénévoles les plus célèbres sont l'ancien président des États-Unis, Jimmy Carter, et sa femme, Roslyn. ◆

Forum d'experts internationaux

Établissement d'un plan d'action en matière de recherche correctionnelle sur la toxicomanie

Par Suzanne Leclerc, gestionnaire des communications, Secteur des communications et de la consultation

Le SCC contribue à créer des collectivités plus sûres en faisant davantage d'efforts pour réduire les effets négatifs liés à la toxicomanie.

C'est avec fierté que le Centre de recherche en toxicomanie (CRT) du Service correctionnel du Canada (SCC) a organisé le Forum d'experts internationaux sur la toxicomanie et la justice pénale, qui a eu lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 30 avril au 2 mai 2002. Ce forum était parrainé par deux partenaires du SCC : le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) et le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal (CICC).

Cette rencontre avait plusieurs objectifs : établir des priorités en matière de recherche et d'élaboration de programmes portant sur l'abus de drogues et d'alcool dans le milieu correctionnel; créer des occasions de travailler en partenariat; étudier l'approche correctionnelle des autres pays participants ainsi que leur façon d'aborder le problème de la toxicomanie; découvrir des façons de lutter contre la toxicomanie grâce à des interventions uniques.

De gauche à droite : Michel Perron, directeur exécutif, CCLAT; Lawrence MacAulay, ancien solliciteur général; Lucie McClung, commissaire, SCC

DES ÉCHANGES D'INFORMATION AVANTAGEUX

Le forum, le tout premier du genre au Canada, a réuni plus de 160 délégués venus de 12 pays, y compris des représentants d'organismes correctionnels provinciaux et territoriaux, des représentants d'organismes communautaires de lutte contre la toxicomanie ainsi que des chercheurs et des experts internationaux. Au cours des nombreux ateliers, exercices d'établissement de priorités et assemblées plénières, les experts ont partagé leur point de vue sur leur propre système correctionnel, sur les problèmes de drogue et d'alcool dans leurs établissements et ont déterminé également les principales activités de recherche et de développement qui contribuent à la lutte contre la toxicomanie dans le domaine correctionnel.

Les délégués canadiens, de même que leurs homologues, ont grandement bénéficié de ces échanges d'information. De plus, un rapport complet a été rédigé sur les priorités établies au cours du forum. Les experts ont cerné plus de 160 domaines de recherche qui seront étudiés et utilisés dans l'élaboration d'un plan d'action quinquennal en matière de recherche et de développement. Parmi les priorités établies, on note que :

- Les partenariats à l'échelle nationale et internationale sont essentiels pour favoriser la recherche et déterminer les connaissances à acquérir.
- Les résultats de la recherche doivent être communiqués au personnel opérationnel.
- Les programmes doivent être évalués davantage pour déterminer les meilleures pratiques.
- On doit effectuer davantage de recherches, notamment sur le SAF/EAF (syndrôme d'alcoolisation fœtale / effets de l'alcoolisation fœtale), sur les maladies infectieuses et sur les mesures de substitution à l'incarcération.

UNE ÉTUDE SUR LE LIEN DE CAUSALITÉ ENTRE LA TOXICOMANIE ET LA CRIMINALITÉ

À l'occasion d'une conférence de presse organisée dans le cadre du forum, le solliciteur général du Canada, monsieur Lawrence MacAulay, et le directeur exécutif du CCLAT, Michel Perron, ont rendu publique une étude nationale sur la toxicomanie et la criminalité au Canada. Elle a été menée par Kai Pernanen de la *National Institute for Alcohol and Drug Research* en Norvège et de la Uppsala University en Suède, ainsi que par Serge Brochu, directeur du CICC. L'étude, *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada*, est le résultat de trois années de recherche et permet de comprendre en profondeur le lien entre la criminalité et la toxicomanie. Cette étude, menée auprès de 10 000 délinquantes et délinquants incarcérés dans des établissements provinciaux et fédéraux, établit un lien direct de causalité entre l'abus d'alcool, la consommation de drogues illicites et les infractions. Selon cette étude, l'intoxication alcoolique a joué un rôle important dans les crimes avec violence qui ont été commis par les délinquants sous responsabilité fédérale.

De gauche à droite : Kelvin SY Pang, sous-commissaire, Hong Kong Correctional Services; Larry Motiuk, directeur général, Recherche, SC; Mathias KC Chan, agent en chef, Recherche, Hong Kong Correctional Services.

« Cette étude nous a permis de comprendre beaucoup mieux les méfaits de la toxicomanie sur la société canadienne », a déclaré M. MacAulay. « Les découvertes et les données statistiques qu'elle renferme seront utilisées à l'avenir pour élaborer les politiques et les programmes de traitement des délinquants toxicomanes. »

Pour en savoir davantage sur cette étude, veuillez consulter le site Web du ministère du Solliciteur général, à l'adresse suivante : www.sgc.gc.ca

LE PROGRAMME NATIONAL DE TRAITEMENT D'ENTRETIEN À LA MÉTHADONE

Entre autres sujets d'importance abordés à la conférence de presse, la commissaire du SCC, Lucie McClung, a annoncé que le Programme national de traitement d'entretien à la méthadone (PNTEM) sera maintenant offert dans un nombre accru d'établissements. « Le SCC travaille constamment à élaborer de nouveaux programmes de traitement pour les délinquants toxicomanes, a affirmé Mme McClung. Le programme de traitement d'entretien à la méthadone s'est avéré bénéfique aux délinquants toxicomanes. Il est dorénavant accessible dans un nombre accru d'établissements du service correctionnel fédéral. »

La méthadone est un traitement médical aprouvé et réputé qui est utilisé dans le cadre du programme de lutte contre la toxicomanie destiné aux personnes souffrant d'une dépendance aux drogues ou à l'alcool. Ce programme est un moyen important de contrer la transmission du VIH ainsi que d'autres maladies infectieuses dans les pénitenciers fédéraux. Dans l'intérêt de la santé publique, le SCC se doit de tout faire en son pouvoir pour freiner la transmission de maladies infectieuses et pour préserver un milieu sain et sans drogues afin de permettre aux délinquants de réintégrer la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois. Le traitement à la méthadone, combiné à un programme de lutte contre la toxicomanie et à du counselling, vise à aider les délinquants à renoncer graduellement à toute consommation de drogues et, forcément, à réduire le risque de récidive.◆

Du vélo pour une bonne cause

par Troy Demers, agent de projet, Secteur de l'engagement communautaire

Le samedi 27 avril 2002, quatorze employés du Service correctionnel du Canada (SCC), un employé de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et plusieurs de leurs amis ont participé à une randonnée en grand vélo à Osgoode, en Ontario, afin d'amasser des fonds pour la lutte contre les maladies cardiaques. L'activité a permis de recueillir plus de 26 400 $.

On a promis aux participants que cette levée de fonds unique leur permettrait de s'amuser et de se mettre en forme en équipe. « Cette randonnée est une idée formidable et c'est pour une bonne cause », affirme le capitaine de l'équipe Scott Harris, directeur intérimaire, Justice réparatrice et règlement des différends. Résident d'Osgoode et membre du Club Lions local, M. Harris, a participé à l'activité et aidé la Fondation des maladies du cœur de l'Ontario à l'organiser.

Le grand vélo peut asseoir 30 cyclistes. Il est muni d'une chaîne stéréo CD Sony, qui a fait la joie des participants. Le siège le plus prisé, soit le moins exigeant, est normalement réservé à celui qui a amassé le plus de fonds. L'équipe a plutôt choisi de l'accorder au participant le plus âgé. Assis sur un siège tout coussiné et couronné comme un roi, Tom Hall n'a même pas eu besoin de pédaler.

Le départ a eu lieu au centre communautaire. Les participants ont parcouru environ deux kilomètres dans les environs. Grand nombre de personnes le long de la route les ont vivement encouragés.

Les membres de l'équipe du SCC ont amassé plus de 1 000 $, grâce au parrainage de leurs collègues de l'administration centrale. Ils ont également reçu des casquettes, des t-shirts et des parapluies à titre de reconnaissance pour leurs efforts.

La randonnée à grand vélo est une activité importante de la Fondation des maladies du cœur. Merci à tous ceux qui ont contribué à son succès. Nous espérons que les employés du SCC participeront en grand nombre l'année prochaine.

Gardner's Plum Production a produit un DVD de cinq minutes sur les faits saillants de l'activité. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler au (613) 230-5567. ◆

Les membres de l'équipe du SCC sur le grand vélo de 30 places

Un meurtrier enfin dépisté

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Un nouvel ouvrage de Doug Clark, intitulé *Dark Paths, Cold Trails,* rend hommage à Shelley Hassard, une employée du Service correctionnel du Canada. Directrice à l'unité des services spécialisés du centre correctionnel communautaire Keele, elle a joué un rôle de premier plan dans la résolution d'un meurtre retentissant survenu il y a une dizaine d'années.

La victime, Alison Parrott, âgée de onze ans, avait été kidnappée, agressée sexuellement et assassinée à la fin de l'été 1986. Ce meurtre horrible avait semé la peur dans les foyers torontois et suscité énormément de compassion pour l'enfant et sa famille. Malgré une multitude d'indices, les policiers avaient été incapables d'incriminer un suspect.

Quelques mois plus tard, le dossier de Francis Roy fut transféré à Shelley Hassard. Comme bien d'autres délinquants sexuels du SCC, Roy avait été interrogé par les détectives des homicides peu de temps après le crime, puis acquitté de tout implication dans l'affaire. Malgré tout, au cours des semaines qui suivirent, Shelley multiplia ses soupçons à son égard – son attitude très positive ne correspondait tout simplement pas aux crimes sexuels sadiques décrits dans son dossier. Shelley avait la très nette impression que le cas modèle de liberté surveillée était trop beau pour être vrai.

En reconnaissance de son dévouement

À la fin novembre, Shelley Hassard s'est vu décerner une mention élogieuse. On l'a alors présentée en ces termes :

« Madame Shelley Hassard est reconnue pour son professionnalisme exemplaire. En outre, son dévouement pour la sécurité publique s'est manifesté par l'aide qu'elle a apportée aux policiers pour résoudre un meurtre notoire. Dans ce cas-ci, sa persévérance dans ce dossier difficile a mené à l'arrestation et à la condamnation d'un meutrier et ce dix ans après qu'il ait commis son crime. »

Après investigation et un examen diligent du dossier, Shelley présenta un document détaillé aux détectives des homicides intitulé *Reasons Why Roy is a Good Suspect in the Alison Parrott Murder.* Dans la première partie, elle montrait qu'il y avait de fortes probabilités que Roy et Parrott se soient rencontrés. Roy avait fait partie du club de course de High Park, où Alison s'était entraînée, et il connaissait le jargon du milieu.

Shelley Hassard

He Has Done It Before était le titre de l'autre partie du rapport. Shelley notait que, lors de crimes antérieurs, les victimes avaient été attirées dans des endroits isolés. « Elles rencontraient Roy occasionnellement et avaient suffisamment confiance en lui pour se faire duper », écrivait-elle. « Roy sait mentir de manière convaincante et il n'est pas menaçant en apparence. Il est de petite taille, a l'enthousiasme d'un jeune garçon et le sourire attrayant. Il est sympathique, il a du bagout, il s'exprime assez clairement et a confiance en lui. »

En dressant le profil psychologique de Roy, Shelley fit état d'une évaluation phallométrique réalisée au pénitencier de Kingston, selon laquelle Roy aurait eu des tendances sadiques. On aurait par ailleurs diagnostiqué chez lui un trouble de la personnalité antisociale.

« Par-dessus tout, il s'estime un bon criminel et pense être capable de ne pas se faire prendre. » Dans son rapport, Shelley indiquait que Roy avait toujours eu de la difficulté à maîtriser sa colère, qui résulterait du milieu à prédominance féminine dans lequel il a grandi.

« À mon avis, écrivit Shelley aux autorités policières de Toronto, le modus operandi est semblable à l'affaire Parrott. Je sais qu'on a déjà enquêté sur Roy et que celui-ci a été blanchi, mais je pense que cela vaut la peine de réexaminer le dossier. »

Roy fut placé sous surveillance en raison d'autres crimes sexuels mais les policiers ne le considéraient toujours pas comme suspect principal dans l'affaire Parrott après avoir été blanchi au début. C'est avec une certaine nervosité que Shelly le surveilla pendant presque un an avant qu'il ne soit transféré à Vancouver.

L'affaire fut ensuite mise de côté. Les journaux torontois tentaient tous les ans de raviver l'intérêt de la population en publiant des avis désespérés invitant tous ceux qui avaient des renseignements sur le meurtre d'Alison Parrott à agir. À nouveau, Shelley communiqua avec les policiers en 1996 et à sa surprise tomba sur le même agent qui, à l'origine, avait été chargé du dossier. Elle lui a refaxé le même document et a offert d'aider à retrouver le détenu qui, elle le savait déjà, avait redéménagé à Toronto.

Le jour suivant, elle reçut un appel de Vic Matanovic, sergent-détective et fondateur de la *Toronto Police Cold Squad* (à l'époque une escouade qui comptait un seul policier dont le travail est la résolution de vieux dossiers). Il affirma avoir scruté le dossier de Roy relativement aux meurtres de prostituées de Vancouver, qui faisaient la une des journaux. Roy avait vécu en Colombie-Britannique de 1988 à 1991.

Le lien possible avec le meurtre d'Alison Parrott, les habiletés analytiques du sergent Matanovic qui l'avaient conduit à Roy et les renseignements obtenus des autorités policières de Vancouver qui avaient examiné le dossier du SCC amenèrent l'escouade chargée de rouvrir les enquêtes à concentrer ses efforts sur Roy. Le 25 juillet 1996, exactement dix ans après la disparition de Alison, des analyses d'ADN provenant de mégots de cigarettes confirmèrent plus tard sa participation au meurtre d'Alison Parrott. Il fut appréhendé dans les jours qui suivirent, jugé et inculpé le 13 avril 1999. Il purge actuellement une peine d'emprisonnement à perpétuité au pénitencier de Kingston pour le meurtre d'Alison Parrott.

« C'est à la fois la plus fascinante et la plus dangereuse affaire à laquelle j'ai participé », a déclaré Shelley. « Je suis soulagée que Francis Roy ait finalement comparu en justice, et je suis très contente de la contribution que j'ai pu faire au nom du SCC. » ◆

La parole aux jeunes

Semaine nationale de la fonction publique

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

« Il s'agit d'une journée pendant laquelle les jeunes peuvent dire ce qu'ils pensent et se faire entendre par les cadres », explique Matthew Byer, âgé de 28 ans et agent de projet au renouvellement du Système de gestion des délinquants.

Matthew était l'un des deux jeunes employés qui ont été choisis parmi le personnel de l'administration centrale pour participer à la journée de la jeunesse, une journée spéciale commanditée par le Conseil du Trésor. Cette séance de rencontre et d'échange entre les jeunes fonctionnaires a eu lieu au Centre RA à Ottawa durant la Semaine nationale de la fonction publique (SNFP). Les jeunes ont eu l'occasion d'entendre des conférenciers discuter de différentes questions relatives à la gestion, en plus de faire du réseautage avec d'autres jeunes fonctionnaires venus de partout au Canada.

« Nous avons été encouragés à dire ce que nous pensions, sans crainte », déclare Nesrine Harb, analyste aux Ressources humaines. « Parmi les jeunes qui songent à travailler dans la fonction publique, beaucoup s'inquiètent de leur cheminement de carrière. Pour ma part, j'ai découvert que si on travaille fort et qu'on a des gestionnaires qui s'intéressent à notre carrière, on peut aller loin. »

Irving Kulik, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels et le « champion » du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la SNFP, a fait remarquer que les commentaires sur la journée de la jeunesse et sur les autres activités organisées au cours de la semaine ont été très positifs. ◆

La CSA honore *JimRoberts*

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Jim Roberts, directeur des Technologies de la sécurité, a été honoré lors d'une cérémonie de remise de prix organisée par l'Association canadienne de normalisation (CSA) le 17 juin 2002, à Victoria. Monsieur Roberts a reçu l'Ordre du mérite pour son dévouement et son leadership dans l'élaboration et l'utilisation de normes CSA pour la protection de la tête et du visage destinées aux agents de correction et d'application de la loi au Canada.

« L'Ordre du mérite est notre façon de reconnaître les contributions remarquables que nos bénévoles font à la CSA chaque année, a déclaré Pat Keindel, présidente de la CSA. Leur engagement et leur leadership sont à la base de notre organisme. »

Monsieur Roberts a démontré son engagement en participant aux activités de la CSA et en assumant ses fonctions de directeur des Technologies de la sécurité au Service correctionnel du Canada. La mise au point du matériel de protection de la tête que doivent utiliser les agents de correction pendant les émeutes et les autres situations d'urgence a toujours été l'un de ses principaux objectifs. La réalisation de cet objectif a conduit à l'adoption d'une mesure de sécurité qui doit plaire à monsieur Roberts : le personnel correctionnel est maintenant obligé d'utiliser du matériel de protection qui répond aux normes de la CSA.

« Les premiers casques de protection pourront bientôt être mis à l'essai sur place par nos équipes d'intervention d'urgence, a déclaré M. Roberts. Comme les besoins opérationnels avaient été définis avant la conception du casque, celui-ci devrait très bien faire l'affaire dans les situations réelles. » ◆

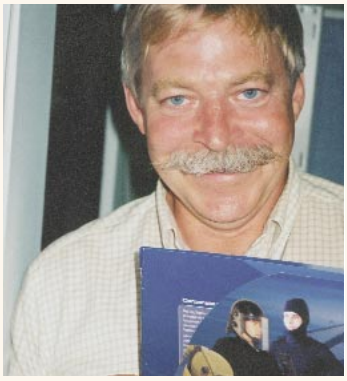

Jim Roberts tient un dépliant qui illustre le nouveau matériel approuvé par la CSA.

Deux vidéos du SCC gagnent des prix dans un festival de films

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Félicitations à Mme Suzanne Kukko de *Carleton Productions !* Le film de cette productrice d'Ottawa, *From Nothing to Something : The NOVA Project*, a récemment remporté le premier prix lors du *American Correctional Association's (ACA) Video Festival 2002.*

Ce court-métrage, d'une durée d'une demi-heure, a été créé en collaboration avec CORCAN et le Secteur des délinquantes. Plus tôt, au cours de cette année, il a également obtenu une *Gold World Medal* au Festival de New York, festival reconnu à l'échelle internationale.

La vidéo Création de choix : Changer des vies s'est vue remporter les honneurs d'une deuxième place lors du Festival des films de l'ACA 2002.

Extrait visuel tiré de la vidéo Création de choix : Changer des vies

Ce premier prix a donc été remis à Suzanne lors du Congrès des services correctionnels organisé par l'ACA, qui s'est tenu à Anaheim, en Californie, du 3 au 8 août 2002, et cet évènement a fait l'objet d'un article dans le magazine américain *Corrections Today*.

« C'est vraiment fantastique que l'*American Correctional Association* ait son propre festival de films et de vidéos, rapporte Suzanne, je suis vraiment heureuse que *Carleton Productions* et le Service correctionnel du Canada (SCC) aient remporté ces honneurs. Pour une compagnie de production, il est toujours plaisant de savoir que son travail est reconnu. Ce fut également une occasion parfaite pour le SCC de communiquer à ses homologues américains des renseignements sur certains de ses programmes et de ses politiques. »

Selon Nancy Stableforth, Sous-commissaire principale : « La vidéo Création de choix : Changer des vies est un produit de grande qualité qui permet de sensibiliser le public à la réalité du système correctionnel fédéral pour les délinquantes au Canada. »

Lettres à la rédaction

Rêver et réaliser ses rêves !

L'année dernière, Mme Bernadette Lockett, agente de correction de la prison de Sudbury en Angleterre, a passé trois mois au Canada en tant que participante à un programme d'échange entre Her Majesty's Prisons et le Service correctionnel du Canada (SCC). Pendant son séjour, elle a vécu à Montréal en travaillant dans deux établissements situés au Québec. Grâce à sa curiosité et à son enthousiasme, elle s'est fait de nombreux amis au Canada, et elle a pu en apprendre considérablement sur le fonctionnement de notre système correctionnel. Bernadette aimerait revenir au Canada et travailler au SCC à temps plein.

Ci-dessous, la lettre au rédacteur en chef de l'*Entre Nous*

Monsieur,

Je tiens à ce que les gens au Canada sachent combien je suis reconnaissante de la gentillesse et de l'amitié qu'ils m'ont témoignée, et comment l'exprimer sinon en l'écrivant !

Le vendredi 4 mai 2001 — une date que je n'oublierai jamais. Après avoir passé trois ans à écrire d'innombrables lettres à des pénitenciers aux États-Unis et au Canada, mes efforts ont finalement porté fruit. On m'a offert un échange de trois mois. Youpi ! C'était pour moi une chance de réaliser un rêve, et quel rêve : travailler dans un établissement correctionnel (deux, en fait) au Canada et apprendre comment fonctionne le système canadien.

Franchement, je n'aurais, pour rien au monde, laissé passer cette occasion. C'était un voyage de découverte : non seulement j'ai pu découvrir le Canada et ses merveilleux habitants mais aussi, je me suis découverte moi-même. J'ai été invitée dans de nombreuses maisons où l'on m'a traitée comme un membre de la famille. C'était tellement émouvant et réconfortant.

Quand je suis montée dans l'avion pour rentrer en Angleterre, je n'ai pas pu contenir mes larmes. Je quittais non seulement un pays magnifique et mes nouveaux amis, mais encore j'y laissais mon coeur !

Je remercie tous les nombreux Canadiens qui m'ont aidée à réaliser mon rêve.

Bernadette Lockett
Her Majesty's Prisons
Sudbury, Ashbourne, Derbyshire
Angleterre

Entre Nous suscite de l'intérêt en Afrique

Après avoir lu le dernier numéro d'*Entre Nous*, Amos Kwabena Antwi, qui travaille à la prison locale de Krachi au Ghana (en Afrique occidentale), a eu l'idée d'écrire à la commissaire, Lucie McClung. Il avait lu l'article rédigé par Ed Muise, gérant d'unité, sur son travail au Kosovo et sur sa comparaison du système kosovar et de ses conditions au sein du système correctionnel du Canada. « Toutes mes félicitations, très bon travail ! », a écrit M. Antwi.

Les articles du même numéro sur la réinsertion sociale et la libération conditionnelle, rédigés par Djamila Amellal et Doreen Dinn, ont aussi piqué sa curiosité : « Le Ghana songe à mettre en place un système de libération conditionnelle. Quels sont les dangers et les avantages que présente ce système à la collectivité et aux détenus ? ». Il a aussi posé des questions sur les programmes victimes-délinquants, et a demandé au Service correctionnel du Canada de lui faire parvenir des documents sur bon nombre de questions correctionnelles.

La lettre de M. Antwi confirme notre opinion selon laquelle les messages que véhicule l'*Entre Nous* sont d'intérêt mondial. Elle montre aussi que les principes énoncés dans la mission du SCC dépassent les limites culturelles et géographiques.

Entre Nous De quatre à trois numéros

À compter du présent exercice financier, la périodicité du magazine *Entre Nous* passe de quatre à trois numéros.

La Rédaction pourra ainsi étoffer davantage les articles et choisir ce que nos collaborateurs des régions ont de mieux à offrir. Nous continuerons donc de publier des articles qui font état des pratiques exemplaires partout au Canada. Nous souhaitons ainsi piquer votre curiosité et vous inspirer.

La Rédaction continuera d'être à l'affût des meilleures pratiques correctionnelles des employés du SCC et se fera un plaisir de les partager avec vous. Nous avons hâte de vous rencontrer. Les articles du magazine *Entre Nous* devraient permettre à vos collègues de toutes les régions de mieux vous connaître.

Le rédacteur en chef,

Pierre Simard

LEADERSHIP Renouvelé

Administration centrale

Pierre Bernier
Directeur, Opérations et procédures en matière de sécurité
En poste depuis le 3 septembre 2002

Anne Kelly
Directrice générale, Programmes et réinsertion sociale des délinquant(e)s
En poste depuis le 2 juillet 2002

Louis Brunet
Directeur, Planification opérationnelle
En poste depuis le 1er août 2002

Bill Staubi
Conseiller principal, Régime opérationnel
En poste depuis le 8 juillet 2002

Mike Johnston
Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels
En poste depuis le 3 juin 2002

Lisa Allgaier
Directrice générale, Questions autochtones
En poste à partir du 4 novembre 2002

Régions

Bernie Pitre
Directeur exécutif, Centre régional de psychiatrie des Prairies
Région des Prairies
En poste depuis le 3 septembre 2002

Brenda Lepage
Directrice, Établissement Riverbend
Région des Prairies
En poste depuis le 3 septembre 2002

Bill Peet
Conseiller spécial au sous-commissaire régional des Prairies
Région des Prairies
En poste depuis le 3 septembre 2002

Peter Guenther
Directeur, pénitencier de la Saskatchewan
Région des Prairies
En poste depuis le 3 septembre 2002

Secteur de la politique, de la planification et de la coordination

Le SCC en **Namibie**

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Quatre employés du Service correctionnel du Canada (SCC) sont revenus d'Afrique depuis peu, après une mission d'enseignement de trois mois auprès du Service correctionnel de la Namibie. D'après Vince Streukens, Chris Van Duyse, Leslie Ottenhoff et Brooke Weeks, instructeurs, ce voyage a été une réussite totale. Ils ont travaillé dans le cadre de quatre programmes de formation (deux pour les agents de correction et les agents de libération conditionnelle) ainsi que d'un programme sommaire à l'intention des gestionnaires.

« On a éprouvé des difficultés au début de la formation parce qu'il y avait quelques différences culturelles et parce que certains participants manquaient d'expérience en établissement, raconte Brooke Weeks. Toutefois, avec un peu d'adaptation, on y est arrivé ! Pour ma part, j'ai trouvé extrêmement intéressant de découvrir diverses cultures et d'autres approches correctionnelles. »

Les Canadiens passaient leur temps libre à lézarder sous le soleil brûlant ou à s'abriter des pluies torrentielles qui s'abattaient sur eux à l'occasion. Ils ont visité les célèbres parcs fauniques de la Namibie et ont goûté à la cuisine locale, une « cuisine de brousse » offrant une variété de plats comme l'autruche, le koudou (antilope) et un grand choix d'agneau rôti au barbecue.

Ce petit pays situé au sud du continent et baigné par l'Atlantique comprend 13 pénitenciers qui ont la responsabilité d'environ 5 000 détenus. La majorité des délinquants purgent des peines de trois ans ou moins pour des infractions contre les biens. La drogue et les crimes avec violence ne présentent pas un grave problème pour la société namibienne. Cependant, le nombre de personnes atteintes du sida ou souffrant de tuberculose ne cesse d'augmenter, tant dans la collectivité que dans les prisons.

Brooke Weeks avec son premier groupe d'agents de libération conditionnelle

« On a éprouvé des difficultés au début de la formation parce qu'il y avait quelques différences culturelles et parce que certains participants manquaient d'expérience en établissement, raconte Brooke Weeks. Toutefois, avec un peu d'adaptation, on y est arrivé!
Pour ma part, j'ai trouvé extrêmement intéressant de découvrir diverses cultures et d'autres approches correctionnelles. »

Le commissaire Evaritus Shikongoon (à droite) et le sous-commissaire John Nyoka (à gauche).

« Nous souhaitons devenir l'un des meilleurs services correctionnels de l'Afrique, et le SCC nous aide à atteindre notre but. »

En mai 1999, les instances correctionnelles namibiennes ont signé un protocole d'entente avec le SCC pour passer d'une approche traditionnelle à une approche qui privilégie la gestion des cas. Depuis lors, huit agents principaux du SCC se sont rendus en Namibie pour élaborer les plans d'action annuels des années à venir.

« Nous constatons qu'il y a beaucoup à apprendre du SCC », a déclaré récemment le commissaire namibien Evaristus Shikongoon durant une visite des établissements au Canada. « Nous souhaitons devenir l'un des meilleurs services correctionnels de l'Afrique, et le SCC nous aide à atteindre notre but. » ◆

Secteur de la politique, de la planification et de la coordination

Canada et Lithuanie
Mission accomplie !

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

En 1999, le Service correctionnel du Canada (SCC) a lancé un ambitieux projet de coopération avec le gouvernement de la Lithuanie ayant pour objectif de réformer le système correctionnel de cet ancien satellite soviétique. Aujourd'hui, soit trois ans plus tard, le Projet de services correctionnels Canada-Lithuanie est achevé. Les principaux objectifs et activités prévus lors de sa création ont été réalisés, ce qui est un très grand succès.

La Lithuanie a émergé à la suite de la chute de l'ancienne Union soviétique, au début des années 90. Cet État, nouvellement indépendant, a dû faire face à des obstacles de taille, tant au niveau de son développement social qu'économique. Malgré un manque de ressources et une économie titubante, le gouvernement du pays s'est intéressé de près aux normes relatives aux droits de la personne et aux règlements mis en place dans les pénitenciers, afin de pouvoir un jour adhérer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à la Communauté européenne.

Shandy-Lynn Briggs (deuxième à gauche) en compagnie d'une délégation de jeunes Lithuaniens. De gauche à droite : Eva Deveikyte, Saulius Rajuncius, Viktorija Buzaite et Virginija Vinogradnaite

De gauche à droite : Terry Sawatsky, directeur exécutif, Centre régional de santé du Pacifique; Dru Allen, Vanda Simanis et Shandy-Lynn Briggs

Dans le cadre de ce Projet, financé en partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les représentants de la Lithuanie et du SCC ont dû faire la navette au-dessus de l'océan Atlantique pour jouer les rôles d'examinateur, d'évaluateur et de conseiller. On a discuté des différents éléments de ce Projet, notamment le Code pénal et criminel lithuanien, l'administration du pays, les ONG et la formation ainsi que différents projets qui touchent les délinquantes et les jeunes contrevenants.

« Nous avons réussi à changer la façon de penser de nombreux experts correctionnels influents et importants en les incitant à songer à la réinsertion sociale, plutôt qu'au châtiment, et à l'engagement communautaire, plutôt qu'au rejet de la collectivité », commente Dru Allen, directeur général, Renouveau organisationnel. Pendant trois ans, M. Allen a joué un rôle clé dans ce projet, et il a effectué 11 voyages en Lithuanie au cours de cette période.

En plus d'atteindre tous les objectifs fixés, les participants au projet, plus particulièrement un nombre de jeunes souhaitant jouer un rôle à long terme et créer des services correctionnels axés sur la collectivité, ont réussi à établir des liens d'amitié et des partenariats de travail au cours de nombreux voyages d'études en Lithuanie et au Canada.

Shandy-Lynn Briggs, une agente de libération conditionnelle du SCC, a rencontré une délégation de jeunes professionnels lithuaniens en visite au Canada et les a aidés à canaliser leurs énergies en vue d'élaborer un plan d'action qui leur servirait, une fois de retour chez eux.

« Ce fut fantastique d'avoir la chance de visiter la Lithuanie pour constater les progrès accomplis à la suite de la mise en place de ce plan d'action », commente Shandy-Lynn. « Cette visite de dix jours nous a permis d'évaluer l'ampleur du succès obtenu grâce au voyage d'études à Toronto ».

« Ce projet nous a permis de constater à quel point le système correctionnel du Canada est progressif et humaniste, ainsi que d'apprécier l'importance donnée, dans notre pays, à atteindre des objectifs à long terme en matière de sécurité publique et de réinsertion sociale. Il nous a également été possible d'évaluer l'importance du travail de collaboration accompli par les responsables fédéraux et provinciaux, ainsi que ceux des ONG, afin d'offrir à un pays étranger une expertise de haut niveau. Le Projet de services correctionnels Canada-Lituanie n'est qu'un autre exemple démontrant la capacité du SCC de jouer, à titre de coopérateur, un rôle d'importance sur la scène internationale », rapporte Vanda Simanis, la dirigeante actuelle du projet." ◆

Secteur de la politique, de la planification et de la coordination

Justice BEHIND THE WALLS

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Quelles sont les répercussions de la mission du Service correctionnel du Canada (SCC) et de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* sur les établissements fédéraux partout au pays ? C'est là une question à laquelle Michael Jackson (il ne s'agit pas du gars avec le gant !) – professeur de droit, conseil de la reine, défenseur des droits de l'homme et auteur – essaie de répondre dans son nouveau livre intitulé *Justice Behind the Walls*.

L'auteur Michael Jackson lors de la discussion, tenue le 7 mai dernier, avec Shereen Benzvy Miller, directrice générale, Affaires intergouvernementales

Au cours d'une discussion informelle organisée le 7 mai dernier à Ottawa par le Secteur de la politique, de la planification et de la coordination, à laquelle ont assisté de nombreux membres du personnel du SCC, M. Jackson a parlé de ce qui l'a incité à rédiger cette étude de plus de 600 pages. Il s'est proposé de comparer les politiques correctionnelles actuellement en vigueur avec le fonctionnement réel des établissements correctionnels fédéraux. Dans son discours, il y avait un mélange, à la fois complexe et très clair, de philosophie, d'histoire, d'allusions à des modifications législatives et à la jurisprudence. Ses réflexions étaient appuyées par des années d'expérience que M. Jackson a acquise en assistant à des centaines d'audiences disciplinaires et de comités de réexamen des cas d'isolement préventif.

L'un des principaux objectifs du nouvel ouvrage de Michael Jackson était de favoriser un débat parmi les membres du personnel correctionnel et du public sur la nature de l'emprisonnement au Canada. La réaction de l'auditoire pendant la période de questions montrait clairement qu'il a atteint son objectif.

L'auteur a également fait une parenthèse pour parler de la récente publication du livre *Con Game* écrit par Michael Harris. « Ce que Michael Harris nous propose en fait est une somme de facteurs visant à allumer nos craintes. En cours de route, M. Harris réussit à mal interpréter l'histoire des politiques correctionnelles et les lois pertinentes (y compris l'incidence de la *Charte canadienne des droits et libertés*), et il comprend mal de nombreux faits. »

L'ouvrage *Justice Behind the Walls* est disponible en version cartonnée chez Douglas & McIntyre. On peut se le procurer aussi, gratuitement, sur le site Web de M. Jackson : www.justicebehindthewalls.net ◆

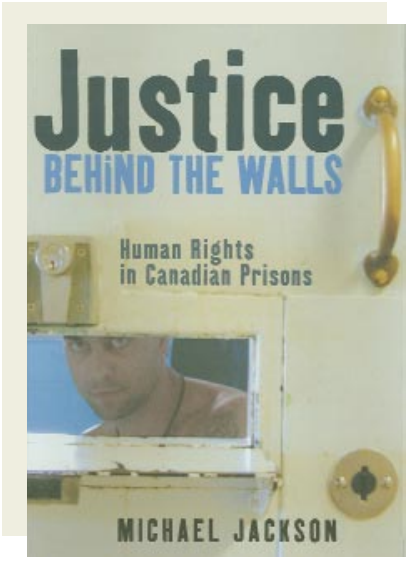

CORCAN

CORCAN célèbre son 10e anniversaire

Par Ellen Henderson, conseillère principale en communications, CORCAN

En ce dixième anniversaire, CORCAN a de bonnes raisons de célébrer. L'organisme a dépassé les objectifs fixés dans son plan d'activités et a terminé l'année en dégageant des bénéfices. Voici quelques points saillants de son bilan reluisant :

- L'organisme est présent dans 25 centres d'emploi au pays. Il a placé plus de 1 100 délinquants chez de vrais employeurs et a aidé plus de 500 autres à s'engager à temps plein dans des études. Au total, il a servi plus de 1 930 clients.
- Sur le plan de la réinsertion sociale, CORCAN a mis au point deux outils d'évaluation normalisés, qui sont maintenant devenus des normes de l'industrie utilisées par les spécialistes en ressources humaines du monde entier.
- Plus de 5 100 détenus ont été engagés au cours de l'année, et 96 p.100 d'entre eux ont terminé leur affectation avec succès.
- Rien n'en dit plus long sur le rendement d'une entreprise que la fidélité de sa clientèle. Les clients satisfaits sont revenus faire affaire avec CORCAN à plusieurs reprises cette année, ce qui lui a valu une hausse des recettes de 18 p.100.
- Les détenus font l'éloge de CORCAN car, grâce à son aide, ils sont mieux préparés à la vie « en dehors ».

« Les années nous ont enseignés beaucoup. Nous avons résisté aux grandes difficultés qui se dressent devant tout nouvel organisme innovateur. Toutefois, lorsqu'on recule dans le temps, il semble que nous venons tout juste de commencer notre chemin en tant qu'organisme vivant », commente Sudin Ray, directeur exécutif, en contemplant les dix dernières années. ◆

Secteur de l'engagement communautaire

Déjeuner de remise de prix Société Saint-Léonard du Canada et Option vie

Par Jodi McDonough, agente de projet, Initiatives communautaires

Photos : David Whiteley

Les 31 mai et 1er juin 2002, les membres de la Société Saint-Léonard du Canada se sont rassemblés à Montréal, au Québec, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle. Option vie a profité de l'occasion pour tenir également sa réunion nationale annuelle, regroupant ainsi les intervenants accompagnateurs, les organismes promoteurs et les coordonnateurs régionaux du pays.

Au cours de ces deux jours, la Société Saint-Léonard du Canada a tenu le Symposium Ken Bolton et le déjeuner annuel de remise de prix. La Journée Bolton vise à sensibiliser les gens aux questions touchant la sécurité communautaire, la prévention du crime et les prochains défis à relever. Le déjeuner de remise de prix, quant à lui, constitue l'occasion rêvée pour souligner les progrès et les réalisations qu'ont accomplis certaines personnes dans le domaine des services correctionnels communautaires ainsi que l'aide exceptionnelle qu'elles ont apportée.

Au cours de ces deux jours, la Société Saint-Léonard du Canada a tenu le Symposium Ken Bolton et le déjeuner annuel de remise de prix. Option vie a également remis le prix annuel Tom French, rendant ainsi hommage aux personnes dont les efforts et le dévouement ont grandement contribué à l'avancement du concept Option vie

Les prix ont été décernés à un certain nombre d'employés et de bénévoles de la Société Saint-Léonard. Gilles Thibault, un employé du Service correctionnel du Canada à la retraite, a reçu le prix Callagher et Jim Murphy, directeur, Initiatives communautaires, le prix Cody.

Au cours de ce déjeuner, Option vie a également remis le prix annuel Tom French, rendant ainsi hommage aux personnes dont les efforts et le dévouement ont grandement contribué à l'avancement du concept Option vie : Michel Dunn, intervenant principal, région du Québec; Michel Gagnon, direteur exécutif, maison Crossroads, Société St-Leonard, Montréal; et Wade Wright, Président, Groupe de comdamnés à perpétuité, établissement Warkworth. ◆

De gauche à droite : Michel Gagnon, directeur exécutif de la Maison Crossroads, de la Société Saint-Léonard de Montréal ; Gilles Thibault, employé du SCC à la retraite et récipiendaire du prix Gallagher; Lucie McClung, commissaire, SCC.

De gauche à droite : Jim Murphy, directeur, Initiatives communautaires, SCC et récipiendaire du prix Cody; Elizabeth White, directrice exécutive de la Société Saint-Léonard du Canada; Skip Graham, directeur exécutif, de la Maison Saint-Léonard de Windsor.

De gauche à droite : John Braithwaite, président, du Groupe national de ressources d'Option vie; Michel Dunn, intervenant accompagnateur principal, région du Québec, et récipiendaire du prix Tom French; René Durocher, intervenant accompagnateur, région des Prairies et représentant accompagnateur du Groupe national de ressources d'Option vie.

Secteur des services corporatifs

Faire le ménage dans les déchets dangereux
La région du Québec fait preuve de vigilance

Par Paul Provost, conseiller principal en environnement

Photo : Alain Gauthier

Nous sommes pris avec eux régulièrement, nous devons les manipuler, les entreposer puis finalement en disposer. À défaut de réduire à la source notre consommation de produits dangereux, nous nous retrouvons inévitablement confrontés à gérer à la fin de leurs cycles de vie utile, des déchets dangereux. [Photo d'un exemple d'amas de déchets dangereux] Environnement Canada estime que le Canada produit chaque année environ huit millions de tonnes de déchets dangereux. Or, pas toujours facile ni évident la conformité en matière de gestion des matières dangereuses. Vérifications, ménage et suivis ont toutefois porté fruit au sein des établissements du SCC de la région du Québec.

Réjean Gravel, environnementaliste régional, AR-Québec (à gauche) et Guy Gagnon, Surveillant de la centrale thermique, établissement Leclerc (à droite) devant une palette à double fond qui assure un confinement secondaire en cas de bris/fuite des barils contenant des matières/déchets dangereux

DIVERS RISQUES

Typiquement, les déchets dangereux ou spéciaux comptent pour moins de 1 p. 100 du poids de tous les déchets produits dans un pénitencier. Ils regroupent les matières pouvant présenter un risque pour la santé humaine ou qui sont nocives pour l'environnement et nécessitent généralement une manutention ou une élimination spéciales. Qu'ils soient à l'état solide, liquide ou gazeux, les déchets dangereux possèdent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : explosifs, corrosifs, inflammables, réactifs, toxiques, infectieux, comburants et radioactifs. Ainsi, BPC, huiles usées, lubrifiants, peintures, pesticides, piles et batteries, solvants, nettoyants chimiques, etc., sont autant de produits qui composent le palmarès des déchets dangereux institutionnels.

S'ATTAQUER AU PROBLÈME

Un défi majeur qui complique l'atteinte de la conformité en matière de gestion des déchets dangereux en établissement, tient du fait que plusieurs secteurs institutionnels utilisent quotidiennement des produits dangereux: ateliers, industries CORCAN, garages, hôpitaux, centrales thermiques, etc. Conséquemment, l'entreposage des matières dangereuses et des déchets dangereux s'effectue dans plusieurs secteurs institutionnels, mais pas toujours avec la même rigueur...

Dans le but de résoudre le problème et pour s'assurer du maintien de la conformité en terme de stockage de produits dangereux, on a mené des vérifications dans tous les établissements de la région du Québec en 2001-2002 afin de constater les écarts par rapport aux bonnes pratiques et normes applicables. Selon Réjean Gravel, environnementaliste régional, AR-Québec, « l'ensemble de cet exercice de prévention de la pollution s'inscrivait dans une démarche globale, cohérente avec l'obligation d'instituer des plans d'urgences environnementaux en établissement. » Suite à ces vérifications environnementales, plusieurs mesures correctives ont été mises de l'avant, comme par exemple, l'acquisition d'équipements pour améliorer ou rendre plus sécuritaire l'entreposage des produits et déchets dangereux. [Voir photo montrant une palette d'entreposage à confinement secondaire] Finalement, certaines procédures internes concernant la manipulation, le stockage et la disposition annuelle des déchets dangereux devront également être revues afin de réduire encore davantage les risques à ce niveau. Certes, les inspections régulières des aires d'entreposage, la tenue de registres sur les quantités par catégorie de résidus entreposés ainsi que la publication de rapports de conformité feront partie du « ménage » visant à assurer un suivi sur la gestion des déchets dangereux.

POSER LES BONNES QUESTIONS

Au-delà des normes et du respect de la conformité, une saine gestion des déchets dangereux doit faire appel au bon jugement des consommateurs de produits dangereux. Ainsi, pour faire preuve d'écocivisme, il faut se poser trois questions avant d'acquérir des produits dangereux : Est-ce que j'ai réellement besoin de ce produit ? Quelle quantité dois-je acheter ? Comment vais-je me débarrasser des déchets dangereux après avoir utilisé le produit ? En somme, c'est une chose de bien gérer les déchets dangereux une fois que nous sommes pris avec, mais ça en est une autre d'aborder le problème à la source !

LE RESSERREMENT DES EXIGENCES

Actuellement, la réglementation provinciale et municipale régit la gestion des déchets dangereux en plus de diverses dispositions issues de législations fédérales dont : la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* (LTMD et règlement affilié) et le *Code national de prévention des incendies* (CNPI). Néanmoins, on peut s'attendre à un resserrement des exigences fédérales en matière de gestion des déchets dangereux puisque Environnement Canada compte promulguer en 2002-2003, le *Règlement sur les déchets dangereux des institutions fédérales* (RDDIF). Cherchant à combler un certain vide juridique, ce nouveau règlement affectera directement la façon dont nous gérons les déchets dangereux institutionnels.

Par conséquent, sous un contexte réglementaire bientôt renforcé, et dans un esprit de prévention alimenté par une vigilance soutenue, nous avons tous intérêt à suivre l'exemple de la région du Québec et à faire le ménage dans nos déchets dangereux. Après tout, il en va de notre propre sécurité, de la protection de notre environnement et de la pérennité de nos ressources naturelles. ◆

Un détenu sensibilise les étudiants aux drogues

Par Brian Richard, chef de l'Administration et de la gestion du matériel, établissement Atlantique

Au cours des mois de mai et juin, plus de 1 300 élèves de la région de Miramichi-Moncton ont participé à une expérience d'apprentissage unique. L'établissement Atlantique, en collaboration avec les services de police municipaux de Miramichi et les services de lutte contre la toxicomanie de Miramichi, a livré un message de prévention de la toxicomanie très spécial aux élèves de la région.

Pour la première fois, un détenu de l'établissement Atlantique et ancien cocaïnomane, Jason Hill, a fait des exposés devant des élèves sur la consommation de drogues et les conséquences éventuelles. Les membres de la direction des écoles qui ont participé au projet ont été très satisfaits des exposés faits par le détenu, et les élèves ont bien reçu le message.

Monsieur Hill a fait part à ses auditeurs de sa consommation personnelle de drogues et de la peine d'emprisonnement de 10 ans qui lui a été imposée pour des crimes liés à la consommation de drogues. Monsieur Hill s'est rendu dans plus de huit écoles de la région en compagnie d'un agent de correction, M. Paul Doiron.

« Les élèves ont établi des rapports très positifs avec M. Hill, et après la rencontre, certains d'entre eux sont allés le voir en pleurant… Il y avait des moments où, vous pouviez entendre une mouche voler, tellement les élèves étaient attentifs… M. Hill était très sincère et il a transmis son message sans réserve », a commenté M. Doiron.

Le détenu a indiqué aux élèves qu'il a commencé à consommer des drogues à l'adolescence, et il a parlé des choix qu'il a faits quand il était jeune et de la façon dont ces choix ont entraîné la toxicomanie, les crimes et l'incarcération. Monsieur Hill voulait faire comprendre aux élèves que les choix qu'ils font aujourd'hui au sujet des drogues et de l'alcool auront des conséquences à long terme.

De gauche à droite : M. Paul Doiron, agent de correction; M. Todd Chadwick, agent de police de Miramichi et M. Jason Hill. Les agents écoutent pendant que Hill transmet son message aux élèves.

« Si je peux aider quelques jeunes qui ont des problèmes semblables aux miens, alors ce projet sera une réussite », a affirmé M. Hill après son dernier exposé devant les élèves inscrits à un cours de droit à l'école secondaire Miramichi Valley.

Pour conclure ce projet, une soirée de sensibilisation des parents a été tenue à l'Hôpital régional de Miramichi. Monsieur Hill a fait son exposé devant une salle comble sur les signes précurseurs de la consommation de drogues et sur les drogues qui sont consommées dans la région.

Vers la fin de la soirée, M. Todd Chadwick, des services de police de Miramichi, et Mme Lisa Watters, des services de lutte contre la toxicomanie, ont offert une plaque au délinquant en signe d'appréciation pour sa courageuse contribution à la prévention de la toxicomanie dans la collectivité. Monsieur Hill est maintenant en liberté d'office. ◆

« Si je peux aider quelques jeunes qui ont des problèmes semblables aux miens, alors ce projet sera une réussite », a affirmé M. Hill

Le centre de ressourcement Shepody

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

La baie de Shepody, située au fond de la baie de Fundy, est reconnue internationalement pour l'amplitude de ses marées et la froideur de ses eaux. Au cours du printemps et de l'automne, des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs viennent s'y reposer lors de leur périple qui les conduit des pics glacés de l'Arctique à l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud. C'est dans ce paysage naturel spectaculaire que naquit l'idée du centre de ressourcement Shepody, un centre de traitement à vocation holistique réservés aux délinquants qui, selon le directeur du centre, Luc Doucet, « ont trop longtemps été oubliés par la société. »

Le Centre de traitement régional a été officiellement rebaptisé centre de ressourcement Shepody lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 4 septembre dernier, à laquelle ont assisté le solliciteur général du Canada, la commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC) et certains représentants de la haute direction. Un nouveau groupe de détenus, des hommes touchés par des troubles intellectuels, émotionnels et sociaux, viendront s'y installer, d'ici peu. Ici, dans leur nouvel environnement, ils suivront une nouvelle forme de thérapie qui se fonde sur le « modèle de thérapie comportementale dialectique ».

« Je suis très heureux de ce changement d'orientation, commente M. Doucet. Tous les employés travaillent à sa réussite. » ◆

L'excellence du travail accompli par les employés de la région de l'Atlantique est reconnue

Par *Lynn Chaplin, coordonnatrice, Liaison avec la collectivité, région de l'Atlantique*

Les efforts déployés par le personnel de la région de l'Atlantique ont été reconnus au cours d'une assemblée tenue récemment dans le cadre de la Semaine de la fonction publique. En effet, les employés ont travaillé sans relâche à la mise sur pied de nombreux programmes, notamment la Conférence sur la réinsertion sociale des délinquants, le renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD), le Programme d'aide aux employés, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en place du programme relatif aux rapports automatisés de données appuyant la réinsertion (RADAR), aujourd'hui utilisé dans d'autres régions du pays. ◆

Première rangée, de gauche à droite : M. Paul Weaver, Mme Gaetanne Vienneau, Mme Rose Boyle, Mme Linda Lou LeBlanc, Mme Jeannie O'Keefe, Mme Sandra Fullerton, Mme Linda LeBlanc-Arsenault, Mme Chantal Albert, Mme Marla Kavalak, Mme Janice Richard
Rangée arrière, de gauche à droite : Mme Denise Melanson, M. Rob Mills, M. Gene Murphy, Mme Faith McIntyre, M. Chris Molloy, Mme Paulette Gaudet, M. Charles LeBlanc, M. Paul LeBlanc, M. Denis D'Amour

Consultation publique
Nouveaux enjeux en matière de toxicomanie

Par Lynn Chaplin, coordonnatrice, Liaison avec la collectivité, région de l'Atlantique

De gauche à droite : Terry Kennedy, GRC de Codiac; Michel LeBlanc, étudiant; Huguette Thériault, enseignante dans un collège communautaire; Joanne Murray, directrice exécutive de la Société John Howard, Moncton; Rémi Gobeil, sous-commissaire, région de l'Atlantique

La Société John Howard de Moncton, de concert avec le Service correctionnel du Canada (SCC) et le ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick, a récemment tenu une consultation publique sur les nouveaux enjeux en matière de toxicomanie. Beaucoup de délégués sont venus à Moncton pour assister à cette consultation.

La consultation publique visait à sensibiliser à la fois les professionnels et le public aux tendances en matière de toxicomanie. Parmi les sujets abordés, il y avait : la réduction des méfaits, le jeu pathologique, le diagnostic mixte (comorbidité) et les tendances en matière de drogues dans la région de l'Atlantique. Des experts en provenance des Maritimes ont fait des exposés, dont le Dr Hanson du Centre de recherche en toxicomanie du SCC à Montague (Île-du-Prince-Édouard). Parmi les délégués, il y avait des étudiants dans le domaine correctionnel, des délinquants de l'établissement Westmorland, des policiers, des agents de libération conditionnelle, des représentants d'organismes communautaires ainsi que des bénévoles. ◆

Heureux d'être ensemble

Par Denis D'Amour, analyste, Communications et Services à la haute direction, administration régionale de l'Atlantique

Des conseillers en emploi communautaire de CORCAN, issus des cinq districts, ont eu l'occasion de se rencontrer et de collaborer dans le cadre de la Conférence régionale sur la réinsertion sociale des délinquants, qui a eu lieu cette année du 7 au 9 mai à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Sept conseillers provenant des quatre coins de la région se sont déplacés pour tenir un stand d'information mis à la disposition de plus de 250 personnes présentes à la conférence. Des brochures aux couleurs éclatantes portant sur les services d'emploi offerts aux délinquants dans la collectivité étaient étalées sur les tables. Au cours de la journée, les participants ont assisté à des conversations animées et ont eu la chance d'échanger des renseignements.

Le premier Programme de services d'emploi offert par CORCAN a été mis en place à Halifax, en 1999. En avril 2001, le Conseil du Trésor a débloqué de nouveaux fonds destinés à l'entretien du site d'Halifax et

De gauche à droite : M. Jim Miller, conseiller en emploi, Société John Howard; M. Robert Picard, agent d'évaluation des besoins; M. Paul McAfee, directeur, Société John Howard; Mme Karen Bradford, coordonnatrice régionale, CORCAN; M. Guy Poirier, directeur régional, CORCAN; Mme Terry Zaichkowski, conseillère en emploi, Société Saint-Leonard; Mme Gertie Carew, conseillère en emploi, Société John Howard; Mme Sharon Geldart, conseillère en emploi, Société John Howard; Mme Judy Palmer, conseillère en emploi, Société John Howard

à la création d'un nouveau site à Moncton. Grâce à la création de partenariats avec des organismes communautaires, les responsables régionaux ont réussi à étendre ce financement et à mettre en place des programmes similaires dans les cinq districts. Il s'agit, en fait, d'un exploit exceptionnel dont toute la région a pu profiter. C'est le 1er juillet 2001 que les sites de Saint John, de Moncton, d'Halifax, de Kentville/New Minas et de St. John's ont finalement ouvert leurs portes.

Grâce au Programme de services en matière d'emploi, 113 des 946 délinquants ayant bénéficié de ces services se sont décrochés un emploi et 52 se sont inscrits à des programmes de formation à plein temps.

Ces programmes offrent aux délinquants des services de planification de carrière et de préparation à l'emploi. De plus, la plupart des sites servent de centres de ressources où les délinquants peuvent naviguer sur Internet, faire du traitement de texte, photocopier des documents, envoyer des télécopies et profiter d'une messagerie téléphonique. Le personnel en place fournit de l'aide et un soutien continu tout au long du processus de recherche d'emploi. Grâce au Programme de services en matière d'emploi,113 des 946 délinquants ayant profité de ces services se sont décrochés un emploi et 52 se sont inscrits à des programmes de formation à plein temps, entre juillet 2001 et mars 2002.

La Conférence sur la réinsertion sociale des délinquants a permis à ces conseillers dévoués de « répandre la bonne nouvelle » auprès des employés correctionnels en établissement et dans la collectivité en leur parlant des services offerts, des personnes-ressources et des processus de recommandation, ainsi qu'en répondant à leurs questions et en discutant avec eux des défis et des pratiques exemplaires en cette matière.

La Conférence sur la réinsertion sociale des délinquants a également été une occasion pour les conseillers de tenir un atelier intitulé *Employability — A Meaningful Day*. Les participants ont bien apprécié l'atelier et ont même fourni des suggestions et des commentaires relatifs à d'éventuelles stratégies qui « donneront un sens à la journée » des détenus. ◆

Hommage aux bénévoles du PAE et de la GSIC

Par Joanne Belliveau, Programme d'aide aux employés, et Jim MacLeod, Gestion du stress à la suite d'un incident critique, pénitencier de Dorchester

L'année 2001 a été déclarée Année internationale des volontaires par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de mettre en valeur les réalisations des millions de bénévoles du monde entier.

Tous les bénévoles du Programme d'aide aux employés (PAE) et du Programme de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) dans la région ont reçu des survêtements portant le logo du programme ainsi que des certificats de reconnaissance signés par le Premier ministre Jean Chrétien en guise de remerciement pour leurs efforts à titre de bénévoles.

Joanne Belliveau

Jim MacLeod

Deux des 90 bénévoles ont dit pourquoi ils aidaient les autres.

Joanne Belliveau, l'infirmière, est agente d'orientation du Programme d'aide aux employés (PAE) au pénitencier de Dorchester depuis 1996. Les agents d'orientation sont des bénévoles ayant reçu une formation spécialisée, qui aident leurs pairs à faire face à des problèmes liés au travail ou à la vie privée.

« Je voulais travailler comme agente d'orientation à titre bénévole, dit Joanne, parce que j'avais pu voir de près l'aide reçue par les employés référés au PAE, au pénitencier de Dorchester. Le fait de pouvoir aider les gens ayant des problèmes me donne beaucoup de satisfaction. Ce sentiment est encore plus fort lorsque j'effectue un suivi auprès du client et que je constate que le problème a été résolu. »

Jim MacLeod, agent de correction, fait partie de l'équipe de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) au pénitencier de Dorchester depuis 1997, à titre de personne offrant des services de soutien par les pairs. Une équipe de GSIC est composée d'un groupe d'employés du SCC spécialement formés, qui doivent aider les membres du personnel à faire face au stress provoqué par une exposition à un incident critique.

« En 1985, j'ai commencé à lire tout ce que je pouvais trouver sur le SSPT (syndrome de stress post-traumatique), a précisé Jim. À l'époque, je vivais moi-même un stress à la suite de la prise en otage de Bill Morrison en octobre 1980. Je faisais partie de l'équipe interne d'intervention en cas d'urgence, et c'était nous qui avions eu à intervenir, dans une tentative de sauvetage manquée. »

« En 1985, j'ai assisté à un séminaire sur la survie dans la rue, offert à Halifax. L'après-midi du deuxième jour était consacrée au SSPT. Cette séance a été instructive, c'est le moins qu'on puisse dire. J'y ai découvert que je ne devenais pas fou, comme je le pensais, mais que ma réaction à un incident traumatisant était normale. À l'époque, personne ou presque, n'écrivait ni n'enseignait quoi que ce soit sur le SSPT. Toutefois, des anciens combattants du Vietnam souffraient des symptômes semblables à ceux que je présentais. Ces symptômes étaient causés par les expériences vécues dans une zone de guerre, et ceux qui en souffraient finissaient par perdre leur capacité de s'en tirer. J'ai découvert qu'on pouvait y remédier et j'ai commencé à chercher des moyens pour venir à bout du stress post-traumatique. »

« Lorsque le pénitencier de Dorchester a commencé à organiser des séances d'aide après un stress dû à un événement grave, je n'ai pas hésité à me porter volontaire, vu que je croyais déjà en l'idée. J'ai toujours été, et je le suis encore, en faveur de cette approche. Je crois fermement à l'efficacité du programme de GSIC. Ce programme peut empêcher mes collègues agents de subir les tourments et les doutes liés aux questions qui subsistent après un incident critique. Si l'on peut empêcher ne serait-ce qu'un agent de commettre un suicide, tout ce qu'on a investi dans ce programme en vaudra le coup. » ◆

Paul Devarennes
Personne de l'année PAE 2001

Par Don Robichaud, président du PAE, établissement Westmorland

Monsieur Paul Devarennes, vice-président (et ancien président) du Syndicat des employés du Solliciteur général (SESG) de l'établissement Westmorland à Dorchester, au Nouveau-Brunswick, s'est vu remettre le prix de la Personne de l'année PAE pour 2001.

Depuis 1995, ce prix de reconnaissance est remis à la personne qui, selon le comité de sélection, a fait montre d'un rendement exceptionnel et d'un grand dévouement dans le cadre du Programme d'aide aux employés.

Depuis plus de 28 ans, Paul soutient les employés du Service correctionnel du Canada (SCC), en tant que président du SESG, mais aussi comme bénévole lors des fins de semaines spéciales organisées pour les employés du SCC.

Les agents du PAE proposent parfois à leurs clients de consulter les représentants syndicaux. Paul a toujours fait des pieds et des mains pour aider ceux qui venaient vers lui. Diplomate dans l'âme, il a une façon bien à lui de s'exprimer. Certains ont cru que ce qui lui était dit entrait par une oreille et sortait par l'autre. Cependant, vous pouvez parier vos derniers deniers que Paul n'a jamais oublié leurs préoccupations et qu'il n'a jamais cessé d'agir dans leur meilleur intérêt.

Remise de prix lors du souper symposium du PAE, tenu à Memramcook, le 15 mai 2002
De gauche à droite : Mike Doucete, représentant régional, Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC); Paul Devarennes, récipiendaire du prix; Robert Babineau, sous-commissaire adjoint, région de l'Atlantique; Bernard Galarneau, représentant régional, Institut professionnel de la Fonction publique du Canada

Depuis 1995, ce prix de reconnaissance est remis à la personne qui, selon le comité de sélection, a fait montre d'un rendement exceptionnel et d'un grand dévouement dans le cadre du Programme d'aide aux employés

Bien que ses responsabilités au sein du syndicat soient très grandes et très prenantes, il a tout de même trouvé le temps de s'occuper de l'hébergement des employés du SCC lors de toutes les fins de semaines spéciales. Il s'agit d'un travail énorme (et parfois ingrat), mais de voir à ce que 300 employés et leur famille soient logés le plus près possible de l'emplacement espéré a été pour Paul une grande valorisation. Il travaille activement à la promotion de cette activité annuelle de mieux-être, et a su convaincre le syndicat et la direction de sa nécessité.

Ce que Paul a accompli est extraordinaire. Il a dédié la quasi-totalité de sa carrière à aider les autres.

Félicitations, Paul ! ◆

La présidente du Conseil du Trésor honore un **gestionnaire principal**

Par Lynn Chaplin, coordonnatrice, Liaison avec la collectivité, région de l'Atlantique

David Cail, directeur du district de Truro (Nouvelle-Écosse), reçoit un prix d'excellence de Mme Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor.

Monsieur David Cail, directeur du district rural de la Nouvelle-Écosse, a reçu récemment à Ottawa un prix d'excellence que lui a remis la présidente du Conseil du Trésor en guise de reconnaissance de son travail relatif à l'équité en matière d'emploi et à la diversité.

Monsieur Cail est un gestionnaire principal qui s'est distingué par son engagement envers la promotion du Service correctionnel du Canada (SCC) auprès des communautés visées par l'équité en matière d'emploi. Il a participé à des salons de carrières, a interrogé des membres des groupes cibles et a convaincu l'équipe de gestion de la région de l'Atlantique d'accroître le nombre de postes visés par l'équité en matière d'emploi comblés à l'externe.

Tous ces efforts font ressortir les qualités d'activiste zélé et de chef de file de M. Cail sur cette question, ainsi que sa détermination à créer un milieu de travail représentatif. Grâce aux efforts de M. Cail, la région de l'Atlantique a recruté 63 employés autochtones et membres de minorités visibles au cours des deux dernières années.

Toutes nos félicitations Dave ! ◆

Le SCC se fait l'hôte d'un forum sur les groupes confessionnels

Par Lynn Chaplin, coordonnatrice, Liaison avec la collectivité, région de l'Atlantique

Des chefs spirituels de la région métropolitaine de Moncton se sont rassemblés dernièrement pour assister à un forum sur les groupes confessionnels parrainé par le Service correctionnel du Canada (SCC), en collaboration avec le diocèse de Moncton, le *Moncton Council of Churches* et le *Evangelical Fellowship*. Ce forum, d'une durée d'une journée, fut un événement oecuménique ayant pour but de sensibiliser davantage les dirigeants de groupes confessionnels au sujet de diverses questions et d'« expériences » vécues par des personnes dans les rouages du système de justice pénale. Les représentants présents ont donc entendu le « témoignage » et le point de vue d'un délinquant, celui d'une victime d'acte criminel et un autre d'un chef spirituel de la collectivité.

De gauche à droite : le révérend Phil Ferris, aumônier, pénitencier Dorchester; le révérend Lloyd Bruce, point du vue de la collectivité; Mme Lynn Chaplin, coordonnatrice, Liaison avec la collectivité ; M. Robert Clarke et Mme Penny Clarke, point du vue des victimes; et le révérend Hank Dixon, point de vue des délinquants

Tous les points de vue présentés étaient fort éloquents, et la nécessité pour les groupes confessionnels de participer davantage auprès des personnes touchées par le crime a été mise en lumière. Les participants ont assisté à des discussions, sous forme de table ronde, portant sur le rôle que peuvent jouer les collectivités dans la réinsertion sociale sans risque des délinquants, ainsi que sur les épineuses questions relatives à la foi que soulèvent le crime et la victimisation. Les 75 représentants présents ont dit espérer que des événements semblables seront organisés ultérieurement afin de sensibiliser davantage les groupes confessionnels aux nombreuses questions soulevées au cours de cette journée. ◆

Conférence des plus réussies sur la réinsertion sociale

Par Lynn Chaplin, coordonnatrice, Liaison avec la collectivité, région de l'Atlantique

Fidèle à la réputation des Maritimes, reconnue pour son caractère chaleureux et jovial (sans compter ses fameuses fêtes musicales !), la région de l'Atlantique a organisé récemment une conférence sur la réinsertion sociale qui, au dire de tous, a été un succès retentissant. Elle s'est déroulée en mai et a duré trois jours. Elle avait pour thème la célébration de nos réussites et la réorientation de notre avenir.

Rémi Gobeil, sous-commissaire de l'Atlantique, Dave Pisapio, directeur général, Opérations (représentant Anne Kelly, directrice, Opérations de réinsertion sociale en établissement) et Michael Bettman, directeur, Programmes de réinsertion sociale, ont ouvert la conférence en souhaitant la bienvenue aux délégués et en présentant un aperçu de la réinsertion sociale à l'échelle nationale et de l'orientation que doivent prendre les programmes correctionnels.

De gauche à droite : Terry Hatcher, sous-commissaire adjoint intérimaire des Opérations, et Guy Poirier, directeur régional, CORCAN.

Monsieur David Scott, conférencier principal et professeur associé à l'Université du Nouveau-Brunswick, a livré un vigoureux message sur la règle d'or de la réussite et sur la façon dont nous pouvons stimuler la pensée positive, la croyance en soi et l'excellence.

De multiples questions auxquelles sont confrontés les employés du SCC ont été abordées au cours de douze ateliers : les gangs, l'employabilité, la liaison avec la collectivité, les articles 81 et 84, les délinquantes, la thérapie de la réalité, la violence familiale, la recherche, les délinquants souffrant de troubles mentaux, la technique d'entrevue motivationnelle, l'élaboration de politiques et la toxicomanie. Des conférenciers de l'administration centrale et de la région étaient présents. Les interactions et les dialogues échangés au cours des périodes de questions ont été positifs et ont donné à réfléchir.

Délégués à la conférence

La conférence s'est terminée par une parodie très originale de l'émission *Canada AM* présentée à CTV, intitulée *Atlantic Canada AM*, et animée par le directeur de district Monsieur Dave Cail. Il y avait parmi les invités Mme Simonne Poirier, directrice de l'établissement Atlantique; M. Mike Corbett, directeur de l'établissement Westmorland et les directeurs de district Clara Randall et Donald LeBlanc, respectivement de Terre-Neuve et de l'Est du Nouveau-Brunswick. On a demandé à chaque invité de discuter des initiatives de réinsertion sociale de leur établissement et les auditeurs pouvaient leur poser des questions.

Terry Hatcher, sous-commissaire adjoint intérimaire des Opérations, a clos la conférence en discutant des initiatives de réinsertion sociale des régions et du rôle que nous pouvons jouer collectivement pour qu'elles soient réussies.

Félicitations aux membres du comité qui a organisé une conférence d'une aussi grande qualité, à la fois très instructive et positive. De nombreux participants estiment qu'elle a été des plus réussies ! ◆

L'excellence à l'honneur

Par Debbie Eason, chef d'administration, Formation et informatique, établissement Springhill

C'est en présence de 293 invités et employés que l'honorable Mme Myra Freeman, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, a présidé la cérémonie qui a eu lieu à l'établissement Springhill, le 10 mai dernier. Cet événement avait pour but d'honorer les employés récipiendaires de prix de long service, de certificats de retraite et de Médailles canadiennes du maintien de la paix.

La Médaille canadienne du maintien de la paix, créée pour rendre hommage aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont contribué à maintenir la paix dans le monde, a été remise à trois employés du Service correctionnel du Canada (SCC) qui ont travaillé au Kosovo, soit John Alderson, Bruce Megeney et Robert Mackay, et à Mike Twombly qui a travaillé à Chypre, dans le cadre de deux missions distinctes, alors qu'il était employé du ministère de la Défense nationale.

À la suite de la présentation des certificats de retraite, les spectateurs ont eu droit à un superbe poème dédié aux employés qui partent à la retraite, écrit par Ken Ferguson, agent de correction de l'établissement Springhill et mis en musique par le chansonnier Dave McClelland, natif de la région. ◆

L'agent de correction Ken Ferguson, garde d'honneur lors de la cérémonie de remise des prix et récipiendaire d'un prix de 25 années de service

Récipiendaires des certificats de retraite du SCC et de la fonction publique
Rangée arrière, de gauche à droite : A. Rod MacDonald, Robert Hanley, Gary Kennedy, Glen Manthorne, James Rector, John King, John Gabriel, Sidney Glennie, John W. MacLean
Rangée avant, de gauche à droite : Darrell Babineau, Terry Hatcher, Alan Alexander, Remi Gobeil, Mary Dee Ferguson
Absents sur cette photo : Arthur Brown, Thomas Matthews, Omer Bourgeois

L'établissement Atlantique ouvre une usine de recyclage de matelas

Par Brian Richard, chef de l'Administration et de la gestion du matériel, établissement Atlantique

On s'est servi de ciseaux de travail de détenus pour couper le ruban fait de matériaux de matelas recyclés lors de la cérémonie d'ouverture officielle de l'usine de recyclage de matelas le 11 juillet 2002. La toute nouvelle stratégie d'emploi des détenus à l'établissement Atlantique est un partenariat public-privé (P3) entre CORCAN et Recover Canada. L'usine démontera des matelas usagés provenant du ministère de la Défense nationale, des résidences d'universités et de l'industrie de l'hôtellerie. Il a été prouvé que jusqu'à 70 p. 100 des matelas usagés sont recyclables grâce au procédé breveté de Recover Canada, ce qui se traduit par de grandes économies pour notre environnement.

De gauche à droite : Scott Mullin, moniteur; Guy Poirier, administrateur régional pour CORCAN dans l'Atlantique; Simonne Poirier, directrice de l'établissement Atlantique; Simo Zysman, consultant en gestion à Recover Canada.

L'usine de matelas représente aussi une présence renouvelée de CORCAN à l'établissement Atlantique. Elle crée ainsi des emplois durables pour la population carcérale tout en faisant progresser la mission de CORCAN qui vise à former les délinquants et à leur donner des compétences monnayables. Lorsqu'elle atteindra son plein rendement, on s'attend à ce que l'usine de 4 000 pieds carrés produise plus de 3 000 matelas écologiques par année. ◆

Mon premier jour au Centre Ogilvy

Par Richard Tardif du Corps des commissionnaires, Centre correctionnel communautaire Ogilvy

C'est à seize heures que j'ai commencé mon premier quart de travail au Centre correctionnel communautaire Ogilvy de Montréal. Le Centre est situé dans un petit édifice à deux étages en grès brun qui, au premier coup d'œil, évoque la solidité, l'histoire et le patrimoine. On sent néanmoins qu'il est bien à sa place.

Mes supérieurs m'ont dit que la division de Montréal du Corps des commissionnaires devient les yeux et les oreilles du Centre correctionnel communautaire (CCC) lorsque le personnel n'est pas en service. Je disposais de trois mois pour m'assurer que j'étais à ma place dans cet établissement. Sinon, je pouvais toujours occuper un autre poste au sein du Corps.

Dans mon fort intérieur, lorsque je réfléchissais à ma décision d'accepter ou de refuser ce poste, je ne pouvais empêcher de vieilles craintes de refaire surface. Moi, travailler dans un centre correctionnel ? Ma femme sera inquiète !

« Il arrive parfois que les résidents soient agressifs, m'a expliqué le directeur, mais la plupart d'entre eux travaillent dur et respectent le personnel de l'établissement. »

Pourtant, ma bonne condition physique, mon expérience et ma solide formation de commissionnaire ne sont pas parvenus à inspirer une confiance débordante en moi.

« Vous verrez, commissionnaire Tardif, vous vous adapterez dès que vous comprendrez la mission et les buts d'un CCC », a ajouté le directeur, d'un ton apaisant.

Les questions fusaient dans ma tête : qu'est-ce que je fais si un résident est en retard ? Qui est-ce que j'appelle en cas d'urgence ? J'avais l'impression que je serais laissé à moi-même. Peut-être n'étais-je pas fait pour ce genre de travail ! Est-ce que j'avais ce qu'il fallait ? Je sais que commencer un nouvel emploi comporte aussi des mauvais côtés, mais pour être franc, je dois admettre que la perspective de travailler dans un CCC me terrifiait.

Par contre, j'ai vite compris que le mot « communautaire » reflète beaucoup la façon dont le personnel du centre Ogilvy fonctionne. Pour la plupart des gens, des mots comme « correctionnel », « foyer de transition », ou autres termes connexes, inspirent un sentiment de peur—sauf, bien entendu, s'ils travaillent dans un CCC et comprennent alors la mission et les buts de ce type d'établissement !

Au cours des trois mois qui ont suivi, j'ai fait des efforts pour conserver l'image négative que j'avais d'un CCC, mais en vain, et c'est en grande partie grâce au grand soutien que j'avais. Je ne me sentais jamais seul. Les autres commissionnaires m'appuyaient et les directeurs du Centre ainsi que les agents de libération conditionnelle se montraient toujours coopératifs. L'aide extérieure fournie par les psychologues et les représentants locaux de la loi a contribué à renforcer le sentiment d'esprit d'équipe que je découvrais. J'ai également été surpris de m'apercevoir que les résidents aussi avaient un rôle à jouer, et que la majorité d'entre eux s'en acquittaient bien.

Après la période d'essai de trois mois, j'ai téléphoné à ma femme pour lui dire que j'acceptais d'occuper le poste de façon permanente. J'ai essayé de lui annoncer la nouvelle le plus naturellement possible. Mais, depuis, elle aussi avait compris le rôle que je jouais au CCC.

Aujourd'hui, je sens que je suis à ma place. Il fait bon travailler ici et sentir qu'on fait partie de quelque chose d'important. ◆

Journée mondiale de la jeunesse 2002

Des sacs du pèlerin fabriqués par les détenus

Par Lucienne Thibault, directrice adjointe CORCAN, établissement Drummond

La 17e Journée mondiale de la jeunesse qui s'est tenue cette année à Toronto, du 23 au 28 juillet 2002, a réuni des jeunes catholiques de plus de 150 pays du monde entier. La joie de se retrouver en présence du pape et d'autres jeunes fidèles du monde a été un moment inoubliable pour ces jeunes.

Pour cette occasion unique, plusieurs détenus des établissements fédéraux du Québec et de l'Ontario ont fabriqué plus de 200 000 sacs à dos. Une centaine de détenus de l'établissement Drummond de la région du Québec ont participé, quant à eux, à la fabrication de plus de 103 000 sacs du pèlerin dans les ateliers de textile CORCAN en plus d'avoir contribué à l'administration de 146 000 sacs. C'est avec une immense fierté qu'employés et détenus ont participé à ce projet mondial.

Comme le travail dans les industries CORCAN est comparable à celui du secteur privé, les détenus qui participent au Programme de l'employabilité développent des compétences et des acquis qui sont transférables dans le secteur privé. Sous la supervision de formateurs compétents en textile, les délinquants travaillent sept heures par jour, cinq jours par semaine et ils sont initiés à toutes les opérations liées à la fabrication de vêtements de qualité certifiés ISO 9002.

France Poisson, directrice de l'établissement Drummond, a tenu à souligner la persévérance et la ténacité des travailleurs CORCAN qui ont contribué à la réalisation de ce projet et à la livraison de la marchandise dans les délais fixés. Grâce à la collaboration du chef des Services alimentaires, tous les travailleurs des industries CORCAN ont été invités à partager un dîner de reconnaissance ainsi qu'un gâteau décoré à l'effigie du sac du pèlerin.

Lucienne Thibault, directrice adjointe CORCAN, désire remercier chaleureusement toute l'équipe d'instructeurs compétents qui a contribué au succès de ce méga contrat. Compte tenu du haut taux de roulement des détenus, la formation donnée par les instructeurs constitue un énorme défi à relever. Le professionnalisme dont a fait preuve chacun d'entre eux dans le cadre de ce contrat, fait d'eux des modèles à imiter. ◆

Une dignité retrouvée !

Par Michel Beauchamp, aumônier, région du Québec

En tant qu'aumônier, j'ai un jour assisté, dans le rôle de médiateur, à une rencontre entre une mère et les deux assassins de son fils unique. La rencontre s'est déroulée cinq ans après le crime; cinq années d'enfer, selon les dires de la victime rongée par la soif de vengeance dont elle avait besoin de se libérer. Ce fut une expérience pénible mais combien libératrice pour elle et les deux prisonniers !

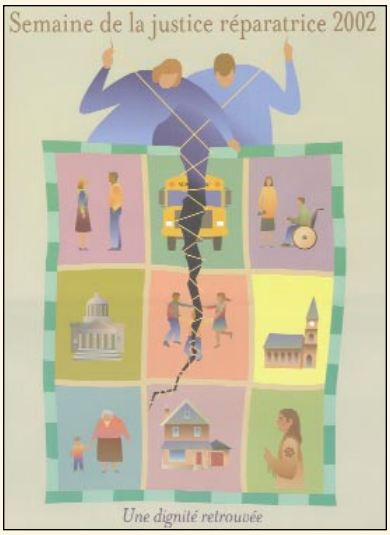

Et moi, dans les murs du pénitencier où je servais comme pasteur, j'ai pu alors découvrir ce que voulait vraiment dire retrouver sa dignité.

Depuis quelques années, plusieurs de ces personnes s'engagent de plus en plus à souligner de différentes façons, les avancées de cette cause par des rencontres dans les prisons, les universités, les écoles et les églises. La Semaine de la justice réparatrice constitue une autre façon de propager la bonne nouvelle. Par ses nombreuses activités de conférences, d'ateliers, de discussions, de prières et d'échanges improvisés, cette semaine offre un vaste champ de possibilités afin d'arriver à des résolutions de conflits réelles et satisfaisantes dans une cause tout à fait stimulante.

Comment la justice réparatrice peut-elle prétendre atteindre de tels résultats ? En appliquant ses principes de base qui préconisent toujours et avant tout une attention aux personnes impliquées dans des méfaits ou lésées par un crime plutôt que sur l'infraction à la loi.

Atteinte dans sa dignité humaine, la personne agressée souffre et, malheureusement, souvent pendant longtemps. Elle trouve rarement le repos, même lorsque justice a été faite. La sentence accordée à l'agresseur de même que son incarcération, ne suffisent pas à elles seules à guérir les blessures. Également atteinte dans sa dignité par le délit commis et parce qu'elle est gardée passive et à l'écart, la personne contrevenante souffre aussi.

La justice réparatrice offre des moyens qui permettent aux personnes blessées et blessantes de retrouver leur dignité, de pouvoir comprendre ce qui est arrivé, de participer au processus de dédommagement et de retrouver la paix. D'une part, comme victime qui a le droit d'être accueillie, entendue et soutenue, et d'autre part, comme contrevenant qui a la capacité de se responsabiliser, de réparer adéquatement les torts commis, de se reprendre et de se savoir soutenu tout au long du processus de réparation.

L'on dit souvent que la justice réparatrice est transformatrice. En effet, par le cheminement qu'elle propose, il est possible de ne plus demeurer « *enfer-mé* » dans la condition d'une victime ou d'un agresseur dont la dignité a été bafouée.

Pour obtenir plus de renseignements sur le sujet, je vous invite à visiter le site Internet du SCC : www.csc-scc.gc.ca ◆

Les délinquants atteignent des sommets grâce à la **formation en technologie de pointe**

Par Terry Holub, directeur des Opérations, bureau de district de Hamilton/Niagara

Les délinquants du bureau de district de Hamilton/Niagara ont maintenant la chance d'acquérir de solides aptitudes de travail qui sont, à l'heure actuelle, en grande demande sur le marché de l'emploi. Voici un bref aperçu des étapes qui ont précédé le coup d'envoi de ce programme de haut niveau.

En septembre 1998, la Société Saint-Léonard de Hamilton a mis sur pied le programme *Greenbyte Computer Employment Services*, d'une durée de 16 semaines. Le but visé est d'aider les délinquants, lors de leur mise en liberté, à acquérir des aptitudes concrètes et utiles pour faire leur entrée sur le marché du travail. Ce programme est axé principalement sur la formation en technologie informatique, la préparation à l'emploi et l'employabilité continue, avec pour objectif ultime d'obtenir la certification A+ en assemblage informatique, soit la norme de base pour tout technicien en informatique qui désire un emploi dans ce domaine.

En janvier 1999, MM. John Clinton, directeur exécutif de la Société Saint-Léonard de Hamilton, et M. Brian Sibley, directeur du Programme *Greenbyte*, ont demandé à madame Marg Harlang, directrice du district Hamilton/Niagara, de leur assurer l'appui du SCC dans le cadre de ce programme. En réponse à cette demande, Mme Harlang s'est faite porte-parole de cette initiative lors d'une réunion du Comité de gestion de la région de l'Ontario. Enthousiasmé, le comité a offert son soutien à la mise en place du programme. Pour leur part, le SCC et CORCAN continuent de collaborer à ce programme d'avant-garde de services en matière d'emploi, aux niveaux financier et opérationnel.

Depuis le début des activités en novembre 2000, le Programme *Greenbyte* a connu des améliorations et sa portée s'est étendue. L'équipe compte maintenant deux membres de plus, madame Linda Lazier, une employée à temps plein, qui agit à titre de conseillère, et M. Steven Prest, un technicien en informatique, qui s'occupe du fonctionnement des composantes des services en matière d'emploi. Le programme répond maintenant aux besoins en emploi de tous les délinquants sous responsabilité fédérale de Hamilton.

De gauche à droite: John Clinton, Directeur général, Société Saint Léonard de Hamilton; Terry Holub, directeur des opérations, Hamilton/Niagara Bureau de district; Brian Sibley, gestionnaire de projet, Greenbyte Computer Program; et assis, Steven Priest, technicien en informatique, délinquant

Jusqu'ici, 42 délinquants ont participé à la formation en technologie informatique, 59 délinquants ont profité des services en matière d'emploi, et un total de 2 209 séances de formation ont été offertes. Le succès remporté par ce programme est attribuable à différents facteurs :

- Les délinquants démontrent beaucoup d'enthousiasme pour ce programme et reconnaissent les avantages obtenus à la suite de leur participation, ainsi que les avantages de l'obtention de la certification A+.
- L'étroite collaboration entre le personnel du bureau de district du SCC et les employés de la Société Saint-Léonard de Hamilton qui facilite les communications entre les agents de libération conditionnelle et le personnel chargé du programme. Elle permet également l'adoption d'une approche holistique lors des activités relatives à la gestion des cas et à la réinsertion réussie des délinquants dans la collectivité.
- Le profond dévouement exprimé par les employés du programme *Greenbyte*. Ils ont travaillé d'arrache-pied à améliorer la vie des délinquants par la création de partenariats communautaires fructueux et par la promotion des réalisations continues accomplies par les délinquants lors de leur mise en liberté. ◆

La collectivité de Beaver Creek rend hommage à *Les Judson*

Par Cecilia Sword, adjointe du directeur adjoint, établissement Beaver Creek

Le 24 avril dernier, sous un ciel ensoleillé, plus de 100 invités spéciaux se sont rassemblés pour honorer la mémoire de monsieur Les Judson, ancien directeur de l'établissement Beaver Creek.

La garde d'honneur, présente lors de cette cérémonie commémorative, a été inspectée par l'épouse de l'ancien directeur, Mme Claire Judson, et par le directeur de l'établissement Fenbrook, M. Mike Provan. Monsieur Peter White, le nouveau directeur de l'établissement Beaver Creek a accueilli les invités et procédé à la présentation des dignitaires.

De gauche à droite : Jack Hamer, commandant de la garde d'honneur des établissements Fenbrook et Beaver Creek; Peter White, directeur de l'établissement Beaver Creek; Leighanne Judson; Claire Judson; Derek Judson; Mike Provan, directeur de l'établissement Fenbrook.

Monsieur Provan a animé la cérémonie, puis deux représentants du *Georgian College*, MM. Dave Dubois et Dan Gilbert, ont présenté des exposés touchants, juste avant que Mme Claire Judson ne procède à la présentation des étudiants récipiendaires de prix octroyés à la mémoire de M. Les Judson. Un banc de marbre fin, dédié en l'honneur du défunt, a également été installé sur le terrain de l'édifice administratif de l'établissement Beaver Creek. Après que d'autres dignitaires se soient adressés à l'auditoire, l'aumônier Bill Dykstra a présenté une courte prière, puis M. Peter White y est allé du mot de clôture et enfin, la garde d'honneur, dans une marche solennelle, a quitté les lieux au son plaintif des cornemuses.

De nombreux invités, provenant de diverses collectivités de l'Ontario, telles que Niagara, Hamilton, Toronto et Kingston, se sont déplacés pour rendre un dernier hommage à leur ami et collègue. Des représentants des médias locaux étaient également sur place, notamment ceux de MCTV, de COGECO, du *Muskoka Today* et du *Gravenhurst Banner*. Le dîner, préparé par l'infatigable personnel des Services d'alimentation, a été servi sous une immense tente prêtée, pour l'occasion, par le Club Lions.

La préparation de cette cérémonie a pris une année. Mme Cecilia Sword, ajointe du directeur adjoint, Programmes correctionnels, établissement Beaver Creek, Mme Mary Demerling, spécialiste financière, établissements Fenbrook et Beaver Creek et Mme Donna Rolston, adjointe du directeur adjoint, Programmes correctionnels et réinsertion sociale, établissement Fenbrook, se sont occupés de préparer cet événement dans les moindres détails, notamment en y intégrant les suggestions faites par les employés qu'elles avaient sollicités.

Tous se souviendront du directeur Judson et de l'impérissable contribution qu'il a apporté à sa collectivité. Grâce à lui, de nombreux délinquants adultes profitent aujourd'hui d'une formation de base et de programmes correctionnels et de réinsertion sociale novateurs. ◆

Prix du leadership dans la collaboration de 2002

Par Bob Fisher, analyste régional, Ressources humaines, administration régionale de l'Ontario

Le Conseil fédéral de l'Ontario a récemment octroyé un prix spécial au Conseil des gestionnaires de l'Est de l'Ontario dans la catégorie « Un milieu de travail de choix : Embauche et maintien en fonction d'un effectif diversifié ».

Cérémonie de remise des prix à Toronto
De gauche à droite : Terry Snider, Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC); Bob Fisher, SCC; Milan Whalen, ADRC; Bill Woods, Développement des ressources humaines Canada (DRHC); Susi Kellerman, SCC; Jane Tassielli, SCC; Tanya Marwitz, DRHC
Ne figure pas sur la photo : Alex Tosh, Commission nationale des libérations conditionnelles

Composante du Comité des services partagés de la localité de Kingston, le Conseil des gestionnaires de l'Est de l'Ontario est un modèle à suivre pour améliorer la réputation du gouvernement fédéral comme milieu de travail de choix. L'idée de regroupement a débuté il y a seulement trois ans par un événement destiné aux gestionnaires intermédiaires, lequel a regroupé 150 participants de l'Est de l'Ontario. Depuis, un petit groupe a créé un réseau au sein de la fonction publique réunissant des gestionnaires de 17 organisations fédérales, de ministères provinciaux et d'une municipalité (la ville de Kingston).

Le Conseil vise à établir une équipe de fonctionnaires solide dans l'Est de l'Ontario. Ses membres ont organisé des activités, ont obtenu des commandites et se sont associés à d'autres organismes, ce qui a favorisé les occasions d'apprentissage et de perfectionnement. Le Conseil compte aujourd'hui plus de 500 gestionnaires qui travaillent à tous les niveaux du gouvernement dans la région. ◆

Félicitations aux participants du *programme de recrutement auprès des collectivités*

Par Jodi Holmberg, agente de recrutement auprès des collectivités, région de l'Ontario

Afin de reconnaître l'excellence du travail accompli par les organismes qui participent aux activités de recrutement auprès des collectivités menées par la région de l'Ontario, le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission de la fonction publique (CFP) ont tenu un souper de remerciement le vendredi 22 mars 2002, à l'hôtel Novotel de North York. L'équipe de recrutement auprès des collectivités a été formée pour encourager les membres des minorités visibles à faire carrière au sein du Service correctionnel du Canada (SCC).

De gauche à droite : Mme Falastin Yassin du Microskills Development Centre, M. Bob Fisher, Mme Aloma Lawrence et Mme Jacqueline Edwards.

> L'équipe de recrutement auprès des collectivités a été formée pour encourager les membres des minorités visibles à faire carrière au sein du Service correctionnel du Canada.

Au cours du souper, Mme Jacqueline Edwards, une femme dévouée qui a consacré beaucoup de temps et d'efforts à des activités de liaison avec la collectivité, a discuté de son engagement personnel et a exprimé ses remerciements aux représentants communautaires qui ont également passé beaucoup de temps à faire de cette initiative une réussite.

Monsieur Bob Fisher, analyste en ressources humaines, région de l'Ontario, au SCC et Mme Aloma Lawrence, conseillère en chef d'équité en matière d'emploi, Commission de la fonction publique (Toronto), ont présenté des certificats de distinction aux organismes communautaires suivants :

- *Fu Kwong YWCA*, reçu par Sophia Wang et Helene Woo;
- *Skills for Change*, reçu par Peggy Edwards et Mohan Doss;
- *Dejinta Beesha Somali Association*, reçu par Ali Mohamed;
- *Vietnamese Association of Toronto*, reçu par Sy Dinh et Quyen Le;
- *Jamaican Canadian Association*, reçu par Audrey Taylor;
- *Rainbow Information and Social Services*, reçu par le révérend Doug W. Kim et Chung Ryu Yi;
- *Rexdale Community Microskills Development Centre*, reçu par Ahreza Kia et Falastin Yassin.

Des certificats de distinction individuels ont également été remis à Mme Falastin Yassin et à Mme Audrey Taylor pour leur remarquable apport. ◆

De la grande visite d'Afrique du Sud

Par Jeff McGregor, aumônier, établissement Pittsburgh

L'établissement Pittsburgh a eu le plaisir d'accueillir un aumônier régional de la République d'Afrique du Sud cette année. En visite au Canada pour la première fois, le révérend Paul Cyril a participé, avec d'autres invités étrangers, à un programme de justice réparatrice au *Queen's Theological College* de Kingston, en Ontario. Par la suite, on l'a invité à travailler pendant dix jours avec l'aumônier Jeff McGregor à l'établissement Pittsburgh de Kingston.

Interrogé au sujet des différences entre les fonctions d'un aumônier du Service correctionnel du Canada et les siennes en Afrique du Sud, le révérend Cyril s'est dit très impressionné par l'ambiance paisible qui règne à l'établissement Pittsburgh, ainsi que par les rapports étroits qui existent entre les détenus et les aumôniers. Il a ensuite décrit les onze prisons et les dizaines de milliers de détenus dont il a la responsabilité ! Habituellement, un seul aumônier est affecté à chacune des prisons en Afrique du Sud et il doit s'occuper de milliers de détenus.

Le révérend Paul Cyril (à gauche) et l'aumônier Jeff McGregor dans la chapelle de l'établissement Pittsburgh

Lorsque ses fonctions courantes d'aumônier ne l'accaparaient pas trop, le révérend Cyril a adoré faire de la moto sur l'engin de son collègue canadien – évidemment sans oublier de faire une courte prière au préalable !

« Je ne sais pas trop quelles sensations fortes m'attendront lorsque j'irai lui rendre visite en Afrique, a déclaré le révérend McGregor. Je me suis fait un ami et j'ai rencontré un frère. Je sais que bien des gens ont été touchés par la gentillesse et la bonté de Paul. Mais je crois que c'est moi qui, avant tout, en ai profité. » ◆

Les EIU de la région de l'Ontario célèbrent leur 25e année d'existence

Par Connie Cookman, agente principale de projet, Collège du personnel de l'Ontario et Butch Snider, gestionnaire, Formation en santé et à la prévention d'accidents

Il y a de cela vingt-cinq ans, le Service correctionnel du Canada (SCC) signait un contrat de services personnels avec Jim Baine, un instructeur à *l'Atlantic Police College.* Monsieur Baine avait pour mandat d'élaborer le tout premier programme d'équipes d'intervention en cas d'urgence (EIU) du SCC, devant desservir à la fois les établissements et les régions.

De gauche à droite : Butch Snider, Bob Trainor, Eric Broadbent, Larry Chrysler, Jim Painchaud et Ken Nunn

LA PREMIÈRE ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

La toute première équipe régionale d'intervention en cas d'urgence (ERIU) avait recours à des techniques d'intervention armée. On faisait appel à cette équipe pour régler les prises d'otage ou les situations nécessitant une intervention armée. À cette époque, les ERIU étaient considérées comme des escouades d'élite. Don Pyke, qui a été le premier chef de l'équipe de la région de l'Ontario, a pris sa retraite après une longue carrière où il a occupé les postes allant d'agent de correction à directeur d'établissement. Don McBroom et Wayne Branscombe, membres de la force d'intervention, ont tous deux pris leur retraite après de longues carrières réussies. Quant à Butch Snider, l'éclaireur de la troupe, il est devenu par la suite et demeure encore aujourd'hui l'instructeur principal des EIU du SCC. L'arrière-garde, Wally Thornton, a été contraint de se retirer de l'équipe à la suite d'une blessure. Un partenariat unique avec le service de police de Kingston a permis au sergent Gary Weir de le remplacer.

LA FORMATION D'ÉQUIPES PÉNITENTIAIRES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence (EPIU) ont été créées dans tous les établissements à sécurité maximale et moyenne. Le mandat de ces équipes était d'intervenir en cas de troubles, de procéder à des extractions de cellule ou de régler tout autre incident qui ne nécessitait pas d'intervention armée. À notre connaissance, les seuls membres qui ont fait partie des premières équipes et qui font toujours partie d'une équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence sont Bob Trainor, du pénitencier de Kingston, Gerry Stoddard, de l'établissement Millhaven, ainsi qu'Eric Broadbent, Ken Nunn et Larry Chrysler, de l'établissement Warkworth.

LA RÉVISION DU PROGRAMME DES EIU

Cette formule mixte a été favorisée pendant quelques années, soit jusqu'à ce que le commissaire Don Yeomans entreprenne une révision complète de la formation et du fonctionnement des équipes. Cette révision a permis de conclure que l'approche régionale/pénitentiaire ne répondait pas à tous les besoins des établissements.

Après le démantèlement des équipes régionales, le directeur de la Formation du personnel, M. Brian Marley Clarke, a créé un comité national sur la formation des EIU, dont le mandat était de mettre sur pied un programme de formation des EPIU en matière d'intervention en cas de troubles, de contrôle physique, d'agents chimiques,

de maniement du bâton et d'extractions de cellule. Ce nouveau programme a été élaboré à partir du programme de formation correctionnelle de base. Ainsi, la formation est acquise dans un ordre logique qui permet d'étudier d'abord les tâches ordinaires des agents de correction, puis les fonctions plus spécialisées des membres des EIU.

UN NOUVEAU CONCEPT QUI PORTE SES FRUITS

C'est à ce moment-là que le concept d'instructeur sur place a pris forme. Les trois premiers instructeurs, Kevin George, Pierre Larivière et Butch Snider, ont élaboré un programme de formation des instructeurs pendant qu'ils devenaient eux-mêmes instructeurs régionaux.

Ensuite en 1982, le SCC a ensuite retenu à contrat les services de Bob Koga, un instructeur reconnu à l'échelle internationale dans les domaines de l'application de la loi et de l'usage de la force, afin qu'il donne des séances de perfectionnement des compétences avancées aux instructeurs d'EIU. Au même moment, les membres du comité chargé de réviser la formation des EIU ont élaboré un cours spécialisé sur les méthodes d'enseignement à l'intention des futurs instructeurs. Ce cours, d'une durée de quatre semaines, était des plus ardus. Ceux qui l'ont réussi ont été les premiers, dans chaque région, à être déclarés instructeurs d'EPIU.

Une autre recommandation du comité national sur la formation des EIU, proposant qu'il y ait un ou deux instructeurs assignés à chaque région, fut rapidement approuvée. Ainsi les régions seraient en mesure de dispenser la formation en toute autonomie.

UN CHANGEMENT DE VOIE

À partir de la fin des années 70 jusqu'à la fin des années 80, les EIU passent d'une approche favorisant une intervention armée à une approche de techniques de neutralisation. Plus de 90 % des interventions des EIU se sont déroulées sans utiliser d'armes à feu. Les équipes avaient plutôt recours à des techniques de négociation et de contrôle physique des détenus ainsi qu'à des agents chimiques pour rétablir l'ordre dans leurs établissements.

Au début des années 90, une augmentation inattendue de la demande d'interventions en situation de prise d'otage a nécessité une autre révision du programme tactique des EIU. Un programme tactique d'intervention en cas de prise d'otage a été élaboré depuis. On a ensuite soumis ce programme à l'administration centrale en vue d'obtenir une approbation et du financement.

LA RÉGION DE L'ONTARIO SE DÉMARQUE

Puisqu'il est maintenant obligatoire de filmer toutes les interventions des EIU, les techniques, tactiques et procédures auxquelles les membres des équipes ont recours font plus que jamais l'objet d'examens détaillés, d'analyses et d'évaluations. L'*Instruction régionale 605*, qui porte sur les extractions de cellule, a été rédigée par la région de l'Ontario et constitue aujourd'hui un modèle national suivi par toutes les régions.

UNE JOURNÉE HISTORIQUE

Le 27 juin 2002, des hommes et des femmes membres des EIU de la région de l'Ontario ainsi que des personnalités invitées ont assisté à une cérémonie au Collège du personnel à Kingston, soulignant ainsi l'établissement du concept de l'EIU depuis vingt-cinq ans.

Monsieur Jim Marshall, directeur de l'établissement Millhaven, a retracé l'histoire des EIU et M. Butch Snider, instructeur principal d'EIU, a raconté les défis relevés et les expériences vécues par la première ERIU. L'administration centrale a remis à ce dernier un certificat de mérite pour sa contribution à la conception de la vidéocassette sur les extractions de cellule qui a été lancée récemment. Paul Snyder, ancien sous-directeur de l'établissement Millhaven et aujourd'hui directeur de l'établissement Pittsburgh, a prononcé un discours sur l'engagement de l'EIU à l'établissement Millhaven.

Monsieur Butch Snider et l'aumônier régional, M. Hugh Kirkegaard, ont inauguré une plaque commémorative portant l'inscription suivante : « Cette plaque est dédiée aux employés et employées du SCC qui ont fait partie des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence de la région de l'Ontario entre 1977 et 2002. Les mots nous manquent pour exprimer notre reconnaissance pour l'engagement, le dévouement et le courage dont vous avez fait preuve au cours de vos interventions au sein des EPIU. » ◆

Journée de reconnaissance des bénévoles

Par Christine Grant, directrice adjointe intérimaire, Programmes correctionnels, établissement Frontenac

Le 13 juin 2002, l'établissement Frontenac, situé à Kingston, a organisé une journée de reconnaissance des bénévoles, et les séances de l'après-midi et du soir ont rassemblé un total de 139 personnes. Il est à noter que ce sont principalement les délinquants qui ont organisé cette journée, aidés de la directrice adjointe intérimaire des Programmes correctionnels. Ils ont dressé la liste des invitations, planifié l'ordre du jour, préparé les casse-croûte pour les tables de rafraîchissements et fabriqué les banderoles pour l'occasion.

Janet Delaat, notre nouvelle directrice, a ouvert la séance en disant être agréablement surprise du nombre de bénévoles à l'établissement Frontenac, les félicitant du même coup pour le travail qu'ils accomplissent. La présentation d'un certificat de reconnaissance du Service correctionnel du Canada (SCC)à John Downs, un des aumôniers de l'établissement, a été l'événement principal de la journée. Le SCC a tenu à reconnaître l'apport considérable de M. Downs à l'établissement, celui-ci étant allé au-delà de ses fonctions principales. Au cours des douze dernières années, plus de 15 000 permissions de sortir avec escorte pour motifs de spiritualité ont été accordées à l'établissement Frontenac.

Les bénévoles et les délinquants qui participent au groupe de fraternité en soirée ont également montré leur reconnaissance envers M. Downs. Ce groupe est très présent, et chaque semaine, on peut compter entre 50 et 60 membres dans la chapelle. Les participants ont offert à M. Downs une plaque et un certificat cadeau, ainsi que des fleurs pour sa femme. L'aumônière catholique romaine Regina Lannon a également été reconnue pour son apport à l'aumônerie de l'établissement Frontenac.

Au cours des deux séances, cinq détenus ont remercié les bénévoles en personnes en racontant chacun leurs expériences avec ceux-ci. Leurs histoires – point saillant de la journée – étaient fort émouvantes et grandement appréciées par les volontaires. ◆

La caméra : mon moyen d'expression

Par Donna Marion, productrice, Blonde Indian Productions et Ben Girard, directeur adjoint, Services de gestion, établissement Rockwood

Penché sur la table de l'aire des visites de l'établissement Rockwood, situé au nord de Winnipeg, un jeune homme dit : « Je ne suis pas bavard et je n'aime pas écrire. Mon moyen à moi de communiquer, c'est la caméra. »

Pour ce détenu autochtone, et pour quatre autres qui ont passé l'hiver à apprendre les rudiments de la production vidéographique, la caméra est en effet devenue un moyen de communication puissant et dynamique. Donna Marion, productrice à *Blonde Indian Productions* (une firme de Winnipeg), a passé les deux dernières années à créer un cours sur la production vidéographique spécialement pour les détenus autochtones.

« Je trouvais que les Autochtones avaient besoin de nouvelles façons de s'exprimer dans la collectivité. La production vidéo semblait être le moyen idéal de capter leurs histoires et de les présenter devant le grand public. »

À la fois petites et discrètes, tout en offrant une image de haute qualité, les caméras d'aujourd'hui se prêtent bien à la narration d'histoires. À l'établissement Rockwood, ce sont des caméras numériques qui ont été utilisées. Le montage s'est fait avec le logiciel *Final Cut Pro*. Dernièrement, *Blonde Indian Productions* a reçu un prix de la Chambre de commerce de Winnipeg pour avoir innové en utilisant cette technologie de pointe.

Au niveau fédéral, le projet a été financé par les Opérations et programmes correctionnels et les Questions autochtones. Il a par ailleurs reçu l'appui local de *Advance Electronics* et de l'Office national du film du Canada. Des partenaires de la collectivité ont également contribué au projet. Leurs efforts se reflètent dans les résultats qu'ont atteints les détenus.

Présentés dernièrement à la cérémonie de remise des diplômes de ceux qui ont réussi le cours, les enregistrements vidéo produits par les détenus illustrent des aspects de leur vie quotidienne d'un point de vue personnel, souvent très touchant. Allant des histoires de guérison traditionnelle et des secrets d'enfance aux récits de solitude, les enregistrements présentent une nouvelle perspective de la vie en établissement.

Mike Pollmann, sous-directeur à l'établissement Rockwood, a déclaré : « La meilleure partie du cours a été de voir les participants élaborer leur message vidéo. Ils ont non seulement amélioré leurs habiletés en communication par vidéo, mais ils ont aussi amélioré leurs habiletés en matière de communication verbale, de raisonnement et de planification. »

De gauche à droite : Les délinquants A. Snowbird, P. Freeland et K. Boucher; la productrice Donna Marion; le sous-directeur Mike Pollman; le coordonnateur technique Steve Upton; les délinquants M. Reuther et D. Sanderson

Melanie Setter, agente de liaison autochtone à l'établissement Rockwood, estime que le projet se prêtait bien au milieu correctionnel. « Le projet a non seulement atteint ses objectifs sur le plan technique, mais il a aussi permis aux délinquants d'exprimer leur cheminement de guérison de manière artistique. » ◆

Les membres de l'équipe du CPR mettent leurs muscles à contribution *et amassent des fonds !*

Par John Barrajon, agent de correction, centre psychiatrique régional (CPR)

Le 27 avril 2002, les membres de l'équipe de « choc » gonflés à bloc du centre psychiatrique régional de Saskatoon ont dépensé toutes leurs énergies et gagné, à la sueur de leurs fronts, la victoire, en tirant dans un temps record de 9,35 secondes un camion blindé de 15 000 livres sur une distance de 75 pieds. Les 1 500 $ amassés dans le cadre de cette levée de fonds seront versés à la Société canadienne de la sclérose en plaques.

« Il est essentiel pour nous d'être visibles et d'apporter notre contribution », a commenté le chef de l'équipe, John Barrajon, « il faut que les membres de la collectivité nous connaissent, et que l'exemple que nous donnons soit positif, car il est important d'aider lorsque c'est possible. Les bénévoles sont les piliers de toutes les collectivités, et nous sommes heureux de faire notre part. »

Les plans de l'activité de l'an prochain sont déjà en cours d'élaboration. Les grandes priorités sont d'amasser davantage de fonds et de pouvoir compter sur la participation accrue d'équipes provenant du secteur de l'application de la loi. ◆

Rangée arrière, de gauche à droite : Bob Grunerud, Ryan Deback, Kevin Venne, Stacy Ryma, Craig Podgursky, Chad Brick. Rangée avant, de gauche à droite : Murray Garbutt, Clay Shaw, Tim Dayday, John Barrajon

Tendance environnementale

Par Jannis Budnick, agente en environnement, administration régionale

Les temps changent, les perspectives et les connaissances évoluent aussi. Il en est de même pour nos initiatives en matière d'environnement. Depuis les cinq dernières années, la région des Prairies a excellé en cette matière. Chacun de ses établissements a créé des programmes et des pratiques visant à préserver la nature et à sensibiliser tant les employés que les détenus aux questions environnementales.

Alors que nous travaillons à l'atteinte des objectifs visés par la Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère, nous constatons qu'il nous est également possible de réaliser d'autres buts. Grâce au soutien et à l'ambition démontrés dans la région, nous avons été en mesure d'étendre notre portée, d'établir de nouvelles priorités et de bâtir un avenir qui tienne compte davantage de l'environnement.

La région des Prairies compte 12 établissements. Tous les responsables de ces établissements prennent au sérieux les questions relatives à l'environnement. C'est pour cette raison que des programmes de développement durable, dont nous pouvons être fiers, y ont été établis. Les efforts déployés conjointement par le SCC et CORCAN ont également contribués à la réussite de ces programmes.

Voici donc les initiatives qui ont été mises sur pied et qui vont bien au-delà des exigences prévues par les lois et les lignes directrices canadiennes en matière d'environnement.

LA GESTION DES DÉCHETS - RECYCLAGE

- Des programmes de tri et de recyclage des déchets ont été mis en place dans chacun des établissements. Ils furent d'abord créés dans le cadre d'initiatives de développement durable pour ensuite se transformer en programmes d'emploi pour les détenus. Ces programmes nous permettent d'éviter que près de 65 % des déchets de nos établissements soient envoyés aux lieux d'enfouissement. Les matériaux triés et recyclés sont les canettes d'aluminium, le papier, les magazines, le carton, le plastique, les piles, la graisse ménagère, l'acier et autres métaux, les palettes et les déchets organiques.
- À l'établissement Riverbend, on utilise le papier déchiqueté dans la confection des litières de bovins.
- On a découvert que le carton paraffiné (qui n'est pratiquement pas recyclable) est un combustible beaucoup plus écologique que la plupart des types de bois. Il est donc utilisé comme source d'énergie afin de chauffer le hangar à recyclage et à compostage, ainsi que l'étable à vaches laitières de l'établissement Rockwood.
- À l'établissement Drumheller, on broie le plastique et on l'envoie à Red Deer, où il sert à la fabrication de patios extérieurs et de vérandas.
- À l'établissement Edmonton pour les femmes, un programme de livraison en vrac a été mis en place dans les unités résidentielles, ce qui élimine le stockage et la mise aux déchets des contenants.

LE COMPOSTAGE

- Au Centre psychiatrique régional, ainsi qu'aux établissements Bowden, Drumheller et Grande Cache, on fait usage de grosses machines de compostage en contenants pour éliminer la totalité des déchets alimentaires.
- Dans trois établissements, on ne fait qu'andainer les déchets, alors que dans trois autres, on utilise des petits systèmes de compostage de type domestique. Tout le compost est par la suite réutilisé pour le jardinage (plates-bandes et pots).
- Les responsables de CORCAN au sein des établissements Bowden et Rockwood ont conclu une entente avec le magasin d'alimentation Safeway pour que les déchets de ce dernier soient ramassés, transformés en un riche compost et mis en sac. Safeway, en retour de ce service, vend le compost ainsi créé dans ses points de vente au détail.

L'ÉCONOMIE D'EAU

Il existe de nombreuses techniques pour économiser l'eau.

- Dans la plupart des établissements, on trouve des toilettes et des pommeaux de douche économiseurs d'eau. Les unités résidentielles comptent également des chauffe-eau à efficacité élevée. La consommation d'eau est surveillée, et les aménagements paysagés présentent des espèces capables de survivre aux périodes de sécheresse.
- Le pavillon de ressourcement Pê Sâkâstêw compte une station de traitement de l'eau usée totalement biologique. L'eau ainsi épurée sert donc à alimenter le système de toilettes et d'urinoirs, le système d'extinction et les vergers.
- À l'établissement Drumheller, on envisage la mise sur pied d'un système de filtre à gravier pour filtrer l'eau sur la propriété.

L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- Les techniques d'économie de l'énergie sont trop nombreuses pour être ici mentionnées, cependant, certaines des plus communes consistent à installer des films plastiques sur les fenêtres et à faire usage de thermostats programmables, pendant la nuit, d'un système d'éclairage programmable avec détecteur de mouvement et d'appareils de chauffage hautement performants.

LES RESSOURCES HUMAINES

- Des postes d'agents de l'environnement ont été créés dans cinq établissements. Ces agents doivent voir à ce que les normes établies soient respectées, notamment en ce qui touche la Stratégie de développement durable, la Loi, la sensibilisation des employés et des détenus, les postes destinés aux détenus ou la mise sur pied de programmes environnementaux progressifs et nouveaux. Les agents font des commentaires et donnent des conseils sur toute question relative à l'environnement.
- La plupart des établissements comptent des comités chargés des questions environnementales, composés d'employés provenant de toutes les unités de l'établissement. Il arrive même parfois qu'un détenu en soit membre, comme au pavillon de ressourcement Okimâw Ohci.

L'ÉDUCATION

Le concept de développement durable s'intègre lentement mais sûrement aux programmes et aux activités du SCC.

- Le pénitencier de la Saskatchewan offre à ses détenus un excellent cours sur le développement durable.
- Dans certains établissements, des formations sont offertes aux détenus portant sur des questions relatives à l'environnement dans le cadre de séances d'orientation.
- Dans les pavillons de ressourcement, on étudie la possibilité de combiner ces programmes en matière d'environnement aux programmes pour Autochtones déjà en place.

LA SENSIBILISATION

- De nombreuses activités de sensibilisation ont été mises sur pied pour informer tant les employés que les détenus, notamment des réunions générales pour les employés, l'envoi de courriels et de documents, des séances d'orientation, des journées spéciales et même des concours.
- Le pavillon de ressourcement Okimâw Ohci et le Centre psychiatrique régional ont tous deux mis sur pied des concours d'affiches, d'essais, de poèmes et de nouvelles pour leurs détenus, et des prix ont été remis pour récompenser leurs efforts. ◆

Des Autochtones d'Australie en visite au pavillon de ressourcement Willow Cree

Par Harry Michael, directeur exécutif, pavillon de ressourcement Willow Cree

Photo : Rod Andrews

Le 21 mai 2002, Winsome Matthews et Carmen Parter, du Conseil consultatif sur la justice applicable aux Autochtones, de la *New South Wales*, en Australie, ont visité le pavillon de ressourcement Willow Cree. Ces femmes font présentement la tournée de l'Amérique du Nord afin de connaître les différentes initiatives en matière de justice applicable aux Autochtones, en place sur le continent, et afin d'apprendre les leçons tirées par les gouvernements et les communautés des Premières nations, qui ont su instituer de « nouvelles pratiques ». Winsome et Carmen se sont particulièrement intéressées aux politiques et aux programmes novateurs, aux initiatives de soutien communautaire et aux partenariats établis entre les communautés autochtones et le Service correctionnel du Canada (SCC).

De gauche à droite : Carmen Parter, Harry Michael, Winsome Matthews

Lors de leur visite au pavillon de ressourcement, elles ont rencontré des Aînés, des chefs et des représentants de conseil de bandes, des représentants de comités sur la justice des Premières nations Beardy et Okemasis, ainsi que des gestionnaires et des employés du SCC. Cette visite a permis aux participants présents, qu'ils soient canadiens ou australiens, de partager leur quotidien et de communiquer leurs expériences personnelles liées à des initiatives en matière de justice pénale.

La réunion a eu lieu dans un tipi traditionnel, et non dans une salle de conférence, ce qui a permis à Winsome et à Carmen de participer, pour la première fois, à une cérémonie de purification par la fumée, à un cercle de la parole, à une cérémonie du calumet et à un repas traditionnel. À la fin de la rencontre, les deux visiteuses ont eu droit à un chant d'honneur et à une visite du nouveau site du pavillon de ressourcement dont l'ouverture est attendue pour juin 2003.

Cette réunion a été une expérience positive pour tous les participants, et un nouveau partenariat de communication a été créé entre deux organismes qui partagent les mêmes objectifs en matière de justice applicable aux Autochtones. ◆

Projet *Books* for Kids

Par Kim Ezzard, agente de développement socio-culturel, établissement Rockwood

Tout a commencé par un appel téléphonique de la part de Jack Watkin, superviseur du programme *Quality Classrooms*, fondé à Winnipeg, au Manitoba. Jack est chargé de *Books for Kids*, un organisme communautaire formé par des bénévoles qui s'occupe de promouvoir l'alphabétisme en donnant aux enfants la chance de lire et de se voir offrir des livres. De l'aide, voilà ce dont Jack avait besoin. Il a donc téléphoné à l'établissement Rockwood afin de savoir si certains détenus seraient intéressés à faire du bénévolat, dans le cadre de ce projet, pour aider les enfants du Manitoba.

Au cours des dernières années, plusieurs donateurs avaient déposé leurs livres neufs et usagés dans différentes localités, au Manitoba. Jack avait besoin d'un endroit pour les entreposer et de mains pour les trier, sous différentes catégories. Une fois ce travail accompli, il s'agissait d'empaqueter ces livres et de les envoyer aux écoles, aux bibliothèques, aux centres communautaires et aux réserves, qui en avaient fait la demande.

De gauche à droite : les détenus C. Friesen, M. Bouttavong et S. Tyler

Et bien, tout ce dont Jack avait besoin se trouvait au Centre d'enseignement de l'établissement Rockwood. Après avoir discuté avec Moyra Habing, enseignante et coordonnatrice au Centre, Jack avait à sa disposition près de 70 délinquants qui avaient accepté de donner de leur temps pour aider dans cette cause méritoire.

La livraison des premiers livres s'est faite peu de temps après. En moins de deux, les détenus les avaient triés et mis dans des boîtes étiquetées, fins prêts à être envoyés à leurs nouveaux propriétaires.

Les détenus et les employés qui ont participé à ce projet en ont tiré une incommensurable satisfaction. Mille mercis aux enseignants du Centre d'enseignement, à J. Fosty, un délinquant qui a servi d'agent de liaison, ainsi qu'à tous les détenus de l'établissement Rockwood, étudiants et autres, qui ont contribué à ce projet. Ils ont accompli un excellent travail, et leurs efforts sont grandement appréciés. ◆

Carrières et formation des Autochtones

Par Shelley Borrowman, adjointe aux communications, administration régionale

Récemment, le sous-commissaire Ross Toller a eu l'heureuse chance de remettre des prix d'appréciation à deux partenaires communautaires de la région des Prairies. L'*Aboriginal Futures Career and Training Centre* et le *Lethbridge Community College* contribuent de façon considérable au recrutement, à la formation continue et au maintien du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC).

Dans le cadre de la stratégie de recrutement mise en place dans la région des Prairies, il s'est avéré essentiel d'établir des partenariats avec des organismes autochtones de chacune des provinces de la région afin de stimuler le recrutement et l'établissement de relations de travail positives. L'*Aboriginal Futures Career and Training Centre* de Calgary, qui offre une formation en employabilité urbaine aux membres des bandes visées par le traité nº 7, a même dépassé les limites de son mandat pour aider aux activités de recrutement.

De gauche à droite : Ross Toller, sous commissaire, région des Prairies; Glenda Wapegan-Magarrell, coordonnatrice, Programme de formation des agents de correction autochtones; Linda Domak, conseillère de marché de l'emploi, Treaty Seven Economic Development Corporation; Sandy Roberts, animatrice, Programme de formation des agents de correction autochtones

De gauche à droite : Barb Mantello, chargée de cours, Lethbridge Community College; Pat Mulgrew; Ross Toller; Floyd Wilson; Ian Hepher, chef de programme, Lethbridge Community College

La région des Prairies, comme la plupart des employeurs, songe à l'avenir et à la planification du renouvellement de la main-d'œuvre. Les gestionnaires de la région des Prairies, plus particulièrement le directeur Floyd Wilson et le chef de la formation de l'établissement Drumheller, Pat Mulgrew, ainsi que le directeur de l'établissement Bowden, Mitch Kassen, ont travaillé, au cours des dernières années, en collaboration avec les responsables du *Lethbridge Community College* afin de créer des possibilités de formation pour les nouveaux employés et les employés déjà au service de l'organisme.

Les responsables du Collège ont mis en place un programme de baccalauréat spécialisé en programmes correctionnels appliqués. Les formations suivies par les employés du SCC et leur expérience acquise en milieu de travail peuvent être créditées dans ce contexte. Cette formation est toute aussi importante pour les employés que pour l'organisme. Il répond aux normes universitaires et aux normes d'acquisition d'aptitudes et de valeurs, et il est un élément essentiel de notre stratégie de recrutement et de préparation des nouveaux employés. ◆

Unité de guérison autochtone

Par Gaylene Romero, agente de correction, établissement Stony Mountain

Des membres du personnel du bureau régional et de l'établissement, des membres de la collectivité invités pour l'occasion, des Aînés et des détenus ont assisté à l'ouverture de l'Unité de guérison autochtone de l'établissement Stony Mountain, qui a eu lieu le 27 mai 2002. Les participants ont pris part à une cérémonie traditionnelle et ont assisté à l'inauguration et à la consécration de l'unité.

Dans le milieu correctionnel, la souplesse est une qualité très recherchée. Il n'est donc pas étonnant que le Service correctionnel du Canada (SCC) ait été en mesure de se recréer pour s'adapter au changement. La polyvalence de l'organisme est un facteur essentiel dans la réalisation de sa mission. La création de l'Unité de guérison autochtone constitue un bon exemple de cette souplesse.

Le SCC s'est fixé pour objectif de réduire le taux d'incarcération des délinquants autochtones et les unités de guérison s'inscrivent dans ce plan. Jusqu'à maintenant, des unités de guérison autochtones ont été inaugurées dans trois établissements.

Les unités offrent des environnements contrôlés dans lesquels peuvent être mises en application des méthodes de guérison autochtones. Selon Lesley Monkman, gestionnaire de projet à l'établissement Stony Mountain, la réussite de ce genre d'entreprise réside dans la volonté du personnel et des participants à épouser les méthodes traditionnelles pour aider les détenus à cheminer dans leur croissance personnelle et à adopter un comportement respectueux des lois.

Lesley veut mettre en évidence la contribution des Aînés et des équipes du personnel composées d'Autochtones. Ceux-ci participent de plus en plus à la gestion des cas et à l'évaluation du risque et ils aident à choisir les détenus et à les préparer à leur admission à l'unité, grâce à des cérémonies et à des enseignements.

La formation spécialisée, l'orientation et la rééducation du personnel ont été une priorité. Tout le personnel affecté à l'unité doit suivre un programme de sensibilisation culturelle de deux semaines. Cette formation a permis de doter l'unité d'un groupe de travail uni, sensibilisé à la réalité des hommes qui résident dans l'unité et capable de répondre aux besoins.

L'agent de développement communautaire Ron Hart assure une liaison dynamique entre l'établissement et la collectivité. Monsieur Hart estime que l'unité constitue un pas dans la bonne direction — un pas vers la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la société.

Baptisée *Ni-Miikana* (Ma Route), l'unité comprend 48 places, dont 45 sont déjà occupées. Au nombre des activités qui y sont offertes figurent un programme en cercle traditionnel de 10 jours et des cérémonies de suerie qui ont lieu en soirée. Des plans ont été dressés pour parrainer des *jeux autochtones* propres à l'établissement et pour participer au *Chief Big Bear Gathering*.

Les délinquants participent au processus d'évaluation des Aînés, qui facilite la guérison. Ils doivent également respecter des usages et un protocole propres à l'établissement. Ils sont en outre incités à assister aux cérémonies du matin, celles du soir et celles du calumet, et à participer à des jeûnes.

L'unité utilise un cercle traditionnel pour intervenir auprès des détenus et pour réagir aux infractions mineures. Les délinquants doivent exercer un auto-contrôle, respecter un protocole traditionnel, se conformer aux objectifs de l'unité et demander conseil au personnel de *Ni-Miikana*. Au cours du premier mois de fonctionnement, on a observé une diminution importante du nombre d'accusations pour des manquements ou des infractions en établissement, une augmentation de la participation aux cérémonies traditionnelles et un taux d'inoccupation des détenus proche de zéro.

Au cours des années à venir, l'unité de guérison autochtone devrait refondre ses façons de faire plusieurs fois pour obtenir les résultats désirés. Le dévouement et l'acharnement au travail de tous les participants devraient produire des résultats qui montreront que le SCC continue de susciter l'admiration du monde entier pour son esprit novateur dans le domaine des affaires correctionnelles et de la réadaptation sociale. ◆

Lesley Monkman, gestionnaire de projet, debout à l'intérieur du pavillon de spiritualité à l'établissement Stony Mountain

Renouvellement spirituel des détenus de l'établissement Rockwood

Par Gaylene Romero, agente de correction, établissement Stony Mountain

Construite en 1902 et située sur un terrain de trois acres dans une prairie herbeuse vallonnée, la modeste chapelle a beaucoup de potentiel, que ce soit comme site provincial à caractère historique ou comme simple lieu de réflexion. Or, des taillis abandonnés et des mauvaises herbes font ombre à ce paysage auparavant serein. Nul n'étant à l'abri de compressions financières, il n'est pas surprenant qu'un lieu de prières ne puisse se permettre l'entretien des terrains.

Toutefois, un an plus tard, l'endroit a subi une métamorphose. La chapelle anglicane Christ Church à Stony Mountain, au Manitoba, repose maintenant au milieu d'un jardin bien entretenu, offrant une image de tranquillité et une retraite accueillante aux personnes qui viennent y prier. La chapelle séduit les habitants locaux. Comment un tel miracle s'est-il produit ?

Lorsque le conseil de l'église a demandé à Bruce Cambpell, le directeur de l'établissement Rockwood, de l'aider à nettoyer les lieux, ce dernier a décelé une excellente occasion de réaliser les objectifs stratégiques de la Mission du SCC, soit de former des partenariats et de donner l'occasion aux délinquants de contribuer au bien-être de la collectivité. La ville de Stony Mountain étant adjacente aux établissements Rockwood et Stony Mountain, il est important d'entretenir de bonnes relations avec celle-ci.

Il a fallu prendre en compte d'importants éléments au moment de décider de travailler sur les lieux. Il a fallu recenser la main-d'œuvre disponible afin de déterminer si le fait de permettre aux personnes intéressées possédant les compétences nécessaires d'y participer compromettrait les opérations courantes de l'établissement. Il y a également eu des discussions intensives au sujet des plans correctionnels, de l'évaluation du risque, des déplacements et des coûts. Malgré ces formalités administratives, le directeur a continué de croire qu'il était possible de mener à bien le projet, et ainsi d'offrir des services correctionnels judicieux, en exerçant une surveillance adéquate, en travaillant fort et en faisant preuve d'enthousiasme. Calme et confiant, il a pleinement appuyé le personnel chargé de réaliser le projet en menant un examen opérationnel intuitif et prudent.

L'agent de correction Walter Marsh a été chargé de superviser les travaux. Travaillant depuis 22 ans pour le Service correctionnel du Canada (SCC), Walter se dit un homme à tout faire, même s'il n'a pas de diplômes professionnels. Calme et astucieux, il sait jauger le comportement humain. Toutefois, le choix s'est porté vers Walter en raison de son attitude à l'égard des services correctionnels.

Pour Walter, il ne s'agissait pas seulement d'effectuer un travail d'entretien, mais d'offrir un programme de formation sur les services communautaires aux délinquants. Il préfère se décrire comme un conseiller. Son but était d'apprendre aux délinquants à penser par eux-mêmes et à prendre des décisions. Il était d'avis que, si les délinquants assumaient la responsabilité du projet, ils en tireraient beaucoup plus que de simples compétences en horticulture et en travaux manuels. Ils pourraient acquérir de l'estime de soi, apprendre à gérer leur temps, à travailler en équipe et à faire preuve d'éthique au travail. Et c'est ce qui s'est produit.

Le projet a commencé en mai 2001 par un nettoyage des lieux et des remises. Les délinquants ont ensuite poursuivi les travaux à l'intérieur de l'église, où ils ont remis à neuf la structure principale, en effectuant

De gauche à droite : l'agent de correction Walter Marsh en compagnie de deux détenus de l'établissement Rockwood, qui ont participé au projet de restauration.

notamment des travaux de plomberie, d'électricité et de peinture.

Au départ l'équipe de travail regroupait deux détenus purgeant une peine d'emprisonnement à long terme à l'établissement Rockwood. Ils ont été remplacés peu à peu par d'autres détenus, au fur et à mesure de leur mise en liberté.

Bruce Campbell et Walter Marsh insistent sur le fait que le projet n'aurait pu réussir sans la coopération de la direction de l'établissement Stony Mountain (ESM) et des équipes de travail. Bruce Sabatini et Ken Watson, du service des travaux publics de l'ESM, ainsi que Glen Fontaine, l'instructeur en paysagisme de CORCAN de l'établissement Rockwood, ont apporté leur expertise et démontré leur engagement tout au long du projet, travaillant souvent les jours de congé pour terminer les travaux prévus.

Ainsi, le concept de partenariat s'est étendu à l'établissement voisin.

Les travaux effectués à la chapelle par les délinquants de l'établissement Rockwood ont mené à d'autres projets, notamment à la réfection du monument commémoratif de guerre et de la salle communautaire de la ville de Stony Mountain. Les locaux de la Légion et l'église unie sont les prochains sur la liste.

Les projets de cette nature établissent le SCC comme une présence positive dans la collectivité et offrent un avantage sur le plan social et économique

Les travaux ont porté fruit. La transformation ne se limite pas à l'aspect physique. En effet, on constate un renouvellement spirituel chez les délinquants et les membres de la collectivité. Auparavant sceptique, la collectivité reconnaît et applaudit maintenant le travail des délinquants. Elle a appris à faire confiance au SCC et aux processus de réinsertion. Puisqu'il faut mener par l'exemple, les projets de cette nature établissent le SCC comme une présence positive dans la collectivité et offrent un avantage sur les plans social et économique. ◆

Des employés bénévoles du SCC aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord

Par Doug Spiers, gestionnaire régional du recrutement, région des Prairies

J'ai appris que les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) se tiendraient à Winnipeg au cours de l'été 2002, par un ami appelé à devenir le maire de ces Jeux. Je me suis alors rendu compte de l'ampleur de cette manifestation sportive regroupant plus de 7 000 athlètes venus de partout en Amérique du Nord, un nombre supérieur à celui des Jeux panaméricains. J'étais vraiment impressionné.

Nous avons souvent parlé des nombreux défis rattachés aux Jeux ainsi que des perspectives captivantes qu'ils ouvraient. On n'a qu'à penser à tout le travail nécessaire à une telle entreprise et à l'expérience requise pour en faire un succès. Les organisateurs ont adopté une bonne stratégie en faisant appel à des personnes ayant déjà organisé et planifié des manifestations d'envergure au Manitoba et en les jumelant aux Autochtones engagés dans les Jeux. On s'est assuré ainsi que les Jeux relèvent de la collectivité autochtone tout en transférant à cette collectivité des compétences en leadership et des capacités d'organisation d'une valeur inestimable.

J'ai offert mes services comme bénévole en ajoutant que le Service correctionnel du Canada (SCC) pourrait être une bonne source de bénévoles, qu'ils soient Autochtones ou autres. En février 2002, j'ai reçu un appel de Darcy Baker, responsable des opérations pour les Jeux, qui m'a soumis une proposition et une demande d'aide. Les organisateurs des Jeux croyaient que le centre Duckworth de l'Université de Winnipeg, qui se trouve au centre-ville et qui devait présenter les compétitions de boxe, était le lieu où des problèmes avec les spectateurs et les participants étaient plus susceptibles de se produire. Les organisateurs voulaient que l'équipe chargée de la sécurité de ce lieu soit formée de bénévoles du SCC. Ils souhaitaient aussi qu'un membre du SCC devienne responsable de la sécurité à titre bénévole.

Leur motif était valable et je dois avouer que je me suis senti fier de ce que nous sommes et de ce que nous faisons. Les organisateurs considéraient que le personnel du SCC serait en mesure de gérer des situations de conflit, parce qu'il est dûment formé et capable de maîtriser ses émotions, ce qui lui permet de gérer ces situations sans chercher la confrontation. Que de chemin parcouru dans la perception du public !

Je savais exactement à qui m'adresser pour transmettre la requête des organisateurs des JAAN. Kirk Bruyere est un

À l'arrière plan, de gauche à droite : Fred Hay, agent de correction à la retraite; Allan Blackbird, agent de libération conditionnelle à l'établissement Rockwood, Wayne Bird, mécanicien de chaufferie à l'établissement Stony Mountain; Jeffrey Spiers; Doug Spiers, agent de recrutement, région des Prairies
À l'avant plan : Ben Girard, directeur adjoint aux services de gestion à l'établissement Rockwood; Kirk Bruyere, agent de correction à l'établissement Rockwood; Delaine Figur, agente de libération conditionnelle à l'établissement Rockwood; Kim Spiers, la fille de Doug; Lea Linklater, agente des services de l'établissement Rockwood; Larry Linklater, l'époux de Lea

agent de correction d'expérience à l'établissement Rockwood, un établissement à sécurité minimale juste au nord de Winnipeg. Il anime des ateliers de sensibilisation sur la culture autochtone à l'intention du personnel, fait partie de l'équipe d'évaluation des valeurs aux fins de recrutement et accorde une grande importance à sa condition physique personnelle et au bénévolat dans la collectivité.

J'ai pris un café avec Kirk qui s'est montré intéressé par la proposition. Il était sûr qu'un groupe d'employés serait prêt à faire du bénévolat et avait déjà l'intention d'offrir ses services aux Jeux. Kirk a non seulement accepté d'assumer le rôle de responsable de la sécurité du lieu où se dérouleraient les compétitions de boxe, mais il s'est vite rendu compte du besoin de créer un poste de coordonnateur bénévole de la sécurité au sein du comité organisateur des JAAL pour toute la durée des Jeux, poste qu'il a aussi accepté d'assumer. J'ai offert mes services et nous avons participé ensemble à de nombreuses réunions. Nous avons préparé une séance de formation à l'intention de tous les bénévoles assignés à la sécurité que Kirk a animée en plusieurs soirées. Peu à peu, les préparatifs en vue des Jeux prenaient forme.

Kirk a réussi sans peine à convaincre et à recruter huit employés du SCC, son partenaire de quarts et bon ami Fred Hay, qui venait de prendre sa retraite, et trois membres de la famille d'employés. La moitié des bénévoles du SCC étaient autochtones. Les membres du groupe étaient Kirk Bruyere, Allan Blackbird, Lee Linklater et son mari Larry, Blaine Hadaller et Ben Girard de l'établissement Rockwood, Wayne Bird et Delaine Figur de l'établissement Stony Mountain, et moi-même accompagné de mon fils Jeff et de ma fille Kim.

Le plaisir de travailler ensemble dans un esprit de camaraderie à titre bénévole au cours d'un événement communautaire louable valait bien tout le temps qu'on y a consacré, sans oublier la compétition de boxe de haut calibre qu'on a pu voir. Quand ils le pouvaient, les membres du personnel ont consacré leur journée désignée au bénévolat, leurs jours de repos et leurs autres congés permis aux Jeux. Les directeurs des deux établissements ont été d'un grand soutien en appuyant les Jeux et en permettant au personnel de prendre les congés disponibles. Kirk a consacré bon nombre de ses soirées libres à la planification et à la formation des bénévoles, en plus de prendre une semaine de vacances pour participer aux Jeux comme bénévole et spectateur.

Quand les Jeux ont pris fin, tous se sont donnés l'accolade : les jeunes athlètes venus en grand nombre, les organisateurs et surtout les bénévoles, qui en plus de rendre de précieux services, s'en sont retournés avec l'impression d'avoir apporté beaucoup à leur collectivité. Après coup, les sentiments positifs dominaient. Les Jeux ont contribué notamment à augmenter la compréhension et le respect mutuels entre la société dans son ensemble et la collectivité autochtone. Pour ma part, je suis fier d'y avoir pris part. ◆

"Les participantes au Programme « *Spirit of a Warrior* »

Semaine de la remise des diplômes au pénitencier de la Saskatchewan

Par Albert Manseau, chef d'unité, Unité pour femmes purgeant une peine fédérale, et Trent Mitchell, agent de libération conditionnelle, pénitencier de la Saskatchewan

Le 26 avril 2002, une idée visionnaire est devenue réalité lorsque cinq délinquantes purgeant une peine fédérale se sont vu remettre des prix lors de la remise des diplômes destinée aux participantes du Programme *Spirit of a Warrior*, qui avait lieu dans le gymnase du pénitencier de la Saskatchewan. Ainsi, cet après-midi-là, des diplômes ont été remis à Christine Lee Bernard, Elaine Rose Cece, Tania Ross, Ida Schaan et Toni Sparvier afin de souligner le travail qu'elles avaient accompli.

L'idée d'élaborer et d'offrir un programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale spécialement conçu pour les délinquantes autochtones est née à la suite des succès obtenus par la prestation d'un programme semblable, *In Search of Your Warrior*, aux détenus du pénitencier de la Saskatchewan. En date du 4 octobre 2001, les arrangements relatifs au financement avaient été pris, et le programme du cours avait été élaboré. L'Aînée, Melanie Dreaver, et l'animatrice de programme, Phyllis Nault, ont donc mis en branle le nouveau programme pilote d'une durée de six mois.

De gauche à droite : Toni Sparvier, diplômée; Melanie Dreaver, Aînée et co-animatrice; Tania Ross, diplômée; Phyllis Nault, accompagnatrice; Ida Schaan, diplômée; Elaine Cece, diplômée et Christine Bernard, diplômée

L'événement a été un succès, non seulement parce qu'il permettait de souligner le travail accompli par les diplômées du programme, mais également parce qu'il marquait le début d'une nouvelle étape dans la vie de ces délinquantes.

La cérémonie de remise des diplômes a été animée par Rob Davies (directeur exécutif, Centre de ressourcement Stan Daniel), et les invités qui y ont assisté provenaient de divers milieux associés au Service correctionnel du Canada. L'Aîné, John Angus, a présidé la cérémonie traditionnelle des tambours et de chant de « Big River Cree ».

Des représentants de la collectivité, notamment Marge Nainaar (présidente du Comité consultatif des citoyens du pénitencier de la Sakatchewan), Lee Atkinson (membre du conseil municipal de Prince Albert et représentant du maire Don Cote), Giselle Lavallee (directrice exécutive, Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan) et Julia Price (Société Elizabeth Fry) étaient également présents.

Après la prière d'ouverture récitée par l'Aîné Victor McIntyre, des conférenciers ont félicité les diplômées pour leur persévérance et leur ont souhaité la meilleure des chances dans leurs entreprises futures. Des discussions ont également eu lieu sur les origines et l'avenir du Programme *Spirit of a Warrior*. Pour leur part, Lori MacDonald (administration centrale), Brenda LePage (directrice), Gerry Cowie (administrateur régional des programmes destinés aux Autochtones), Peter Guenther (directeur intérimaire du pénitencier de la Saskatchewan), Patti Tait (gestionnaire de projet, Programmes destinés aux Autochtones), Giselle Lavallee et Julia Price ont présenté de courts discours d'encouragement aux diplômées.

L'un des moments les plus inspirants a été le sincère message d'adieu livré par la diplômée Christine Lee Bernard. Elle a décrit le dur parcours vers la guérison qu'ont entrepris les participantes au programme, ainsi que les liens sororaux qu'elles ont établis, non seulement entre elles, mais également avec les animateurs du programme. Ces idées ont par la suite été reprises lors des messages enthousiasmés livrés par les animateurs et les autres diplômées lors de la présentation des diplômes. Après que l'Aîné autochtone Duncan Awassis ait présenté la prière de remerciements (et avant les prières de clôture de la cérémonie), les personnes présentes ont été invitées à participer à un échange de cadeaux et à prendre part au banquet.

Les diplômées se sont vu remettre des cadeaux, dont des fleurs et des lapins portant le logo du Programme *Spirit of a Warrior* (imaginé et créé par Sherri Parenteau, une autre délinquante de l'unité des femmes purgeant une peine fédérale). Par la suite, les diplômées ont généreusement offert de nombreux cadeaux à des invités et dignitaires présents à cette cérémonie, notamment des t-shirts, des oreillers et des capteurs de rêves, qui, pour la plupart, avaient été soigneusement fabriqués par elles.

L'événement a été un succès, non seulement parce qu'il permettait de souligner le travail accompli par les diplômées et la réussite du Programme *Spirit of a Warrior*, mais également parce qu'il marquait le début d'une nouvelle étape dans la vie de ces délinquantes. En outre, on a annoncé que les cinq détenues honorées verraient leur niveau de sécurité déclassé en raison de leur rendement au cours de ce programme. Comme l'a dit Christine Lee Bernard, elles « s'épanouissaient telles des boutons de rose ». ◆

COUP DE POUCE **pour la collectivité**

Par Diane Mousouliotis, directrice adjointe, Services de gestion, établissement Mission

Pour la troisième année, les *Thundercloud Warriors*, une fraternité d'Autochtones de l'établissement Mission, ont sculpté des pagaies de cérémonie pour les élèves autochtones du district scolaire nº 75 qui terminent leur 7e année. Sculptées et peintes à la main, les pagaies ont été présentées lors d'une cérémonie de remise de prix pour les élèves autochtones du primaire le 16 mai 2002, au théâtre *Clarke Foundation.*

Les *Thundercloud Warriors*

Au total, plus de 50 pagaies ont été sculptées dans du cèdre jaune, selon les méthodes traditionnelles. Ces pagaies symbolisent la détermination que doivent avoir les élèves pour « ramer » au fil de leur avenir au sein de la culture autochtone, à l'ère de l'information.

Heureux de contribuer de nouveau au bien-être de la collectivité, les *Thundercloud Warriors* se sont exprimés en ces termes devant les élèves : « Nous sommes tous honorés d'avoir ainsi la chance d'aider nos jeunes frères et sœurs. Nous espérons que chaque pagaie apportera un sourire à celui ou celle qui l'a méritée. Puisse chacun de vous suivre un parcours sécuritaire dans la vie. Nous nous réjouissons à l'idée de bénéficier du même honneur l'an prochain. Félicitations à tous ceux qui se sont rendus jusqu'à cette journée très spéciale. Ils sont dans le cœur de tous les *Thundercloud Warriors* ! De tous nos parents. »

Des projets tels la confection de pagaies ont un effet positif sur les perceptions que les délinquants ont de la collectivité et sur les liens qu'ils établissent avec cette dernière, des liens qu'encourage le Service correctionnel du Canada. ◆

Établissement William Head

Ouverture d'un nouveau centre de santé pour Autochtones

Par Wendy Townsend, responsable de la planification et de la mise en place de programmes, établissement William Head

Le 11 mai 2002, les responsables de l'établissement William Head ont procédé, avec fierté, à l'ouverture du nouveau centre de santé pour Autochtones. L'Aîné Sammy Sam de Tsartlip a béni les lieux, selon la tradition du peuple Salish, de la côte du Nord-Ouest.

Au cours des cérémonies d'ouverture, Greg Sam s'est adressé aux invités, au nom de la Première nation de Beecher Bay, et des cadeaux de remerciement ont été offerts aux personnes présentes. Des poteaux sculptés à l'établissement ont été érigés afin de commémorer l'ouverture du centre. Cette cérémonie symbolique a été suivie d'un pow-wow, parrainé conjointement par le Service correctionnel du Canada et par l'organisme *Native Brotherhood*. Près de 200 personnes étaient présentes, dont de nombreux membres de la collectivité locale.

Ce nouveau bâtiment, construit dans le respect des besoins des délinquants autochtones, comprend des bureaux pour les travailleurs autochtones de la santé, une grande salle pour les réunions et les audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles tenues avec l'aide d'un Aîné, ainsi que des salles de classe pour la prestation de programmes destinés aux Autochtones. ◆

Les portes principales du nouveau centre de santé pour Autochtones, juste après que l'Aîné Sammy Sam ait béni les lieux.

Des cheveux qui valent leur pesant d'or

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Qu'est-ce qui a bien pu pousser cet homme à couper, du jour au lendemain, ses longues boucles pour adopter une coupe de style militaire ?

L'agent de correction Dan Jack, du pavillon de ressourcement Kwìkwèxwelhp, a posé ce geste radical pour une bonne cause : aider à amasser des fonds pour le service d'oncologie de l'Hôpital pour enfants. Sa rencontre avec un jeune garçon souffrant d'un cancer du cerveau a motivé Dan à agir ainsi. « Brandon est une véritable inspiration », dit-il, « malgré sa maladie et sa douleur, il affiche toujours le même sourire contagieux. Je me suis dit que si je décidais de couper mes cheveux, mieux valait le faire pour une bonne cause. »

Dan a communiqué avec l'Hôpital pour enfants, et l'un des représentants lui a expliqué ce qu'était le programme *Balding-for-dollars*. Après avoir reçu les formulaires de promesse de dons, il s'est immédiatement mis à la recherche de donateurs en sollicitant principalement des employés régionaux du Service correctionnel du Canada. La plupart des donateurs rencontrés lui relataient de quelle façon le cancer était entré dans leurs vies, que ce soit par l'entremise d'un ami, d'un parent ou d'un être aimé, qui en souffrait.

Depuis qu'il s'est fait couper les cheveux - un salon de coiffure local lui avait offert de le faire gratuitement - Dan a récolté 100 autres promesses de dons totalisant plus de 2 000 $. Ses longues mèches bouclées de deux pieds ont été remises au programme *Wigs-for-kids* de l'hôpital, où elles serviront à la confection de perruques pour les petits patients.

« Comme j'en suis présentement à recueillir les fonds promis, l'argent n'a pas encore été versé à l'Hôpital. M. Mornar, l'un des responsables de l'hôpital, m'a invité à apporter l'argent en personne. Il m'a promis de m'offrir une tasse de café, de me faire visiter le service d'oncologie et de me présenter certains des enfants, si je m'y rendais. Dès que j'aurai réuni tous les fonds, je me présenterai volontiers à cette invitation. » Chapeau, Dan ! ◆

Dan Jack — avant et après !

L'agent de correction Dan Jack, du pavillon de ressourcement Kwìkwèxwelhp, a posé ce geste radical pour une bonne cause : aider à amasser des fonds pour le service d'oncologie de l'Hôpital pour enfants.

Ils visent et comptent !

Par Claude Demers, coordonnateur, Opérations correctionnelles, établissement Mountain

Cette année, le Championnat provincial des tireurs d'élite des organismes d'application de la loi a été marqué par tous les facteurs météorologiques pouvant affecter le tir, notamment de forts vents, de la pluie et du soleil. Malgré ces conditions, les 40 tireurs d'élite présents ont fait de cette compétition une réussite. Les membres des organismes d'application de la loi (notamment des membres de la GRC et du groupe tactique d'intervention) provenaient, entre autres, de Calgary, de Vancouver et de Seattle. Au cours de cet événement, Rico Laidler et Hjortur Helgason, deux membres de l'équipe d'intervention d'urgence de la région du Pacifique ont représenté le Service correctionnel du Canada (SCC).

La première journée de ce championnat a fait place principalement à des mises en situation policières, notamment le tir de cibles par l'ouverture de fenêtres, le tir de cibles mouvantes, ainsi que celui de cibles à partir d'un faux toit. Au départ, la distance des cibles était de 50 m pour culminer à 200 m. Selon les diverses épreuves, les participants devaient atteindre une mouche d'un demi-pouce ou encore une cible à zone de pointage de la grosseur d'une orange. Lorsque la fumée de cette première journée de compétition s'est dissipée, l'équipe formée par Laidler et Helgason occupait la quatrième place.

Lors de la deuxième journée, les participants devaient démontrer leur savoir-faire en tirant sur des cibles de type militaire, ainsi qu'à leur adresse lors de mises en situation de libérations d'otages. Au début de la journée, les équipes devaient atteindre des cibles situées à une distance de 300 m, puis plus tard des cibles mouvantes situées à 400 m avec trois secondes seulement pour exécuter le tir. Chaque membre d'équipe avait droit à cinq tirs, soit un tir par essai de trois secondes. À l'épreuve du 500 m, les forts vents ont causé des ravages, déviant les balles tirées à l'extérieur des zones de pointage. Malgré le vent et la pluie, Laidler et Helgason ont réussi à obtenir des notes pratiquement parfaites.

De gauche à droite Hjortur Helgason, CX II et Rico Laidler, CX II posent fièrement contre le trophée *BC Provincial Sniper* qu'ils se sont mérités le 20 juin, 2002 à Chilliwack, CB.

Au calcul final des points, l'équipe du SCC avait accumulé le total le plus élevé pour ces deux journées de compétition féroce, ce qui lui permettait non seulement de se placer en tête de toutes les équipes, mais également de remporter la Première compétition des tireurs d'élite des organismes d'application de la loi.

Lorsque les membres des équipes se sont rassemblés sur la ligne du 600 m, l'équipe du SCC était devancée au pointage par l'équipe militaire et l'équipe du groupe tactique d'intervention de Vancouver. Cette épreuve allait donner du fil à retordre aux équipes formées de deux membres, et allait mettre en valeur la finesse du tireur. Deux cibles possibles à atteindre : la première étant une figure 11, un homme armé prêt à tirer, sur laquelle les coups réussis valaient cinq points. Juste à côté se trouvait la figure 12c, beaucoup plus petite, dont la cible était d'à peine 6 pouces de diamètre et sur laquelle les coups réussis valaient 10 points.

Chacune des équipes a discuté de la stratégie à adopter : choisir la plus grosse cible en vue d'obtenir un maximum de 50 points ou risquer le tout pour le tout en choisissant la plus petite cible. Après une brève discussion, les membres de l'équipe du SCC ont décidé de courir le risque en tentant d'atteindre la plus petite cible, ce qui leur donnerait la chance de prendre la tête de cette compétition. Lorsque la partie a pris fin et que les cibles sont apparues avec les indicateurs de tirs en place, l'équipe du Service de police de Vancouver, qui était en tête, n'avait atteint la petite cible que trois fois, alors que l'équipe de Laidler et d'Helgason l'avait atteinte sept fois ! Au calcul final des points, l'équipe du SCC avait accumulé le total le plus élevé pour ces deux journées de compétition féroce, ce qui lui permettait non seulement de se placer en tête de toutes les équipes, mais également de remporter la Première compétition des tireurs d'élite des organismes d'application de la loi.

Les prix offerts aux participants comprenaient des plaques individuelles, un trophée représentant un tireur d'élite avec son fusil, qui a été remis à l'équipe gagnante, ainsi qu'un grand prix d'une valeur estimée à 1 200 $ remis à chacun des membres de l'équipe comprenant un cours d'*ERT/HRT* au Centre de formation du FBI, des *Navy Seals* et du *US Marshal* en Arizona.

Félicitations à Rico et à Hjortur ! ◆